

ÉLÉMENTS POUR LES COMPTES CULTURELS DE LA NATION

## TOME III

Les Transferts : Aspects budgétaires de la Culture

### Fascicule II

Le budget culturel des communes

Éléments pour les comptes  
culturels de la nation. Tome 3 :  
Les Transferts : Aspects  
budgétaires de la culture.  
Fascicule 2 : Le budget culturel

CREDOC • Bibliothèque



Sou1968-2069

R1 024

Fevrier 1968

CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION  
SUR LA CONSOMMATION  
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

ELEMENTS POUR LES COMPTES CULTURELS DE LA NATION

T O M E III

LES TRANSFERTS : Aspects budgétaires de la Culture

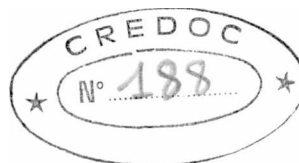
Fascicule II

Le budget culturel des communes

par M. RACLOT

ETUDE REALISEE POUR LE COMPTE DU MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES  
ET DE LA F.N.C.C.C.

LL.SS.Bis 3180



Février 1968

C. R. E. D. O. C. 45, Boulevard de la Gare - PARIS 13ème - Tél : 707.97-59 -

R<sup>1</sup> 24  
(ser. ex.)

## S O M M A I R E

	<u>pages</u>
INTRODUCTION .....	1
<u>CHAPITRE I</u> : les résultats d'ensemble .....	9
A - Présentation de l'étude .....	9
B - Les résultats .....	16
C - Recherche d'un budget moyen national .....	37
<u>ANNEXE</u> : éléments statistiques ayant servi de base aux calculs .....	51
<u>CHAPITRE II</u> : le budget culturel par action spécifique .....	52
A - Les actions spécifiques dans le budget culturel à l'échelon national .....	52
B - Les actions spécifiques par catégorie de communes .....	57
C - Recherche d'une décomposition du budget culturel pour les villes de moins de 5 000 habitants .....	88
<u>CHAPITRE III</u> : étude détaillée des actions spécifiques .....	94
A - Spectacles .....	97
B - Musique .....	125
C - Beaux Arts .....	151
D - Bibliothèques .....	170
E - Centres culturels .....	190
F - Annuités .....	197

---

## INTRODUCTION

Parmi les différentes personnes physiques ou morales intéressées par le phénomène culturel en France, les municipalités tiennent une place importante, ne serait-ce que par les subventions qui leur sont demandées ou parce qu'elles sont appelées directement à financer un certain nombre de manifestations.

Dans une étude générale économique concernant la diffusion culturelle, il apparaît donc comme capital d'étudier l'effort financier consenti sur leurs budgets, afin d'assurer sur le plan de la culture la promotion des individus et des communes.

### I°/ L'enquête

Pour assurer ce travail, nous disposons de deux sources d'informations ayant toutes deux pour origine la Fédération Nationale des Centres Culturels Communaux.

Celle-ci avait en 1963 adressé un questionnaire à toutes les communes de plus de 5 000 habitants et avait reçu 400 réponses environ, couvrant une population de près de 12 000 000 d'habitants.

L'originalité de la grille consistait à s'évader de la masse gestionnaire des budgets telle qu'elle peut apparaître dans le plan comptable pour rechercher l'imputation à des actions spécifiques telles que :

- . Théâtre
- . Musique
- . Beaux-arts
- . Bibliothèques

.../...



ainsi qu'à divers chapitres relatifs à la culture :

- . Centres culturels - Maisons de la culture  
F.E.P. - M.J.C. etc ...
- . Annuités (emprunts ou amortissements)
- . Divers.

En adressant pour 1966 un questionnaire analogue aux communes, nous possédions :

- . le moyen de raccorder l'enquête 1963 et l'enquête 1966.
- . la possibilité d'évaluer la dynamique communale en matière de culture en prenant comme base de recherches la part réservée à la culture dans les budgets.

Cependant, une étude budgétaire pure et simple ne donnait que des informations insuffisantes, il nous a semblé indispensable d'accompagner un questionnaire économique d'une seconde partie qui serait l'embryon d'une recherche sociologique.

En conséquence, pour l'année 1966, nous avons accompagné notre questionnaire d'un complément relatif à l'efficacité de l'action culturelle communale.

Nous avons donc posé un certain nombre de questions relatives à la fréquentation des diverses actions spécifiques :

- . Nombre de spectateurs au Théâtre lyrique
- . Nombre de spectateurs au Théâtre dramatique
- . Assistance aux concerts
- . Visiteurs des musées et des expositions
- . Livres sortis des bibliothèques publiques
- etc ...

Dans notre esprit, cette recherche doit permettre de tirer des conclusions quant à l'efficacité des budgets votés par les municipalités.

Pour l'enquête 1966, nous avons reçu des réponses exploitables de plus de 325 communes comptant plus de 9 millions d'habitants.

La population des villes de plus de 5.000 habitants, PARIS compris, représentant 54 % de la population, soit environ 27.000.000 de Français, nous pouvons dire que les résultats obtenus couvraient :

- . en 1963, 44 % de la population globale des communes de plus de 5.000 habitants.
- . en 1966, 30 % de la population.

se répartissant sur des communes d'importances variées allant de 5.000 habitants à plus de 340.000.

Nous avons, de ce fait, un échantillonnage aussi exploitable que possible permettant de dresser un panorama de l'action culturelle sur l'ensemble du territoire.

## 2°/ Les données

Remarque sur les budgets :

### a) Budget global

De nombreuses questions nous ayant été posées, quant à la validité des chiffres que nous analysons plus loin, nous tenons à souligner un certain nombre de points :

- . Etablir un budget exact ou présenter un compte administratif précis, nous semble particulièrement difficile en ce qui concerne la culture, pour la simple raison que cette rubrique ne paraît pas au plan comptable.
- . Il est assez difficile de rechercher la précision dans le domaine budgétaire, des virements de chapitre ayant lieu assez fréquemment.
- . Il est souvent malaisé de répartir certains frais communs entre tel ou tel poste quand cela est une nécessité, les administrateurs utilisent des règles empiriques qui varient avec les municipalités ou leurs fonctionnaires.

Il s'agit de savoir si on serre la réalité d'assez près, un certain nombre de raisons nous conduisent à répondre par l'affirmative.

- . A l'occasion du colloque d'AVIGNON, une étude assez poussée avait été faite concernant les budgets de huit villes, en allant aussi loin que possible dans le détail.

Quatre de ces huit villes ont répondu à notre questionnaire 1966, les comparaisons des résultats que nous avons effectuées nous ont permis de constater la concordance des chiffres.

- . La grille que nous avons adressée aux communes nécessitait, pour être remplie, un travail de recherche, les réponses qui ont été faites montrent dans de nombreux cas l'intérêt pris par les communes à notre questionnaire.

En effet, le courant nettement marqué, actuellement, en faveur de la culture a incité de nombreux maires à étudier le problème et à chercher à faire le point. Notre questionnaire, non seulement aide à faire le point particulier à une commune, mais dépouillé et analysé à l'échelon national, permet de se situer dans une catégorie déterminée.

Nous ne voulons pour preuve de cette affirmation que la rapidité avec laquelle les municipalités ont répondu, nous avons reçu près de 400 réponses en trois mois dont plus de 325 sont exploitables.

De plus, nous avons adressé aux communes ayant répondu, des demandes de précisions afin de pouvoir aller aussi loin que possible dans le dépouillement des grilles, et pouvoir faire une étude statistique valable. Les réponses à ces demandes de précisions nous sont arrivées très rapidement, nous permettant de compléter un grand nombre de questionnaires.

Cependant, dans les différents chapitres de cette étude, nous ne nous sommes référés qu'aux **réponses** qui nous ont semblé refléter la réalité ; nous serons donc amenés dans certains cas à raisonner sur des populations inférieures au total général. Dans le cas où nous serions amenés à extrapoler nos calculs, nous prendrons toujours les précautions d'usage..

Par exemple, lorsque nous analyserons le budget théâtre, nous nous trouverons devant trois sortes de réponses :

- a) Villes sans budget théâtre
- b) Villes ayant un budget théâtre mais réponses incomplètes
- c) Villes ayant un budget théâtre mais réponses complètes.

Nous tiendrons compte de la situation de l'échantillon a) dans l'extrapolation par catégorie de villes.

Nous étendrons les résultats de c) à b), la combinaison des deux a) et (b et c) permettant de dresser un panorama de l'action spécifique théâtre au niveau des communes.

Par contre, nous n'extrapolerons pas en ce qui concerne les musées, l'étude ne pouvant se faire que pour les villes où il y a des musées, alors que des troupes permanentes de théâtre font des efforts considérables pour jouer dans des conditions souvent précaires, dans des communes n'ayant pas de budget théâtre.

Cependant, nous attirons l'attention du lecteur sur les points suivants :

Notre étude est une étude à base statistique simple et doit être lue avec les réserves d'usage en la matière.

Nous avons dit que l'empressement à répondre à la grille principale et aux demandes de précisions nous confirmait le souci des services administratifs de nous fournir des renseignements aussi exacts que possible.

Nous pensons qu'un très gros effort a été fait dans ce sens par les services administratifs et les municipalités et nous les en remercions chaleureusement car comme nous le disions plus haut : la rubrique culture ne figure pas au plan comptable.

Certaines grandes villes possèdent un office municipal des loisirs ou de la culture, ou même un service spécialisé capable de pousser plus facilement l'analyse. Par contre, d'autres moins avancées ont dû se livrer à des calculs un peu plus compliqués. Notre questionnaire, enfin, s'adressant à des communes de 5.000 à plus de 100.000 habitants, donc possédant un équipement administratif variable, nous avons tenu compte de ce fait de la manière dont nous avons posé nos demandes de précisions.

Comme dans de nombreux cas nous serons amenés à raisonner par comparaisons et rapports, en admettant que dans la plupart des cas c'est la même personne qui a rédigé les réponses 1963 et 1966, nous pouvons admettre que les erreurs qui ont pu être commises vont dans le même sens et se compensent dans les rapports.

#### b) Budget par habitant

Afin de pouvoir tirer le maximum de conclusions, nous raisonnons le plus souvent possible par habitant, afin de pouvoir comparer des réponses portant sur des populations différentes.

Cette manière de calculer est destinée à faciliter les comparaisons et à avoir une vue d'ensemble du problème.

La part budgétaire par habitant est un genre de calcul adopté dans de nombreux cas et ne doit être considérée que comme tel ; vouloir, comme certains, lui donner des significations différentes, serait une argumentation dangereuse, et pourrait conduire à des conclusions erronées ou mal exploitées.

En faisant cette étude, en soulignant que comme toute étude de ce genre on doit avancer avec prudence, nous tenons à dire que nous avons cherché à connaître la part prise par les communes dans la diffusion culturelle.

Cette étude ne recherche rien d'autre, elle a pour seul objectif de dresser à l'échelon des communes un panorama de l'action culturelle, de ses tendances et de certains de ses résultats.

Ce problème et les recherches qu'il entraîne sont particulièrement complexes relevant à la fois de lois de l'économie, et de la sociologie.

En faisant une place à l'efficacité et à la fréquentation, nous n'avons eu qu'une pensée, essayer de relier les efforts financiers accordés à des résultats.

Nous avons donc essayé d'amener une étude socio-économique du domaine culturel qui nous ouvre des orientations de recherches particulièrement intéressantes, créant un premier lien, peut-être rudimentaire, entre les décisions d'une municipalité et les résultats humains obtenus.

### 3°/ Considérations sur la politique culturelle des communes

En dépit du risque d'erreurs inhérent à un tel travail mené sur une telle échelle, nous avons conscience que les réponses reçues témoignent de la volonté des municipalités en matière culturelle, des efforts qu'elles ont consenti et que, au fond, dans la plupart des cas, c'est ce que les communes pensent pouvoir prélever sur leur budget général pour mener une animation culturelle.

Cette première recherche à une géographie culturelle, verra des perspectives nouvelles, en la présentant, nous souhaitons qu'elle ait des conséquences de plus en plus constructives au niveau des municipalités.

Il faut, en effet, prendre conscience de l'ampleur du problème ; les chiffres ne sont que le reflet rationnel d'une action, les francs n'en sont que le support indispensable à la création d'un climat humain sans lequel dans un avenir plus ou moins lointain aucune cité ne devrait pouvoir se développer.

En réalisant le dépouillement du questionnaire, nous ne perdons pas de vue que financer l'animation culturelle n'est pas et de très loin, le seul souci des municipalités.

Vivant une époque où les conditions techniques, humaines et confortables de l'habitat posent aux élus communaux des problèmes souvent difficiles à résoudre : nous avons conscience de la difficulté d'arbitrer entre les impératifs qui s'imposent à nos assemblées locales.

Entre l'éclairage urbain, le ramassage scolaire, les problèmes de voirie, les H.L.M. les ensembles sportifs, les hôpitaux, nos édiles ont, compte tenu de leur ressources, à se pencher sur des réalisations où la technique et l'économie jouent un rôle de plus en plus grand.

La culture pour certains, passe pour un superflu dont ils ne voient pas ni la valeur, ni la nécessité, ni l'urgence.

Complément indispensable de l'enseignement, élément fondamental de la promotion des hommes, elle est coûteuse pour des résultats qui n'ont pas encore atteint la plénitude qu'on doit en attendre.

Petit à petit, elle devient un élément du paysage humain de la géographie sociale, elle conquiert difficilement, mais lentement, son droit de cité.

Mais elle passe en dernière place ; on a peut-être tenté dans de nombreux cas de ne la considérer qu'après des réalisations plus urgentes, particulièrement dans l'hypothèse où des équipements onéreux sont à mettre en place.

Depuis quelques années, son rôle dans la vie de la cité, voire de la Nation, commence à prendre toute sa valeur ; on saisit de mieux en mieux son effet équilibrant à l'échelle de l'homme, dans un monde qui vit et travaille dans l'infiniment petit comme dans l'infiniment grand, et toujours au-delà de nos dimensions.

.../...

De plus en plus, les municipalités en tiennent compte dans leurs délibérations, mais de plus en plus les améliorations budgétaires sont difficiles.

Les besoins croissent dans tout domaine très rapidement, les moyens modernes destinés au confort de l'homme se multiplient, informant théoriquement mieux et dégageant des aspirations nouvelles.

En réalisant les calculs que nous présentons, nous savons que la croissance de la part budgétaire réservée à la culture, se trouve enserrée dans des limites particulièrement étroites.

Deux problèmes, deux motifs de réflexion peuvent se dégager de notre recherche :

- pouvons-nous budgétairement faire mieux actuellement ?
- avons-nous obtenu des résultats à la mesure de l'effort consenti et de notre population ?

Il y a là pour chaque élu municipal un affrontement souvent dramatique, on peut se demander si souvent l'effort en faveur de la culture n'atteint pas qu'une sorte de groupe de "connaisseurs" se "payant une petite fantaisie" comme disait GAUGUIN de CEZANNE.

Le vrai problème de la démocratie culturelle, est ainsi posé.

Seules des recherches locales peuvent y répondre, notre recherche nationale n'en étant que le support, comme elle devrait être le support d'une recherche plus poussée de la réalité.

Les questions qui se posent au fur et à mesure que les chaînes de calculs se sont mises en place, prouvent l'intérêt majeur que présenteraient des enquêtes beaucoup plus détaillées et variées, indispensables à mener si on veut dégager les conditions modernes de l'accès à la culture, la connaissance du passé et de ses étonnantes richesses devant conduire à la création d'un avenir encore plus riche.

o

o o

CHAPITRE I

---

LES RESULTATS D'ENSEMBLE

---



A/ PRESENTATION DE L'ETUDE

I°/ Le questionnaire

L'intérêt suscité par l'étude des budgets culturels communaux en 1963 nous a conduit à lancer en 1966 une enquête du même genre, mais que nous avons complétée par une première approche de la fréquentation culturelle dans les communes considérées.

Nous avons, partant des résultats de 1963, lancé un questionnaire qui, en plus de la subdivision dépenses directes et subventions, comportait :

a) la décomposition du budget en action spécifique

- Théâtre et spectacles
- Musique { écoles  
          { manifestations
- Beaux-Arts { écoles  
              { musées  
              { expositions
- Bibliothèques { municipales  
                  { privées
- Annuités d'emprunt
- Centres culturels
- Divers.

b) la fréquentation de chacune de ces actions spécifiques

- Théâtre { lyrique        }  
          { dramatique } nombre de spectateurs

- Musique a) Ecoles - nombre d'élèves  
b) Concerts - nombre d'auditeurs
- Beaux-Arts a) Ecoles - nombre d'élèves  
b) Musées, exposition - nombre de visiteurs
- Bibliothèques (Nombre de volumes en stock  
(Nombre de volumes sortis.

Les renseignements obtenus étant destinés à tenter une première approche du panorama culturel de la France à l'échelon des communes.

Voir quelle est la part et l'effort réalisé par les communes en ce qui concerne la culture et envisager un premier panorama de la fréquentation permettant de discerner dans le phénomène de la consommation culturelle l'apport des communes françaises.

Le questionnaire a été dressé à toutes les communes françaises de plus de cinq mille habitants :

- 329 d'entre-elles nous ont renvoyé des réponses exploitables qui représentent 9.304.415 habitants, soit un peu moins du cinquième de la population totale.

Nous pouvons donc mesurer l'effort fait par les communes dans le domaine budgétaire.

Nous attirons cependant l'attention des lecteurs sur les remarques suivantes :

- la plupart des communes ayant répondu en 1966, ont fait un effort considérable pour serrer la vérité au plus près et donner des réponses exploitables aussi exactes que possible.

Nous les en félicitons et les en remercions, de même que nous les remercions et félicitons pour la rapidité extraordinaire avec laquelle celles qui en ont été l'objet ont répondu aux centaines de demandes de précision que nous avons adressées.

Il est parfois difficile de dissocier avec précision ce qui revient à la culture dans un budget communal,

par exemple :

une mairie possède une salle des fêtes qui peut aussi bien servir à des manifestations variées telles que mariages, banquets, concerts, les frais immobiliers et de personnel de ces bâtiments sont inclus dans le budget général, mais il est peu aisé de dissocier rigoureusement la part de chacun (ne serait-ce que la consommation du courant électrique).

D'autres communes ne pratiquent pas d'achat de spectacles, soit qu'elles soient fédérées dans une association culturelle régionale où elles paient une quote-part, soit qu'elles logent et nourrissent les acteurs gratuitement portant le débours sur le compte fêtes et cérémonies.

Nous avons l'exemple d'une commune possédant un musée pour toute activité culturelle et qui a donné la réponse suivante :

- Musée : I
- Budget : Néant
- Visiteurs : Néant

Le concierge de la Mairie fait le ménage une fois par semaine.

D'autre part, nous savons qu'à l'occasion du colloque d'AVIGNON, des équipes de chercheurs ont tenté d'analyser avec rigueur et précision les budgets de sept villes de France de structures démographiques différentes et qu'ils y ont trouvé quelques difficultés.

En fait, une étude couvrant un échantillon aussi varié et nombreux que le nôtre nécessiterait pour aller au fond des choses des recherches très longues et coûteuses : au ministère de l'Intérieur, aux Finances, à la Cour des Comptes et dans les communes elles-mêmes, pour avoir un résultat qui ne serait peut-être pas meilleur.

Nous pensons donc que les résultats qui nous ont été donnés couvrant tout le territoire de notre pays sont valables et exploitables, et nous permettent de présenter une étude du type statistique à condition de se méfier des extrapolations hâtives et de ne pas appliquer à des cas particuliers des résultats généraux.

De même, il nous avait été dit que notre questionnaire était, ou trop ou pas assez détaillé, cela fait donc une moyenne, mais une enquête générale applicable à des communes dont la population peut varier dans le rapport de I à 100, doit être réalisé en fonction de cet éventail et ne saurait tenir

compte, comme certains l'auraient souhaité, des contextes particuliers à chacune des villes ayant répondu, pour lesquelles, d'ailleurs, nous avons mis en chantier une étude particulière qui sera rattachée par système de comparaisons à l'étude générale.

Eventuellement dans ce cas, il sera tenu compte des particularités démographiques et humaines relatives à chacune des villes étudiées.

Nous pensons, quant à nous, devant l'ampleur que présente l'étude des budgets culturels communaux que 1963 était une approche relativement sommaire du problème, que 1966 nous permet de faire, avec les renseignements reçus, un pas énorme en avant et d'amorcer une série d'enquêtes beaucoup plus précises et plus constructives encore dans le domaine de la Socio-économie.

Il y faut des moyens que notre équipe de travail n'avait pas à sa disposition en 1967 car cela nécessite :

- de fixer ce que l'on veut savoir
- de poser les questions
- de les dépouiller
- de les analyser, de les critiquer, de demander des précisions
- de les insérer dans une série de chaînes de calcul.

Nous avons eu entre les mains l'enquête menée par l'Association des Maires de France concernant les bibliothèques, bien que les questions posées soient, dans l'ordre budgétaire, plus détaillées que le nôtre, les totaux devraient coïncider et il n'est pas plus demandé sur le plan sociologique, que nous ne l'avons fait nous-mêmes dans le domaine de la fréquentation pour l'ensemble des quatre activités spécifiques.

Il nous a semblé plus intéressant, dans l'état de nos possibilités de connaître les à-côtés d'une masse budgétaire spécifique déterminée, d'en mesurer l'efficacité dans les domaines correspondants.

Nous savons parfaitement l'orientation particulièrement intéressante que nous pourrions donner à une enquête encore plus développée et souhaitons pouvoir la réaliser dans un proche avenir.

Quoiqu'il en soit, telle qu'elle se présente, l'enquête 1966 nous propose des résultats qui sont d'un très grand intérêt quant à la connaissance de ce que les municipalités réalisent dans le domaine culturel.

N'oublions-pas que nos connaissances en la matière se précisent, mais qu'au fur et à mesure de cette précision, des problèmes nouveaux se trouvent posés et que des perspectives d'études nouvelles se présentent à nous.

2°/ L'échantillona) données

En 1963, nous avons reçu 396 réponses représentant une population totale de 11.781.260 habitants.

En 1966, nous avons reçu 329 réponses représentant une population de 9.304.415 habitants.

La population moyenne d'une commune était en 1963 de : 29.700 habitants  
elle est en 1966 de ..... : 28.300 habitants

On peut estimer que cette moyenne étant située dans la fourchette de 25 à 30.000 habitants et étant voisins l'un de l'autre, les résultats des deux enquêtes peuvent être comparés.

Ceci, malgré certaines divergences entre les réponses suivant la classification par tranche d'habitants :

Tranches de Population	1963		1966		1966 - 1963	
	Nombre de Villes	Nombre d'habitants	Nombre de Villes	Nombre d'habitants	Nombre de Villes	Nombre d'habitants
- de 10.000 H.	49	397.415	103	717.838	+ 54	+ 320.423
10 à 20.000	165	2.352.307	104	1.406.813	- 61	- 945.494
20 à 30.000	79	1.746.967	38	897.855	- 41	- 849.112
30 à 50.000	48	1.896.639	33	1.252.259	- 15	- 644.380
50 à 100.000	36	2.318.092	34	2.352.320	- 2	- 34.228
+ de 100.000	19	3.069.840	16	2.672.320	- 3	- 397.520
TOTAUX ET MOYENNES	396	11.781.260	328	9.299.405	- 68	- 2.481.855

La structure démographique de l'échantillon a donc évolué entre les deux enquêtes, le tableau, ci-dessous, permet d'en apprécier l'importance.

Tranches de Population	Variation du nombre de Communes	Variation du nombre d'habitants
- de 10.000 habitants	+ 110 %	+ 80 %
de 10 à 20.000	- 36,97 %	- 40,19 %
de 20 à 30.000	- 53,16 %	- 49,74 %
de 30 à 40.000 } de 40 à 50.000 }	- 31,25 %	- 33,76 %
de 50 à 100.000	- 5,55 %	- 1,53 %
+ de 100.000	- 15,78 %	- 13,42 %
Moyennes	- 17,00 %	- 21,00 %

De 10.000 à 50.000 habitants, nous constatons tant en nombre de villes qu'en nombre d'habitants, une baisse sérieuse dans les réponses reçues.

De 50 à 100.000 habitants les réponses sont comparables.

Au-dessus de 100.000 habitants, les réponses ~~1966~~ sont légèrement inférieures, par contre, en-dessous de 10.000 habitants, il y a une très nette augmentation du volume des réponses (plus de 80 % d'habitants).

b) Répartition géographique des communes

En annexe E-I, à la fin de cette étude, nous avons joint la liste des communes classées par département.

12 départements sur 95 ne nous ont adressé aucune réponse, ce sont :

- l'Ariège, l'Aveyron, la Charente, la Corse, la Creuse, l'Indre-et-Loire, la Lozère, la Marne, la Haute-Marne, l'Orne, la Sarthe et la Savoie.

En contrepartie, nous avons reçu les questionnaires de villes situées dans 83 départements français, contre 82 en 1963 ; donc, malgré les subdivisions récentes de la région parisienne, la même à peu de choses près qu'en 1963.

En attirant l'attention du lecteur sur le fait que le nombre de communes de plus de 5.000 habitants est variable suivant les départements et leurs structures économiques, nous en avons cependant noté un certain nombre où les réponses reçues permettent de définir plus loin, un panorama culturel départemental.

Nous avons reçu du département du :

- Nord .....	32 réponses	contre 38 en 1963
- Moselle .....	15	16
- Meurthe et Moselle ..	10	8
- Hautes-Pyrénées .....	7	3
- Finistère .....	7	4
- Haut-Rhin .....	7	4
- Région Parisienne ...	48	83

Pour tenir compte de la répartition des villes de 5.000 habitants, nous devons de signaler le département du Maine-et-Loire. En effet, le Maine-et-Loire possède peu de villes de plus de 5.000 habitants et quatre d'entre-elles dont le chef-lieu Angers, nous ont répondu.

En ce qui concerne plus particulièrement le Nord, la Moselle, les Hautes-Pyrénées et le Haut-Rhin, après vérification, nous constatons que le nombre des réponses reçues, ainsi que leur comparaison à celui des questionnaires rentrés en 1963, nous permettront de pousser assez avant des études particulières.

Nous pouvons grâce aux réponses reçues, tirer pour ces départements un certain nombre d'enseignements précieux.

Notons, enfin, que nous avons reçu les réponses de 47 chefs-lieux de départements contre 58 en 1963, mais que nous y avons décelé une variété

suffisante pour penser que cette année aussi nous pourrions dégager des résultats valables.

En effet, nous avons les questionnaires de villes aussi différentes que :

- AURILLAC : 27.000 habitants
- NICE : 330.000 habitants

Ainsi, la physionomie des réponses reçues nous permet de croire en la représentativité de notre échantillon.

En résumé, nous avons reçu 339 réponses dont 329 sont exploitables, c'est-à-dire que, en règle générale, comme nous le disions plus haut, l'échantillon que nous avons traité est représentatif des communes de plus de 5.000 habitants.

298 questionnaires étaient complets, d'autres ont permis par recouplement de les insérer dans notre étude.

Sur 339 communes représentant 10.000.000 d'habitants, 30 communes, soit près de 10 %, n'ont pas de budget culturel. Leur population s'élève à :

250.000 personnes

soit 3 % du total de la population dénombrée.

Nous pouvons donc dire déjà avec certitude :

- en dehors de PARIS, 3 % de la population française vivant dans les communes de plus de 5.000 habitants n'ont, sur place, aucun moyen d'accès à la culture financée par les municipalités.

## B/ LES RESULTATS

### I°/ Budget culturel par catégorie de communes en 1963 et 1966

En 1963 : 396 communes représentant 11.781.260 habitants avaient répondu.

En 1966 : 328 communes représentant 9.299.405 habitants ont répondu.

180 communes représentant 6.133.180 habitants ont répondu aux deux questionnaires.



Les deux questionnaires reçus nous permettent d'avoir des renseignements concernant les budgets culturels sur :

543 communes ayant une population totale de  
14.952.486 habitants.

soit environ 15.000.000 de personnes ou 30 % de la population nationale.

Nous pensons que nous pouvons comparer les résultats globaux des années 1963 et 1966, en ramenant les budgets à leur valeur par habitant.

Nous donnons, en annexe à ce premier chapitre, les tableaux de comparaison complets par tranche de population, nous vous prions de trouver, ci-dessous, les résultats des calculs par habitant.

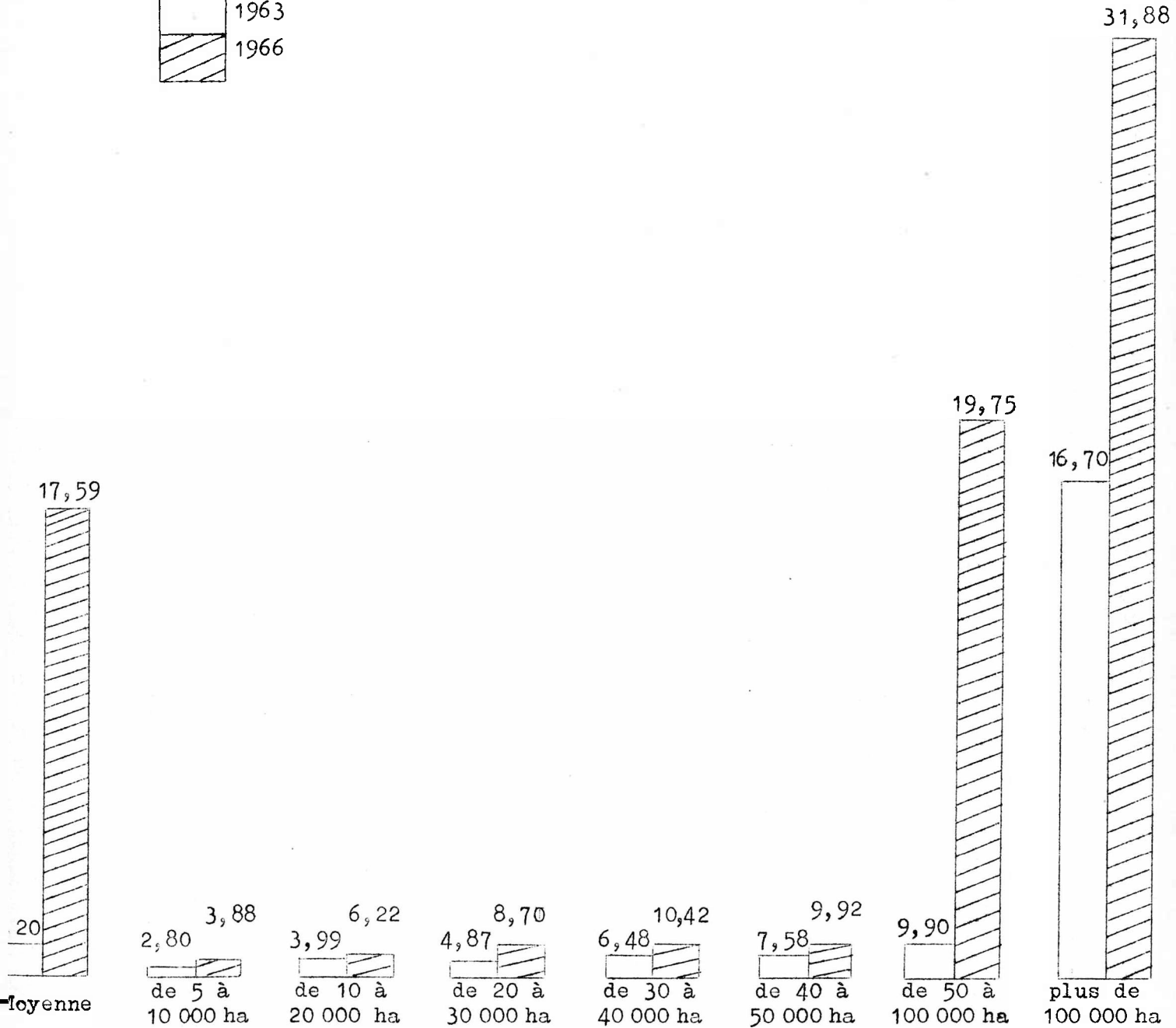
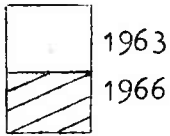
Tranches de population	Budget primitif par habitant (en Fr)			Budget culturel par habitant (en Fr)		
	1963	1966	écarts	1963	1966	écarts
- de 10.000 Habitants	317,38	316,99	- 0,37	2,80	3,88	+ 1,08
de 10 à 20.000	323,97	433,47	+109,50	3,99	6,22	+ 2,23
de 20 à 30.000	637,40	440,93	-196,47	4,87	8,70	+ 3,83
de 30 à 40.000	347,20	522,10	+174,90	6,48	10,42	+ 3,94
de 40 à 50.000	346,56	459,49	+112,93	7,58	9,92	+ 2,34
de 50 à 100.000	390,80	584,11	+193,31	9,30	19,75	+10,45
+ de 100.000	380,80	683,45	+302,65	16,70	31,88	+15,18
TOTAUX ET MOYENNES	402,80	542,92	+143,12	9,20	17,59	+ 8,39

GRAPHIQUE I

COMPARAISON DES BUDGETS CULTURELS PAR HABITANT DE 1963 ET 1966

-----

(en francs)



Si nous considérons les budgets moyens par habitant, nous notons les phénomènes suivants :

- les budgets primitifs passent de 402,80 en 1963  
à 542,92 en 1966  
accusant une augmentation de ... 140,12 soit 34,78 %

alors que dans le même temps :

- les budgets culturels passent de 9,20 en 1963  
à 17,59 en 1966  
accusant une augmentation de ... 8,39 soit 91,00 %

En remarquant que le budget primitif des villes de 20 à 30.000 habitants, d'après les résultats de l'enquête, a décréu fortement, on constate que les budgets culturels ont crû plus vite que les budgets primitifs.

Mais, analysons par tranche de population cette évolution.

Par habitant

Tranches de population	Evolution des budgets primitifs	Evolution des budgets culturels
- de 10.000 Habitants	- 0,12	+ 39,00
de 10 à 20.000	+ 33,80	+ 55,88
de 20 à 30.000	- 30,82	+ 78,64
de 30 à 40.000	+ 50,37	+ 60,80
de 40 à 50.000	+ 32,52	+ 31,00
de 50 à 100.000	+ 49,62	+ 99,00
+ de 100.000	+ 79,47	+ 90,90
TOTAUX ET MOYENNES	+ 34,78	+ 91,00

Nous constatons deux augmentations spectaculaires :

- entre 20 et 30.000 habitants,
  - le budget primitif a augmenté de ..... 30,82 %
  - le budget culturel de ..... 78,64 %
  - soit 2,05 fois plus vite
- entre 50 et 100.000 habitants,
  - le budget primitif a augmenté de ..... 49,62 %
  - le budget culturel de ..... 99,00 %
  - soit 1,91 fois plus vite
- et au-dessus de 100.000 habitants de ... 90,90 %.

En ce qui concerne les villes de plus de 100.000 habitants, la différence d'accroissement provient de ce que :

- déjà en 1963, le budget culturel était particulièrement élevé ;
- que ces villes possèdent des structures administratives culturelles qui ont dans certains cas évolué comme les structures administratives générales.

On constate donc qu'entre 1963 et 1966, il y a eu de la part des communes une prise de conscience du phénomène culturel qui s'est traduit par une augmentation du budget culturel plus forte que celle du budget primitif

La part culturelle par habitant des budgets communaux a été en croissant, c'est ce que prouve le tableau ci-dessous :

	Part réservée par habitant à la culture dans les budgets communaux		
	1963	1966	Ecart
- de 10.000 Habitants .....	0,88 %	1,23 %	+ 0,45 %
de 10 à 20.000 .....	1,23 %	1,44 %	+ 0,21 %
de 20 à 30.000 .....	0,76 %	1,81 %	+ 1,05 %
de 30 à 40.000 .....	1,86 %	1,97 %	+ 0,11 %
de 40 à 50.000 .....	2,19 %	2,16 %	- 0,03 %
de 50 à 100.000 .....	2,53 %	3,90 %	+ 1,37 %
+ de 100.000 .....	4,39 %	4,65 %	+ 0,26 %
Moyennes .....	2,80 %	3,88 %	+ 0,88 %

Sauf pour les villes de 40 à 50.000 habitants qui connaissent un rigoureux parallélisme entre les deux budgets dont les augmentations sont identiques, on peut dire :

- que dans toutes les tranches de la population, le budget culturel a crû plus vite que le budget primitif complet.
- pour l'ensemble de l'étude, le budget culturel qui représentait en 1963 2,80 % du budget primitif, représente en 1966 3,68 % de ce même budget, soit une augmentation de 0,88 % qu'il a fallu dégager des ressources.

Or, nous savons combien il est difficile aux municipalités de faire varier certains secteurs budgétaires quand on connaît les nombreux problèmes techniques et économiques qui se posent à elles.

L'effort le plus important semble avoir été réalisé par les villes de 20 à 30.000 habitants, mais nous avons constaté pour ces communes une régression du budget primitif.

En fait, l'effort le plus notable a été celui des communes de 50 à 100.000 habitants (+ 99 %) qui marque fortement la volonté de ces municipalités d'accroître leur vie culturelle.

L'habitat devant dans les années à venir, suivant Monsieur DELOUVRIER, conditionner l'économie, on trouve dans les villes de 50 à 100.000 habitants le désir général de développer le climat social et humain, ce désir semble lié à l'effort que font un certain nombre de ces communes pour attirer des industries nouvelles dans leur secteur.

## 2°/ Population et budget culturel par rapport au budget primitif :

- En 1963 : en règle générale, la part du budget consacrée à la culture croît en fonction de la population (exception pour la tranche des 20 à 30.000 habitants).
- En 1966 : la même règle se confirme, la part réservée à la culture croît en fonction de la population ; elle passe de 1,23 pour les communes de moins de 10.000 habitants à 4,65 pour les communes de plus de 100.000 habitants. Elle varie dans l'ordre de 1 à 4.

Si nous prenons pour base "1" la valeur moyenne de cette part, soit 3,88, nous avons la progression suivante :

- de 10.000 habitants .....	0,31
de 10 à 20.000 .....	0,37
de 20 à 30.000 .....	0,47
de 30 à 40.000 .....	0,51
de 40 à 50.000 .....	0,56
de 50 à 100.000 .....	1,00
+ de 100.000 .....	1,45

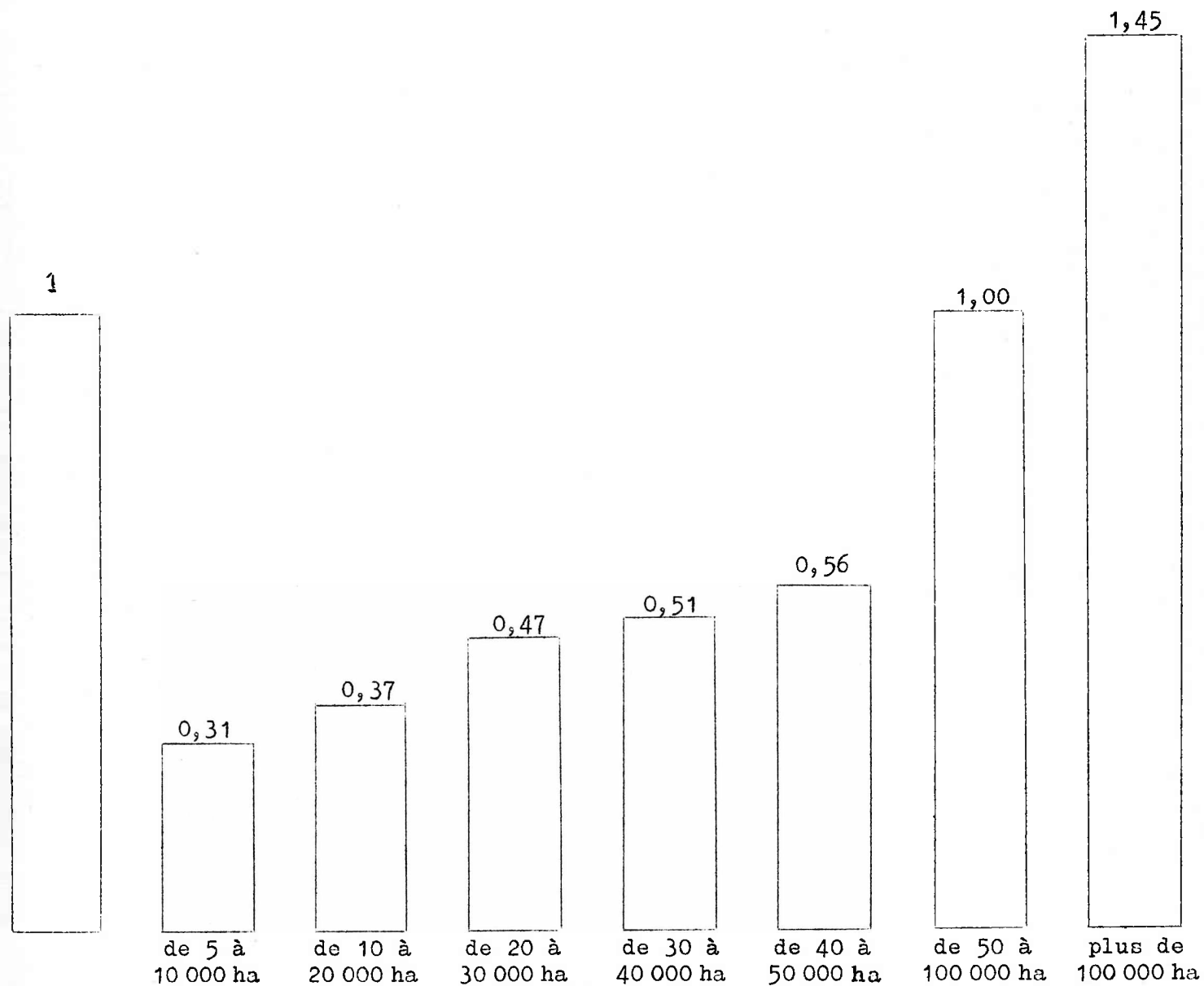
.../...

1 9 6 6

PART RESERVEE A LA CULTURE DANS LE BUDGET GENERAL

-----

La moyenne : 3,88 étant prise égale à 1



Cette progression est schématisée par le graphique N° 2.

Nous constatons que pour les communes de moins de 50.000 habitants, la progression est assez lente, alors qu'elle fait un bond à partir de 50.000 habitants.

### 3°/ Etude du budget culturel par habitant

Le budget culturel en France par habitant se présente en 1963 et en 1966 de la manière suivante :

(en francs)

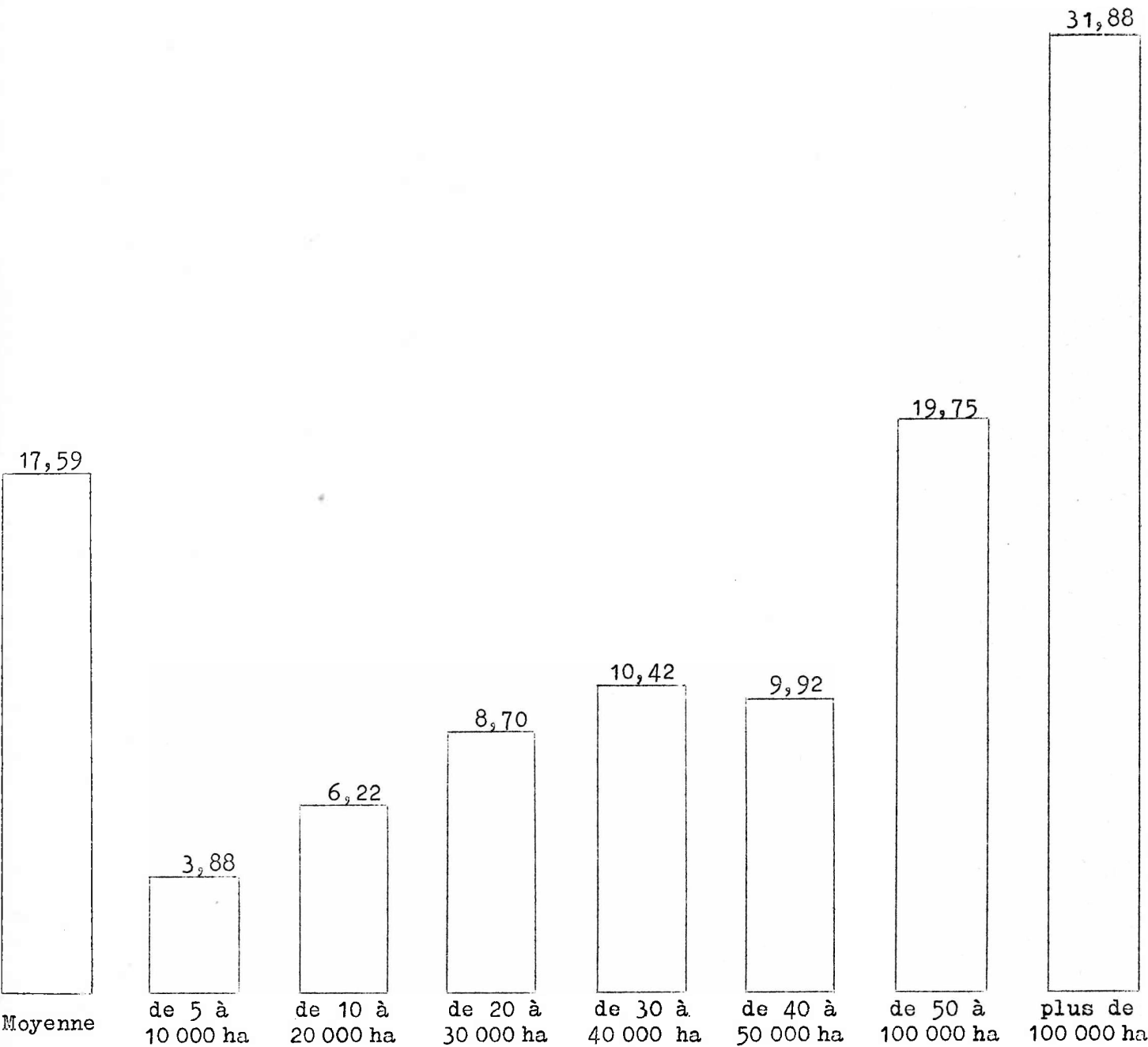
Tranches de Population	1963	1966	Variation en valeur absolue 1966/1963	Variation en pourcentage 1966/1963
- de 10.000 habitants	2,80	3,88	+ 1,08	+ 38,57
de 10 à 20.000	3,99	6,22	+ 2,23	+ 55,89
de 20 à 30.000	4,87	8,70	+ 3,83	+ 78,64
de 30 à 40.000	6,48	10,42	+ 3,94	+ 60,80
de 40 à 50.000	7,58	9,92	+ 2,34	+ 31,00
de 50 à 100.000	9,90	19,75	+ 9,85	+ 99,00
+ de 100.000	16,70	31,88	+ 15,18	+ 90,89
TOTAUX ET MOYENNES	9,20	17,59	+ 8,39	+ 91,00

1 9 6 6

BUDGETS CULTURELS PAR HABITANT PAR CATEGORIE DE COMMUNES

-----

(en francs)





En 1963, nous avons constaté que le budget culturel par habitant croissait en fonction de la population des communes.

En 1966, il en est de même, notre règle se vérifie. (Cependant, nous pouvons signaler un léger manquement à cette règle pour la tranche de 40 à 50.000 qui se situe légèrement au-dessous de celle de 30 à 40.000)

En ce qui concerne les dépenses culturelles par habitant, nous pouvons distinguer deux groupes de variations :

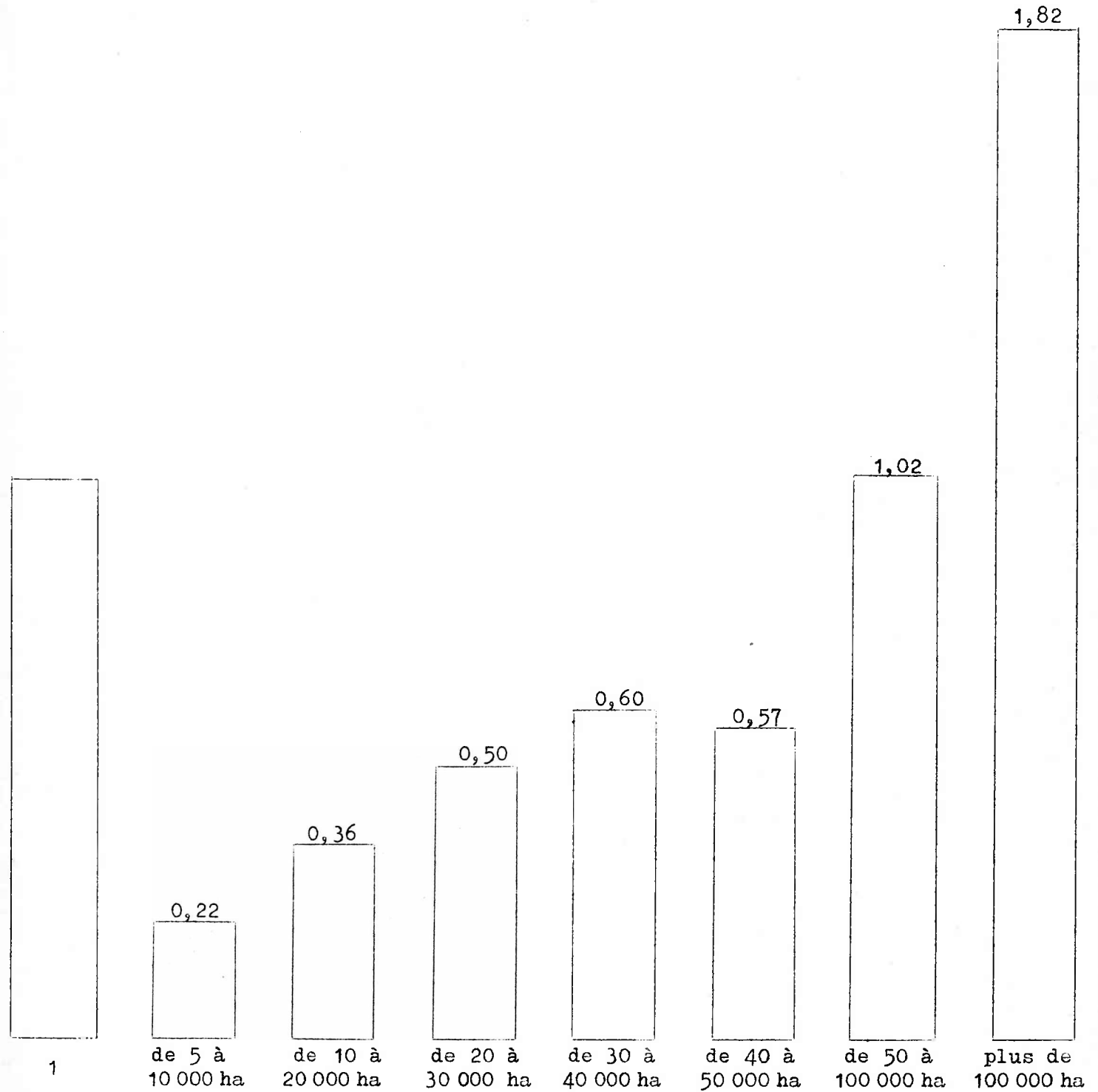
- . de 10 à 40.000 habitants, évolution située entre 55,89 % et 78,64 %
- . de 50 à + de 100.000 habitants : évolution spectaculaire supérieure à 90 %.

Si nous prenons les moyennes 9,20 et 17,59 comme base de référence, et si nous y rapportons les budgets culturels par habitant, nous obtenons le tableau suivant :

Tranches de population.	Budgets culturels communaux par habitant rapportés à la moyenne	
	I 9 6 3	I 9 6 6
- de 10.000 habitants	0,30	0,22
de 10 à 20.000	0,43	0,36
de 20 à 30.000	0,53	0,50
de 30 à 40.000	0,70	0,60
de 40 à 50.000	0,82	0,57
de 50 à 100.000	1,08	1,02
+ de 100.000	1,82	1,82
TOTAUX & MOYENNES	1,00	1,00

BUDGETS CULTURELS COMMUNAUX PAR HABITANT RAPPORTES A LA MOYENNE

-----



Nous pouvons noter la similitude en 1963 et 1966 des villes comprenant de 50 à 100.000 habitants et plus de 100.000 habitants.

Deux groupes de villes se situent au-dessus de la valeur du budget national moyen par habitant, ce sont les communes dont la population est comprise entre 50.000 et 100.000 habitants et celles qui ont une population supérieure à 100.000 habitants.

Il faut bien souligner que pour les communes ayant une population supérieure à 50.000 habitants le bond, rapport à la tranche inférieure, est de ..... 0,45

alors que l'écart entre les communes de moins de 10.000 habitants et celles de moins de 50.000 habitants est de ..... 0,38

Nous pouvons donc déjà distinguer dans cette enquête deux grands groupes, l'un qui est fortement budgété en matière de culture celui des villes de plus de 50.000 habitants, l'autre qui, malgré une prise de conscience nettement marquée du problème culturel n'en est encore qu'à ses débuts : celui des villes de moins de 50.000 habitants.

Ce que nous pouvons schématiser par le tableau suivant :

	- de 50.000 habitants	+ de 50.000 habitants
Nombre de villes .....	278	51
Nombre d'habitants ....	4.278.675	5.025.640
Budget primitif (Fr) ...	1.880.573.000	3.201.142.000
Budget culturel (Fr) ...	31.996.303	131.679.996
RC, B.P. pourcentage ...	1,71%	4,11%
Budget primitif par habitant (Fr) .....	439,55	636,88
Budget culturel par habitant (Fr) .....	7,51	26,20



Alors que nous avons deux grands groupes de population très comparables :

- 54 % de cette même population totale pour les communes de moins de 50 000 habitants.
- 46 % de la population totale couverte par l'enquête, pour les communes de plus de 50 000 habitants.

Les masses budgétaires se répartissent de la manière suivante :

- 37 % et 63 % pour le budget primitif
- 20 % et 80 % pour le budget culturel.

Soulignons l'écart budgétaire des communes de plus de 50.000 habitants dans le domaine culturel.

80 % de la masse des budgets culturels affectant 46 % de la population.

Le rapport de masse est de 1 à 4.

- . 4/5 de la masse budgétaire touchent 46 % soit un peu moins de la moitié de la population.
- . 1/5 touchent 54 % soit un peu plus de la moitié.

le rapport des budgets culturels par habitant étant de l'ordre de 1 à 3,42.

Si nous ramenons les budgets culturels par habitant de ces deux groupes au budget culturel moyen par habitant, soit 17,50, nous obtenons :

- . pour les villes de moins de 50.000 habitants : 0,43
- . pour les villes de plus de 50.000 habitants : 1,49

On constate que pour les villes de moins de 50.000 habitants, le budget culturel par habitant est légèrement inférieur à la moitié du budget national moyen.

Alors que pour les villes de plus de 50.000 habitants, il est supérieur d'environ 50 % à cette moyenne.

Nous aurions pu grouper nos villes en cinq groupes au lieu de sept car le budget culturel moyen en francs par habitant et par catégorie de communes, s'établit comme suit :

- . de 10 à 20.000 habitants ..... 6,22
- . de 20 à 30.000 habitants ..... 8,70
- et :
- . de 30 à 40.000 habitants ..... 10,42
- . de 40 à 50.000 habitants ..... 9,92

Nous aurions le tableau suivant :

Tranches de population	Budget culturel par habitant
villes de - de 10.000 habitants	3,16
villes de 10 à 30.000 .....	7,25
villes de 30 à 50.000 .....	10,30
villes de 50 à 100.000 .....	19,75
villes de + de 100.000 .....	31,88

N'oublions pas, cependant, que nous avons à faire à des moyennes et que parmi les villes de plus de 100.000 habitants, l'une d'entre elles VILLEURBANNE, a un budget de 4 Francs par habitant, soit très voisin du budget des villes de 10.000 habitants.

Ceci pose le problème des villes satellites et de l'attraction des métropoles dont les installations sont, d'ailleurs, souvent ou saturées ou insuffisantes si on veut mener une animation culturelle en profondeur. Les extraits de correspondances émanant des communes dites dortoirs, que nous avons citées au début de notre étude ne font que confirmer cet aspect du problème.

#### 4°/ Comparaison détaillée des résultats en 1963 et 1966

Les calculs qui ont été menés tout au long de cette première partie nous ont conduits à comparer des villes qui avaient répondu soit à une des deux enquêtes, soit aux deux et rapprocher des données dont on pourrait craindre qu'elles ne soient pas exactement comparables.

Le fait que 180 communes comportant 6.133.180 habitants aient répondu aux deux questionnaires, nous permet d'obtenir une base de référence solide.

En effet, les communes ayant répondu aux deux enquêtes représentent en population :

51 % de l'échantillon 1963, et  
67 % de l'échantillon 1966.

Nous avons les données suivantes :

. Nombre d'habitants .....	6.133.180
. Budget culturel 1963 .....	58.740.512
. Budget culturel 1966 .....	107.492.895
. Budget culturel 1963 par habitant .....	9,57
. Budget culturel 1966 par habitant .....	17,50
. Budget culturel 1963/Budget primitif 1963 .....	2,66
. Budget culturel 1966/Budget primitif 1966 .....	3,30

Nous constatons une augmentation de 84 % des budgets culturels, contre 90 % pour notre calcul d'ensemble.

Mais, de plus, nous constatons pour cet échantillon restreint que le budget culturel 1963 par habitant, correspond à 0,37 Fr près au budget général de l'ensemble de l'échantillon (9,57 contre 9,20 en 1963), et que le budget culturel 1966 par habitant des 180 communes, s'élève à 17,50 contre 17,60 pour les 328 communes ayant répondu.

Nous avons vu plus haut que les enquêtes 1963 et 1966 avaient touché 543 communes avec une population de 14.732.732 habitants.

Sans grand risque et avec une erreur probable relativement faible, nous pouvons dire que pour ces 547 communes, et peut-être pour l'ensemble des communes de plus de 5.000 habitants :

- le budget culturel moyen par habitant est fonction, à l'échelon national de la population des villes.

Etant bien entendu que dans les tranches démographiques il existe des communes dont le budget est comparable à celui d'une autre tranche.

Par exemple, VILLEURBANNE qui, avec plus de 100.000 habitants se situerait budgétairement dans la tranche des villes de 20 à 30.000 habitants.

- que pour ces 547 communes, le budget culturel par habitant a crû plus vite que le budget primitif :

il est passé de 9,20 en 1963  
à 17,50 en 1966

accusant un accroissement de 90 % en 3 ans, soit 24 % par an.

- que la part affectée à la culture dans le budget des communes a varié de 2,80 à 3,68 % environ, soulignant ainsi la place que de nombreuses municipalités entendent donner à l'animation culturelle.
- que cette part est aussi fonction de l'importance de la population.

Reprenant en considération notre population de : 15.000.000 d'habitants, la masse globale des crédits affectés s'élèverait :

en 1963 à .....	138.000.000 de francs
et qu'en 1966 ce chiffre passerait à .....	260.000.000 de francs.

Signalons que cette masse globale n'intéresse qu'une partie de la population et qu'on peut la comparer au budget du ministère d'Etat des Affaires Culturelles pour 1968 (541.000.000 de francs).

#### 5°/ Etude de l'impulsion

Nous avons constaté que le taux d'accroissement des budgets culturels communaux par habitant, soit le rapport :

$$\frac{B. 1966 - B. 1963}{B. 1963} \%$$

variait suivant les tranches de population. En effet, les valeurs de ce rapport sont :

. de 5 à 10.000 habitants .....	38,57 %	soit 8,5 % par an
. de 10 à 20.000 habitants .....	55,89 %	soit 6,0 % par an
. de 20 à 30.000 habitants .....	78,64 %	soit 21,0 % par an
. de 30 à 40.000 habitants .....	60,80 %	soit 12,5 % par an
. de 40 à 50.000 habitants .....	31,00 %	soit 19,5 % par an
. de 50 à 100.000 habitants .....	99,00 %	soit 26,0 % par an
. plus de 100.000 habitants .....	90,89 %	soit 24,0 % par an
soit une moyenne pondérée de .....	<u>91,00 %</u>	soit <u>24,0 %</u> par an



Le budget culturel moyen par habitant a presque doublé en 3 ans, on peut, compte tenu des impératifs toujours plus nombreux auxquels sont confrontées les municipalités, penser que l'effort considérable fait pour la culture entre 1963 et 1966 et dire sans grand risque d'erreur que : en quatre ans, entre 1963 et 1967, la part réservée à la culture aura plus que doublé.

Ceci est d'autant plus probable qu'un certain nombre de villes ont doublé leur budget culturel entre 1963 et 1966, et même été encore plus loin.

Le coefficient d'accroissement des budgets culturels communaux est variable suivant les tranches de population et il n'apparaît pas qu'il y ait de lois bien précises à tirer du tableau précité.

Nous constatons cependant que :

- les villes de 20 à 30.000 habitants ont fait un effort de 21 % par an, témoignant du souci qu'elles ont de compléter leur paysage humain.
- que les deux plus fortes progressions se situent dans les villes de 50 à 100.000 habitants et de plus de 100.000 habitants. Respectivement 26 % et 24 % par an.

Nous avons précédemment parlé de l'influence des réalisations existantes sur l'évolution des budgets, il est évident qu'elles jouent un certain rôle dans les villes de plus de 100.000 habitants, ainsi que probablement leurs structures démographiques, leur standing (certaines d'entre-elles sont le siège de préfecture de corps d'armée, de cour d'appel, d'université, etc ...), ces grandes villes avaient mis en place des organisations et des réalisations à base culturelle dont le fonctionnement était de routine, et dont les coûts fixes ont une influence sur le budget par habitant.

Ces coûts fixes rapportés au nombre d'habitants doivent conduire à un léger fléchissement des dépenses culturelles et expliquer l'évolution plus rapide des budgets dans les communes de 50 à 100.000 habitants.

Mais une autre raison qui ne doit pas nous échapper, car elle est de grande importance, est la nécessité pour certaines villes et même certaines provinces de compléter leur géographie socio-culturelle.

Cette nécessité liée bien souvent à des problèmes de développement économique conduit donc de nombreuses villes de province à porter une très grande attention aux difficultés qu'ont des entreprises à s'installer dans leurs murs.

En fait, il s'agit de développer le climat urbain, de rendre ces cités plus accueillantes, d'où le résultat que nous avons constaté plus haut.

La disparité d'évolution des budgets culturels par catégorie de communes nous a conduits à étudier séparément les villes de plus de 50.000 habitants en les divisant en trois groupes :

1. le groupe des villes de 50 à 100.000 habitants
2. le groupe des villes de 100 à 150.000 habitants
3. le groupe des villes de plus de 150.000 habitants.

a) - Etude des villes de 50 000 à 100 000 habitants :

Nous donnons, ci-dessous, pour chacun de ces groupes un tableau comportant, classés par ordre d'importance démographique croissante : la population et le budget par habitant :

<u>Population</u>	<u>Budget culturel</u> <u>par habitant</u>	
	Fr	
51.589	1,46	banlieue
52.103	17,12	banlieue
53.203	5,32	
55.023	14,43	
58.855	21,78	
59.181	0,86	
61.000	48,82	
61.468	18,52	
61.962	8,06	banlieue
62.579	15,10	
63.479	42,35	M.D.C. (I)
63.924	18,44	
68.445	8,29	

---

(I) Maison de la Culture

65.888	2,69	banlieue
69.039	53,42	
70.681	7,47	banlieue
70.836	23,37	banlieue
73.315	2,81	banlieue
75.541	6,04	
77.090	10,70	banlieue
80.000	4,43	
83.528	6,19	banlieue
86.156	14,20	
88.105	32,33	
90.105	29,88	
95.072	11,71	banlieue
95.297	37,47	
95.622	30,07	

Si on construit point par point la courbe des budgets en fonction de la population, malgré des dents de scie assez remarquables, on constate que cette courbe a une allure croissante.

On constate aussi et c'est très important que, sur dix villes de banlieue aux environs de PARIS ou de métropoles régionales, 9 ont un budget par habitant inférieur et souvent de beaucoup à la moyenne de la tranche qui est de 19,75.

b) Villes de 100.000 à 150.000 habitants

<u>Population</u>	<u>Budget culturel</u> <u>par habitant</u>	
	Fr	
105.188	39,38	
109.962	20,26	M.D.C.
110.735	62,45	
117.000	44,86	
121.345	50,00	

I22.000	25,24
I23.000	69,76
I34.263	19,83
I41.I04	33,52
I42.091	28,77

La moyenne des budgets culturels par habitant est de : 39,14 pour cette tranche et nous constatons les faits suivants :

- la ville ayant une maison de la culture a un budget relativement faible, près de la moitié du budget moyen.
- la courbe a un caractère ascendant jusqu'à I25.000 habitants et semble vouloir se stabiliser ensuite, les trois dernières villes étant nettement en-dessous de la moyenne.

c) Villes de plus de I50.000 habitants

<u>Population</u>	<u>Budget culturel par habitant</u>	
	Fr	
I72.586	5,80	M.D.C.
I74.000	31,14	
I99.046	72,26	
203.633	17,41	
246.227	21,35	
344.976	21,15	

La moyenne étant, par habitant, de 27,52.

Il y a donc pour ces villes un léger fléchissement, même si on élimine les deux dents de scie importantes de 5,80 et 72,26, le budget culturel moyen (31,88) est inférieur à celui des villes de plus de I00.000 habitants. La ville ayant une maison de la culture a, elle-même, un budget inférieur de très peu à cette moyenne. Elle possédait déjà des installations culturelles classiques à budgets propres.

Ce que nous disions des frais qui peuvent être les mêmes dans les deux dernières tranches se confirme, l'augmentation de la population conduisant à une diminution de ces frais par habitant, donc à un tassement des budgets.

Nous verrons que ce tassement n'affecte pas l'efficacité des manifestations.

Il semblerait aussi, au regard des données de l'enquête, que malgré des installations classiques, la mise en place d'unités polyvalentes telles que les maisons de la culture conduise à un fléchissement du budget communal par habitant dans les tranches de plus de 100.000.

En effet, dans la tranche de 100.000 à 150.000 habitants, la ville ayant une maison de la culture a un budget faible et cette maison a la réputation d'une efficacité considérable.

Dans la tranche des plus de 150.000 habitants, le budget de la ville ayant une maison de la culture, tout en étant légèrement supérieur au budget moyen par habitant : est inférieur de très peu du budget des plus de 100.000 habitants (-0,74 Frs) mais assez fortement du budget des 100.000 à 150.000 habitants (-8,00 Frs).

Les renseignements que nous possédons ne nous permettent pas actuellement de développer cette étude concernant les villes ayant des maisons de la culture.

## C/ RECHERCHE D'UN BUDGET MOYEN NATIONAL

### I°/ Le budget culturel de l'ensemble des communes

Les résultats que nous avons analysés, ci-dessus, portaient sur 329 communes de plus de 5.000 habitants, dont la population s'élevait à 9.304.616 habitants.

En comparant les résultats des communes qui avaient répondu aux questionnaires relatifs aux années 1963 et 1966, nous avons constaté une corrélation certaine entre les réponses 1963 d'une part, et 1966 d'autre part.

Nous pourrions dire que, avec un risque d'erreur assez faible, nous pouvons considérer que les résultats de l'enquête étaient applicables à l'ensemble de ces 15.000.000 d'habitants.

Poussant plus loin notre extrapolation, nous allons étudier la masse budgétaire globale de l'ensemble de la population des villes de plus de 5.000 habitants.

Basé sur les éléments fournis par l'I.N.S.E.E. (recensement 1962), nous donnons dans le tableau ci-dessous :

1. Tranche de population
2. Population
3. Budget culturel par habitant
4. Masse budgétaire globale de la tranche.

	Population	Budget culturel par habitant	Masse budgétaire globale
5 à 10.000 habitants	3.943.710	3,88	15.301.595
10 à 20.000 .....	3.976.550	6,22	24.734.141
20 à 30.000 .....	2.759.419	8,70	24.006.945
30 à 40.000 .....	3.022.866	10,18	30.772.775
50 à 100.000 .....	3.229.593	19,75	63.784.461
+ de 100.000 .....	8.389.787	31,88	267.466.409
	25.321.925		426.066.326

Ce qui donnerait pour les 25.321.925 habitants des 1.134 communes de France de plus de 5.000 habitants, un budget moyen par habitant de :

Fr 16,82  
=====

Reste le cas des communes de moins de 5.000 habitants dont nous ne savons rien, qui sont au nombre de 36.828 pour une population totale de 21.198.436.

Si on admet qu'un certain nombre de ces communes ont une activité culturelle, nous ne pouvons procéder que par extrapolation.

La méthode que nous proposons consiste à considérer que l'évolution des budgets par habitant est en progression continue en fonction de la population.

La population moyenne des 576 communes de la tranche des 5 à 10.000 habitants étant de :  $(3.943.710 : 576) = 6.846$  habitants, nous posons en hypothèse de base que toute ville de cette population aurait un budget culturel égal à la moyenne de la tranche.

Si nous admettons la même hypothèse pour les villes de moins de 5.000 habitants, la population de la ville moyenne serait :

$$21.198.346 : 36.828 = 585 \text{ habitants.}$$

En traçant la courbe reliant les différents résultats obtenus, on trouve que pour cette population le budget culturel serait de l'ordre de 0,45 francs par habitant.

Ce qui donnerait une masse budgétaire de :

$$21.198.346 \times 0,45 = 9.537.556.$$

Ce résultat entraîne un budget culturel global pour l'ensemble de la population s'élevant à :

. Communes de + de 5.000 habitants .....	426.066.326 Frs
. Communes de - de 5.000 habitants .....	9.537.556 Frs
	<hr/>
total :	435.603.882 Frs
	<hr/>

soit par habitant : 9,36 Frs

Etant donné que la courbe n'est pas très prononcée dans le secteur étudié, nous pourrions aussi bien admettre qu'elle est linéaire et que le budget par habitant peut être pris égal à :

$$3,88 \times \frac{585}{6.846} = 3,88 \times 0,09 = 0,35$$

ce qui donnerait pour la tranche de moins de 5.000 habitants :

$$21.198.346 \times 0,35 = 7.419.421$$

et pour la population toute entière : .....	426.066.326 Frs
	+ 7.419.421 Frs
	<hr/>
Total :	433.485.747 Frs
	<hr/>

Dans un cas, nous avons : 435,6 millions  
 dans l'autre ..... : 433,8 millions  
 soit une différence de : 1,8

Si nous adoptons, ce que nous proposons, le premier budget global, nous avons un risque d'erreur de :

$$\frac{1,8}{435} = 0,41 \%$$

Nous pouvons donc admettre pour l'année 1966 que :

- le budget culturel par habitant de l'ensemble des communes de France de moins de 5.000 habitants est de ..... 0,45 Frs
- la masse budgétaire totale mise à la disposition de la culture par les municipalités s'élève, pour 46 millions de Français, à ..... 435.604.000 Frs
- ce qui représente un budget moyen par habitant de ..... 9,36 Frs
- si nous admettons qu'en 1966 il y avait près de 50.000.000 d'habitants, la masse culturelle globale serait de l'ordre de ..... 468.000.000 Frs  
 qui est, en gros, comparable au budget du Ministère d'Etat chargé des Affaires Culturelles.

## 2°/ Le budget culturel par catégorie de communes

Les 435 millions de francs du budget culturel de l'ensemble des municipalités se répartissent d'une manière très inégale par catégorie de communes.

Nous constatons, en effet, que :

- les villes de plus de 100.000 habitants comportant une population totale de 8.389.787, soit 18 % de la population, bénéficient d'une masse budgétaire de 267.466.409, soit 61,40 % de la masse totale.

Ces simples chiffres traduisent le déséquilibre entre les très grandes villes et les autres. 20 % de la population absorbent 60 % de la masse totale des dépenses culturelles des municipalités.



Si nous considérons les villes de plus de 50.000 habitants et les autres, nous avons :

	Nombre d'habitants	Budget global	Budget par habitant
+ de 50.000 habitants	II.6I9.380	33I.250.770	28,30
- de 50.000 habitants	35.900.89I	95.8I5.456	2,66

On mesure ici la disproportion entre les deux populations étudiées.

I/4 de la population totale fournit plus de 3/4 de la masse globale budgétaire allouée par les communes à la culture.

Les budgets par habitant varient dans la proportion de I à XI, ils sont dix fois plus importants pour les villes de plus de 50.000 habitants (I/4 de la population) que pour les autres (3/4 de la population).

La ventilation du budget culturel par habitant s'établit comme suit :

<u>Villes de :</u>	<u>Budget culturel par habitant</u>
- de 5.000 habitants .....	0,45
de 5 à 10.000 .....	3,88
de 10 à 20.000 .....	6,22
de 20 à 30.000 .....	8,70
de 30 à 50.000 .....	10,42
de 50 à 100.000 .....	19,75
+ de 100.000 .....	31,88
Moyenne .....	<u>9,36</u>

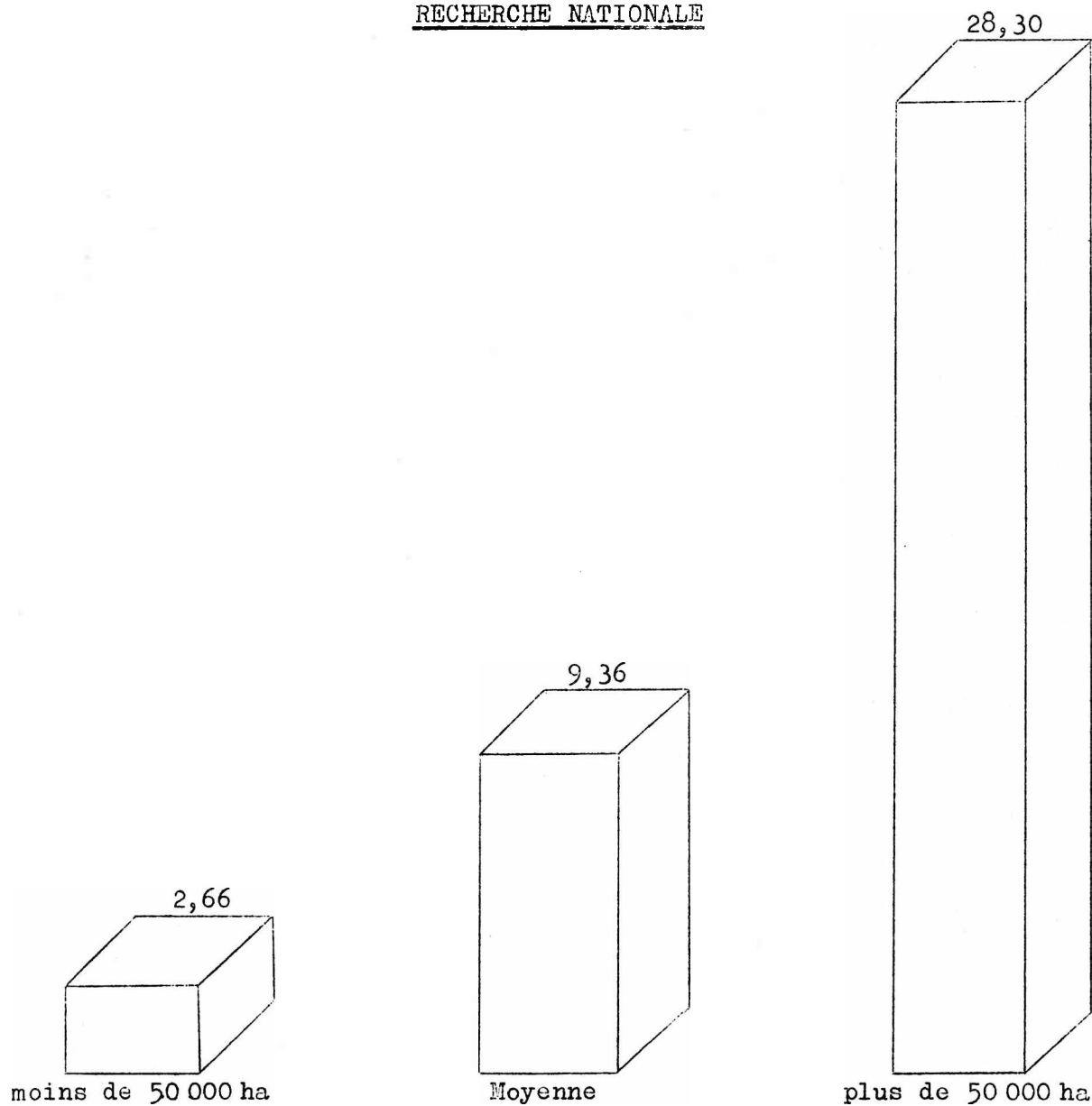
BUDGETS CULTURELS COMMUNAUX PAR HABITANT

-----

Villes de plus de 50 000 et de moins de 50 000 habitants

(en francs)

RECHERCHE NATIONALE

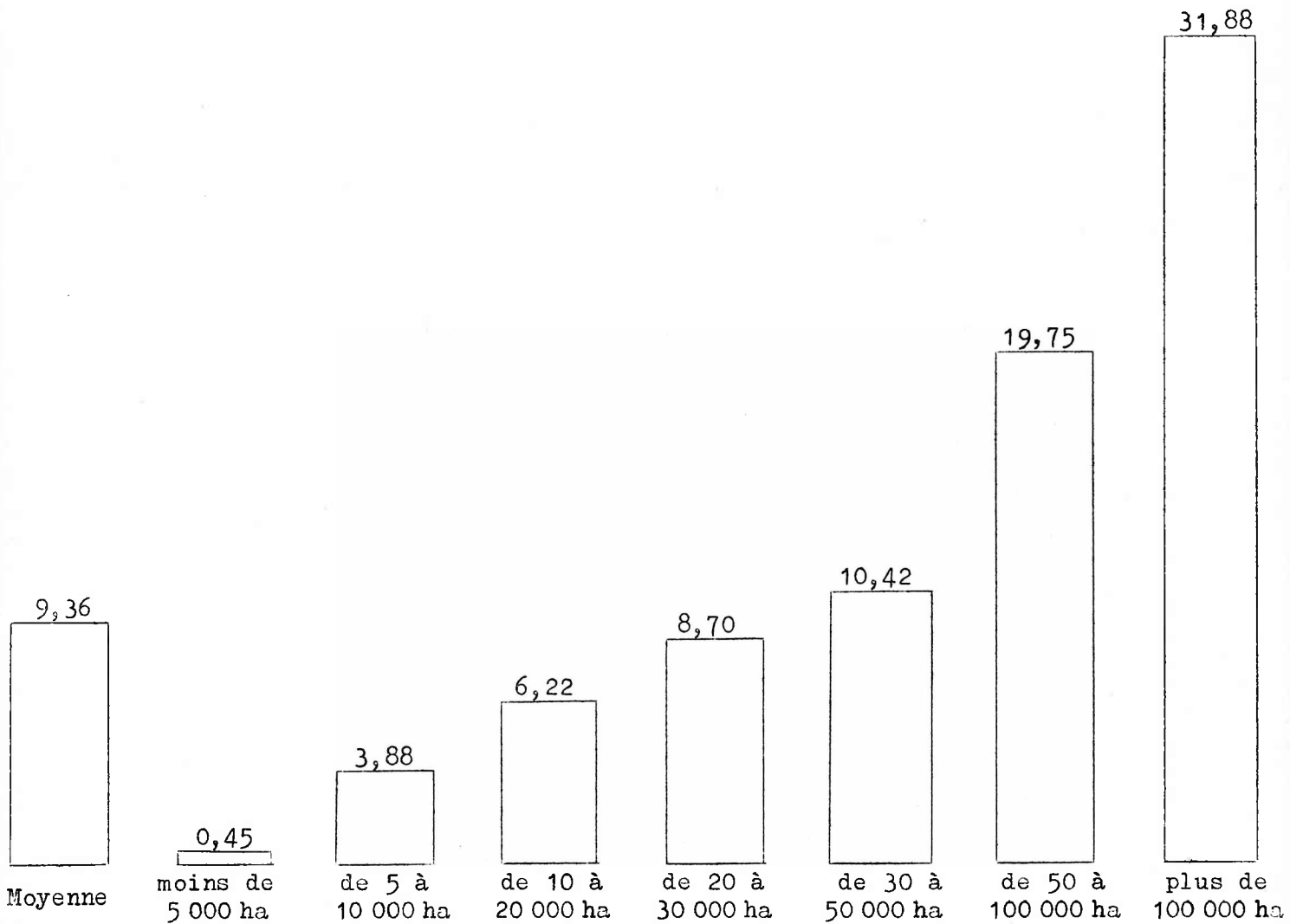


EXTRAPOLATION NATIONALE

BUDGETS CULTURELS COMMUNAUX PAR HABITANT EN 1966

-----

(en francs)



Nous avons vu plus haut que les budgets des villes de plus de 50.000 habitants représentaient la plus grande partie de la masse budgétaire globale consacrée à la culture.

Cette masse, d'après les données du tableau précédent se répartit comme suit :

	Population 1962	Masse budgétaire	Pourcentage
Villes :			
de - de 5.000 hab.	21.198.346	9.537.556	2,19
de 5 à 10.000	3.943.710	15.301.595	3,51
de 10 à 20.000	3.976.550	24.734.741	5,68
de 20 à 30.000	2.759.419	24.006.945	5,51
de 30 à 50.000	3.022.866	30.772.775	7,06
de 50 à 100.000	3.229.593	63.784.461	14,64
de + de 100.000	8.389.787	267.466.409	61,41
	<u>46.520.271</u>	<u>435.603.882</u>	<u>100,00</u>

L'échelonnement de la répartition est particulièrement significatif.

Dans le tableau suivant, nous donnons la part de chaque catégorie de communes dans la population de l'ensemble de la France et dans le total des dépenses culturelles des municipalités.

	Population en % (1)	Masse budgétaire en % (2)	$\frac{(2)}{(1)}$
Communes de :			
- de 5.000 habitants	45,56	2,19	0,05
de 5 à 10.000	8,47	3,51	0,41
de 10 à 20.000	8,55	5,68	0,66
de 20 à 30.000	5,94	5,51	0,93
de 30 à 50.000	6,49	7,06	1,09
de 50 à 100.000	6,95	14,64	2,11
+ de 100.000	18,04	61,42	3,40
	<u>100,00</u>	<u>100,00</u>	

En divisant 2 par 1, nous obtenons pour chaque tranche de communes la part de la masse du budget culturel global affectée à 1 % de la population.

Ainsi, 465.202 habitants sont crédités en 1966 de :

. 0,05	de la masse culturelle globale dans la tranche de	- de	5.000 hab.
. 0,41	d°	de 5 à	10.000
. 0,66	d°	de 10 à	20.000
. 0,93	d°	de 20 à	30.000
. 1,09	d°	de 30 à	50.000
. 2,11	d°	de 50 à	100.000
. 3,40	d°	de + de	100.000

l'équilibre se trouvant réalisé dans les tranches de population des 20 à 50.000.

On peut donc dire que la part du budget culturel global des communes affectée par 1% de la population va en croissant au fur et à mesure que ce 1 % se situe dans des tranches de plus en plus importantes.

Cela confirme tout ce que nous avons constaté quant à la répartition du budget culturel global, ainsi que le déséquilibre des moyennes entre tranches.

. 1ère remarque

Notre calcul étendu à toutes les communes de plus de 5.000 habitants nous avait amenés à constater que le budget moyen par habitant s'élevait à 16,82.

Pour continuer notre extrapolation, nous ne nous étions pas arrêtés à ce chiffre, nous pouvons maintenant le comparer à celui que nous avons trouvé pour les 9.304.415 habitants de notre étude de base, soit : 17,75.

Ces deux valeurs sont comparables.

. 2ème remarque

En 1963, le budget culturel par habitant se présentait de la façon suivante :

villes de 5 à 10.000 habitants	.....	2,80
villes de 10 à 20.000 habitants	.....	3,99
villes de 20 à 30.000 habitants	.....	4,87
villes de 30 à 50.000 habitants	.....	7,09
villes de 50 à 100.000 habitants	.....	9,90
villes de + de 100.000 habitants	.....	16,70

En appliquant le dernier calcul de notre recherche du budget des villes de moins de 5.000 habitants, nous aurions :

budget culturel par habitant : 0,35

d'où le tableau suivant :

	Population 1962	Budget culturel	Masse budgétaire
- de 5.000 hab.	21.198.346	0,35	7.419.420
de 5 à 10.000	3.943.720	2,80	11.042.416
de 10 à 20.000	3.976.550	3,99	15.866.434
de 20 à 30.000	2.759.419	4,87	13.438.371
de 30 à 50.000	3.022.866	7,09	21.412.120
de 50 à 100.000	3.229.593	9,90	31.972.971
+ de 100.000	8.389.787	16,70	140.243.043
	<u>46.521.271</u>	<u>5,16</u>	<u>241.414.775</u>

soit : 5,16 Francs par habitant.

Nous avons trouvé pour 1966 : 9,36 Francs par habitant ce qui nous conduits à une augmentation de : 81 % entre les deux années 1963 et 1966.

Si nous ne prenons en considération que les villes de plus de 5.000 habitants, leur budget est de : 233.995.355 Francs pour une population de 25.321.925, soit 9,24 Francs, parfaitement comparables aux 9,20 trouvés à l'époque pour 12.000.000 d'habitants.

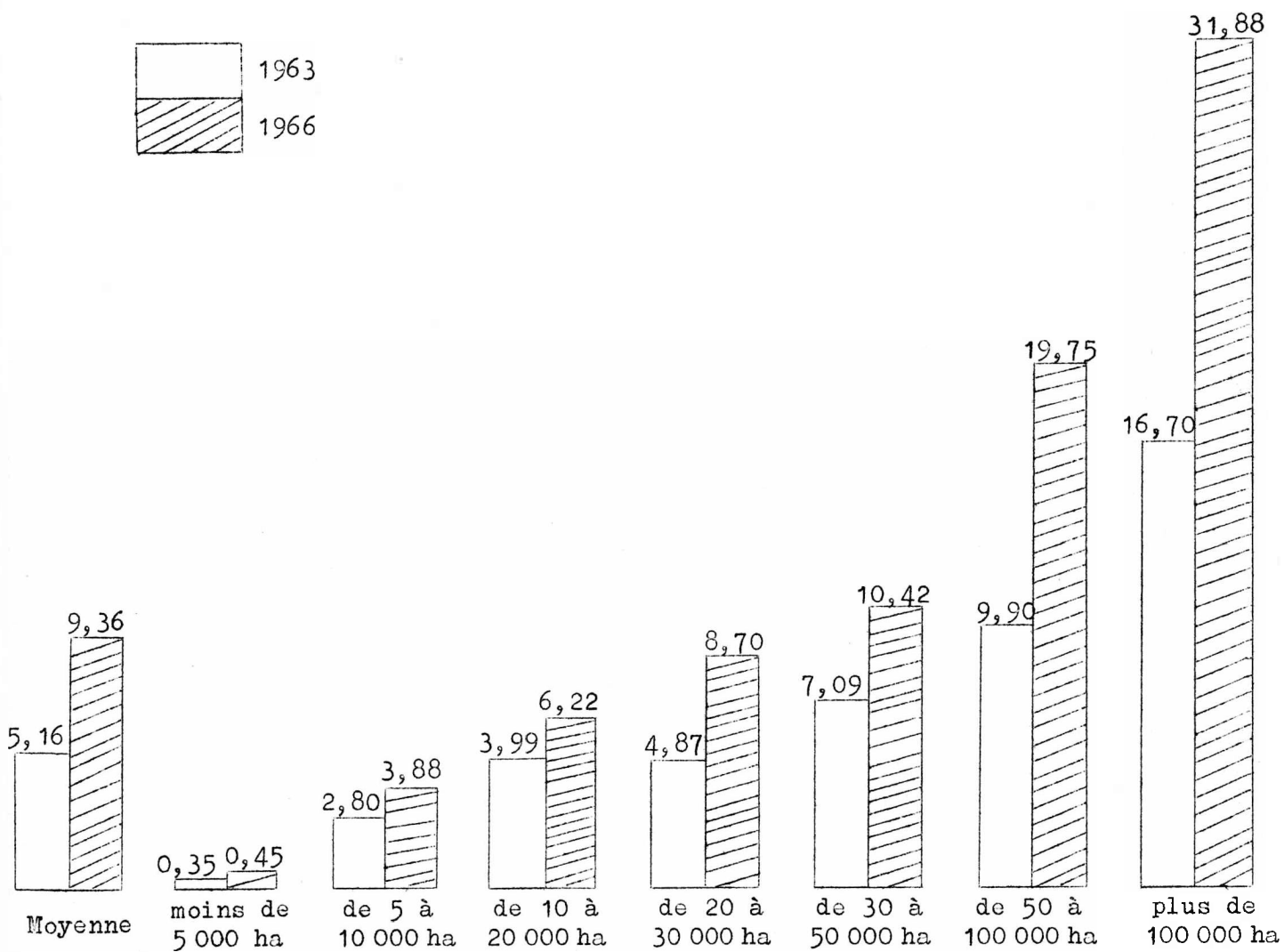
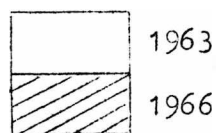
### 3°/ Variation de la masse globale du budget culturel des communes

Si nous admettons que la population I.N.S.E.E. de 46.421.271 habitants correspond à la population 1963, la masse budgétaire culturelle s'élevait pour cette année là à : 241.414.775 Francs.

COMPARAISON DES BUDGETS CULTURELS PAR HABITANT EN 1963 ET 1966

-----

(en francs)



Nous avons vu plus haut que pour les 50.000.000 de Français de 1967 cela s'élevait à : 468.000.000 de Francs, soit une augmentation de la masse budgétaire culturelle globale à l'échelon des communes de : 81 %.

Tenant compte de l'évolution démographique, seulement, on arrive au résultat suivant :

- Une augmentation de 80 % de la masse budgétaire culturelle globale à l'échelon des communes entraîne une évolution de 73,60 % du budget national culturel moyen par habitant.

En considérant que l'évolution suivie les mêmes lois compte tenu de la variation démographique, le fait de doubler la masse culturelle conduirait à augmenter le budget par habitant de : 85 %.

Ce chiffre est comparable à l'augmentation générale trouvée pour les communes ayant répondu au questionnaire qui était de 91 %.

#### 4°/ Budget culturel et budget global de l'ensemble des communes

Les budgets des communes (ordinaires et extraordinaires réunis) s'élevaient à :

• 1963 .....	17.041.000.000 Frs
• 1964 .....	19.011.000.000 Frs
• 1965 .....	20.916.000.000 Frs
• 1966 .....	inconnu.

Il est donc nécessaire que nous recherchions par extrapolation le budget 1966.

- Entre 1963 et 1966, le budget global a augmenté de :

$$\frac{19.011 - 17.041}{17.041} = \frac{1.970}{17.041} = + 11,56 \%$$

- Entre 1964 et 1965, le même budget a connu une augmentation de :

$$\frac{20.916 - 19.011}{19.011} = \frac{1.905}{19.011} = 10 \%$$

Nous pensons que nous pouvons admettre que l'évolution entre 1965 et 1966 a été sensiblement la même que celle entre 1964 et 1965, soit 10 % et qu'ainsi le budget global 1966 serait de :

$$20.916 \times 110 = \underline{23.007 \text{ millions de Francs}}$$

La ville de PARIS étant comprise dans ce total.



Nous avons déterminé plus haut les masses globales budgétaires culturelles pour 1963 et 1966, soit respectivement :

1963 ..... 260.705.000 de Francs  
 1966 ..... 468.000.000 de Francs.

Compte tenu des renseignements, ci-dessus, nous pouvons déterminer la part représentée en 1963 et 1966 par le budget culturel dans la masse budgétaire globale, soit :

- pour 1963 .....  $\frac{241.414.775}{17.041.000.000} = 1,42 \%$   
 - pour 1966 .....  $\frac{468.000.000}{23.007} = 2,03 \%$

Cette augmentation s'explique évidemment par le taux de progression beaucoup plus élevé du budget culturel (+ 80 %) que du budget global (41 %).

Le budget culturel aurait crû beaucoup plus vite que le budget global (près de deux fois) sur l'ensemble du territoire entre 1963 et 1966.

Ceci montre l'intérêt que les communes, et en particulier les communes de plus de 5.000 habitants, ont porté à l'animation culturelle entre 1963 et 1966.

En augmentant leur effort culturel dans des proportions considérables, en augmentant leur masse budgétaire dans des proportions plus qu'honorables, les communes ont, en 1966 sur l'ensemble du territoire et par habitant, créé une disproportion entre les deux budgets.

#### Remarque

Nous n'avons pas tenu compte, dans cette approche, à l'échelon national de l'évolution du coût de la vie, mais si nous admettons que nous avons, en général, raisonné par comparaison, dans de nombreux cas cette évolution a été de facto compensée.

Il n'empêche que si nous admettions une augmentation des salaires entre 1963 et 1966 de l'ordre de 21,3 %, le budget culturel par habitant 1966 aurait une valeur stabilisée 1963 de :

$$9,36 \text{ Frs} \times 78,70 = 7,50 \text{ Frs (en francs constants 1963)}$$

Or, comme ce budget atteignait à l'époque : 5,16 Frs l'accroissement en volume des dépenses culturelles des communes par habitant a été de l'ordre de 45 %.

°

° °

A N N E X E

---

ELEMENTS STATISTIQUES AYANT SERVI DE BASE AUX CALCULS

## ELEMENTS STATISTIQUES AYANT SERVI DE BASE AUX CALCULS

	VILLES DE - DE 10.000 HAB.		DE 10.000 A 20.000 HABITANTS	
	1966	1963	1966	1963
Nombre de villes	103	49	104	42
Nombre d'habitants	717.838	397.415	1.406.813	2.352.307
Budget primitif	227.548.000	125.723.000	609.815.000	762.276.000
Budget culturel	2.788.384	1.110.972	8.756.649	9.384.315
B.C./B.P.	1,23	0,88	1,44	1,23
B.P. par habitant	316,99	317,38	433,47	323,97
B.C. par habitant	3,88	2,80	6,22	3,99
	DE 20.000 A 30.000 HABITANTS		DE 30.000 A 40.000 HABITANTS	
Nombre de villes	38	79	19	
Nombre d'habitants	897.855	1.746.967	640.017	841.075
Budget primitif	395.891.000	1.112.807.000	334.152.000	292.282.000
Budget culturel	7.814.411	8.510.603	6.669.344	5.447.487
B.C./B.P.	1,81	0,76	1,97	1,86
B.P. par habitant	440,93	637,40	522,10	347,20
B.C. par habitant	8,70	4,87	10,42	6,48
	DE 40.000 A 50.000 HABITANTS		DE 50.000 A 100.000 HABITANTS	
Nombre de villes	14		34	36
Nombre d'habitants	616.252	1.055.564	2.353.320	2.318.092
Budget primitif	283.166.000	366.098.000	1.374.736.000	905.843.000
Budget culturel	6.115.593	8.010.138	46.471.855	22.933.078
B.C./B.P.	2,16	2,19	3,90	2,53
B.P. par habitant	459,49	346,56	584,11	390,80
B.C. par habitant	9,92	7,58	19,75	9,90
	PLUS DE 100.000 HABITANTS		RECAPITULATION	
Nombre de villes	17	19	329	396
Nombre d'habitants	2.672.320	3.069.840	9.304.415	11.781.260
Budget primitif	1.826.406.000	1.168.884.000	5051.715.337	4733.913.000
Budget culturel	85.208.141	51.310.829	163.676.299	106.709.242
B.C./B.P.	4,65	4,39	3,68	4,60
B.P. par habitant	683,45	390,80	542,92	402,80
B.C. par habitant	31,88	16,70	17,31	9,20

CHAPITRE II

---

LE BUDGET CULTUREL PAR ACTION SPECIFIQUE

---

Deux lois essentielles semblent se dégager du chapitre précédent.

Le budget culturel par habitant des communes de France croît en fonction du nombre d'habitants.

La part réservée à la culture dans le budget culturel des communes a crû plus vite entre 1963 et 1966 que le budget primitif.

Dire que les budgets que nous avons recensés couvrent toutes les activités culturelles des communes serait présomptueux. Ils mesurent simplement la volonté des municipalités d'agir dans un certain nombre de domaines qui sont reconnus, par tous, comme essentiels.

#### A/ LES ACTIONS SPECIFIQUES DANS LE BUDGET CULTUREL A L'ECHELON NATIONAL

Nous avons au début de notre travail donné la décomposition du budget en 7 chapitres, qui sont les suivants :

- . Spectacles
- . Musique
- . Beaux-arts
- . Bibliothèque
- . Centres culturels
- . Annuités
- . et divers

et que nous allons étudier soit isolément, soit les uns vis-à-vis des autres.

Le budget culturel moyen, qui, d'après les résultats bruts de l'enquête, s'élève à 17,59 Francs par personne pour les communes de plus de 5 000 habitants se ventile comme suit entre ces différentes actions :

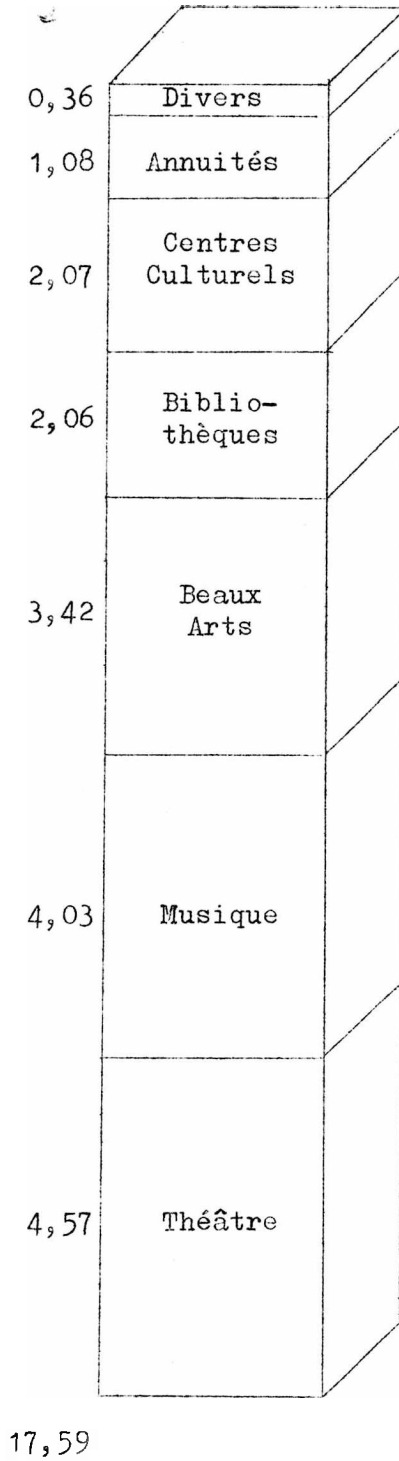
	Budget total	par habitant
Spectacles .....	42 512 284	4,57
Musique .....	37 457 175	4,03
Beaux Arts .....	31 856 953	3,42
Bibliothèques .....	19 182 238	2,06
Centres culturels .	19 309 046	2,07
Annuités .....	10 041 043	1,08
Divers .....	3 317 560	0,36
Totaux et moyennes	<u>163 676 299</u>	<u>17,59</u>

Si le spectacle apparaît d'après ces données comme l'action prépondérante, il semble utile de faire remarquer, dès à présent, que cela est dû à la politique en ce domaine des communes de plus de 50 000 habitants.

.../...

VENTILATION DU BUDGET MOYEN PAR HABITANT

-----  
(en francs)



Le tableau, ci-dessous, met en valeur l'évolution de ces différentes actions spécifiques entre 1963 et 1966.

	1 9 6 3	1 9 6 6	Variation en valeur absolue	Variation en pourcentage
Spectacles	2,77	4,57	1,80	+ 65
Musique	2,11	4,03	1,92	+ 91
Beaux-Arts	1,65	3,42	1,77	+ 107
Bibliothèques	1,20	2,06	0,86	+ 72
Centres culturels	0,28	2,07	1,79	+ 639
Annuités	0,55	1,08	0,53	+ 96
Divers	0,64	0,36	- 0,27	- 42
	9,20	17,59	8,39	+ 91

#### Centres culturels :

Ils connaissent entre 1963 et 1966 une augmentation spectaculaire que nous voulons souligner avant d'entrer dans le détail des évolutions budgétaires.

En effet, alors que les budgets dans leur ensemble ont augmenté de 91% leurs crédits affectés aux centres culturels ont augmenté de 628 %.

Nous avons groupé dans cette rubrique un certain nombre d'institutions dont les plus remarquables sont les Maisons de la Culture, les Maisons de Jeunes et de la Culture (à vocation partiellement culturelle), les Foyers d'Education Populaire.

Nous trouvons donc sous cette rubrique des organismes à caractère polyvalent susceptibles de réunir des actions spécifiques différentes (théâtre, ciné-clubs, bibliothèques, discothèques, etc ...) et dont le financement dans certains cas se fait avec une participation de l'Etat.

Il est remarquable de voir leur situation se développer d'une façon aussi spectaculaire, montrant qu'en 3 ans ces organismes ont pris droit de cité et sont en train de changer dans certains cas la physionomie culturelle des communes où leur implantation a été décidée.





Divers :

Le poste divers, au contraire, connaît par habitant une diminution de 42 %.

A notre avis, ceci montre le souci qu'ont eu les personnes chargées de répondre au questionnaire, de donner une décomposition des budgets aussi précise que possible. En fait, cette précision est plus grande que l'on pourrait le supposer car peu de villes ont rempli la case divers.

La diminution du poste divers signifie peut-être aussi de la part des municipalités un regroupement des efforts sur un nombre plus limité d'actions plus spécifiques.

Le fait que ce poste soit en diminution montre également que, dans de nombreux cas, l'effort de recherche et d'analyse a été poussé aussi loin que les budgets le permettaient et confirme ce que nous disions au début de notre étude générale sur la conscience et l'amabilité de ceux que les municipalités ont chargé de répondre aux questions posées.

Evolution des actions spécifiques :

L'évolution générale des budgets culturels accuse une augmentation de 91 % pour l'ensemble des actions spécifiques, par ordre décroissant les évolutions se situent de la manière suivante :

Centres culturels .....	+	628 %
Beaux-Arts .....	+	105 %
Annuités .....	+	91 %
Musique .....	+	87 %
Bibliothèques .....	+	70 %
Spectacles .....	+	64 %
Divers .....	-	42 %

Les annuités sont en général liées à des opérations de création et bien souvent à des créations de centres polyvalents. Elles ont doublé ou presque en 3 ans (+ 91 %).

Les Beaux-Arts ont plus que doublé, mais le spectacle accuse lui, la plus faible des augmentations, 64 %.

Par suite de cette évolution, la part des différentes actions spécifiques dans le budget culturel s'est assez sensiblement modifiée de 1963 à 1966.

	1 9 6 3	1 9 6 6	écarts
Spectacles	29,87	25,98	- 3,89
Musique	23,29	22,91	- 0,38
Beaux Arts	17,66	19,44	+ 1,78
Bibliothèques	12,74	11,71	- 1,03
Centres culturels	3,14	11,77	+ 8,63
Annuités	5,88	6,14	+ 0,26
Divers	7,22	2,05	- 5,17
	100,00	100,00	

Le ralentissement notable du spectacle et des divers est surtout compensé par l'accélération des centres culturels, organismes à caractère polyvalent.

Nous pouvons, d'ores et déjà, à travers l'analyse des budgets, nous poser la question de la mutation des moyens d'accès à la culture, d'un côté, les formes classiques tributaires des installations dont certaines sont plus que centenaires (théâtres de cité construits au 18<sup>ème</sup> siècle sur les plans à l'italienne par exemple) et géographiquement éparpillés; de l'autre côté, des installations polyvalentes et diversifiées mais rassemblées en un même lieu.

Discerne-t-on déjà au travers des budgets un nouvel affrontement des anciens et des modernes en matière de culture, ou plutôt une mutation due aux influences de la vie moderne ?

C'est une question importante, dont dépend l'avenir de la culture.

#### Ière remarque

Le spectacle et la musique sous leur forme classique représentent en 1966 :

- . 48,91 % du budget culturel par habitant
- . contre 53,16 % en 1963.

Cependant, le budget par habitant de ces deux actions conjuguées, qui sont deux domaines importants de la culture s'élève en 1966 à :

- . 8,60 Frs
- . contre 4,88 Frs en 1963,

et représentent malgré ce fléchissement près de la moitié du budget communal culturel par habitant.

### 2ème remarque

Le spectacle reste malgré tout à l'échelon national, l'action spécifique prépondérante.

Il nécessite 26 % du budget culturel global, soit plus du quart et reste un des grands moteurs ou des grands supports de l'animation culturelle, il le reste d'autant plus que l'action menée dans les organismes polyvalents contient une part de spectacles non négligeable (représentation professionnelle, troupes d'amateurs, recherches et essais), que l'enquête ne permet malheureusement pas d'évaluer.

### B/ LES ACTIONS SPECIFIQUES PAR CATEGORIE DE COMMUNES

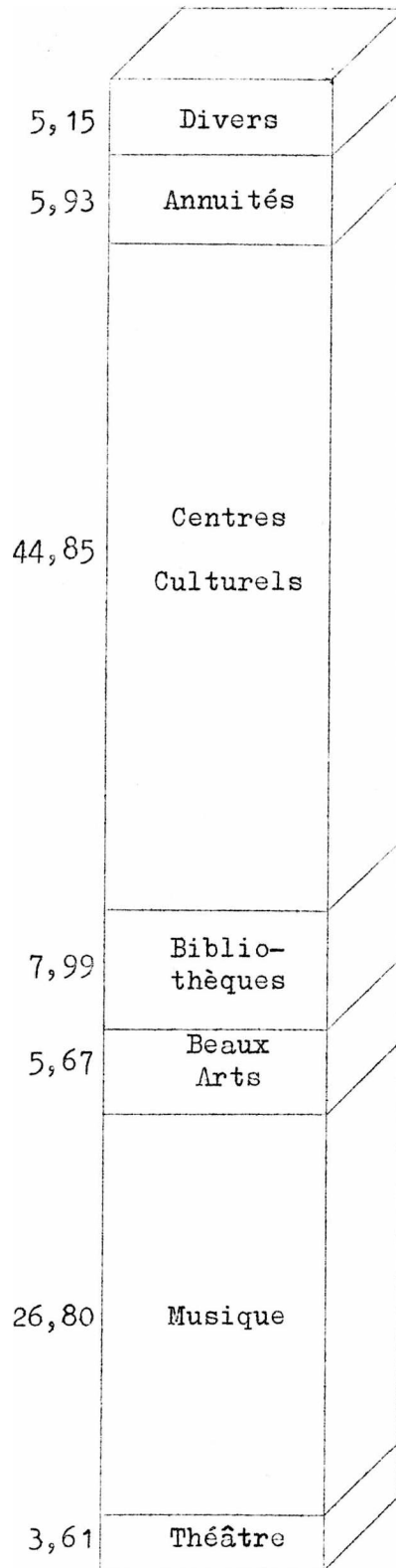
1°/ Villes de 5 à 10.000 habitants (nombre d'habitants : 717.838)

	Masse budgétaire	par habitant	pourcentage
Spectacles	98.910	0,14	3,61
Musique	743.878	1,04	26,80
Beaux-Arts	159.088	0,22	5,67
Bibliothèques	218.954	0,31	7,99
Centres culturels	1.247.086	1,74	44,85
Annuités	164.929	0,23	5,93
Divers	155.539	0,20	5,15
	2.788.384	3,88	100,00

REPARTITION EN POURCENTAGES DES ACTIONS SPECIFIQUES

-----

Villes de 5 000 à 10 000 habitants

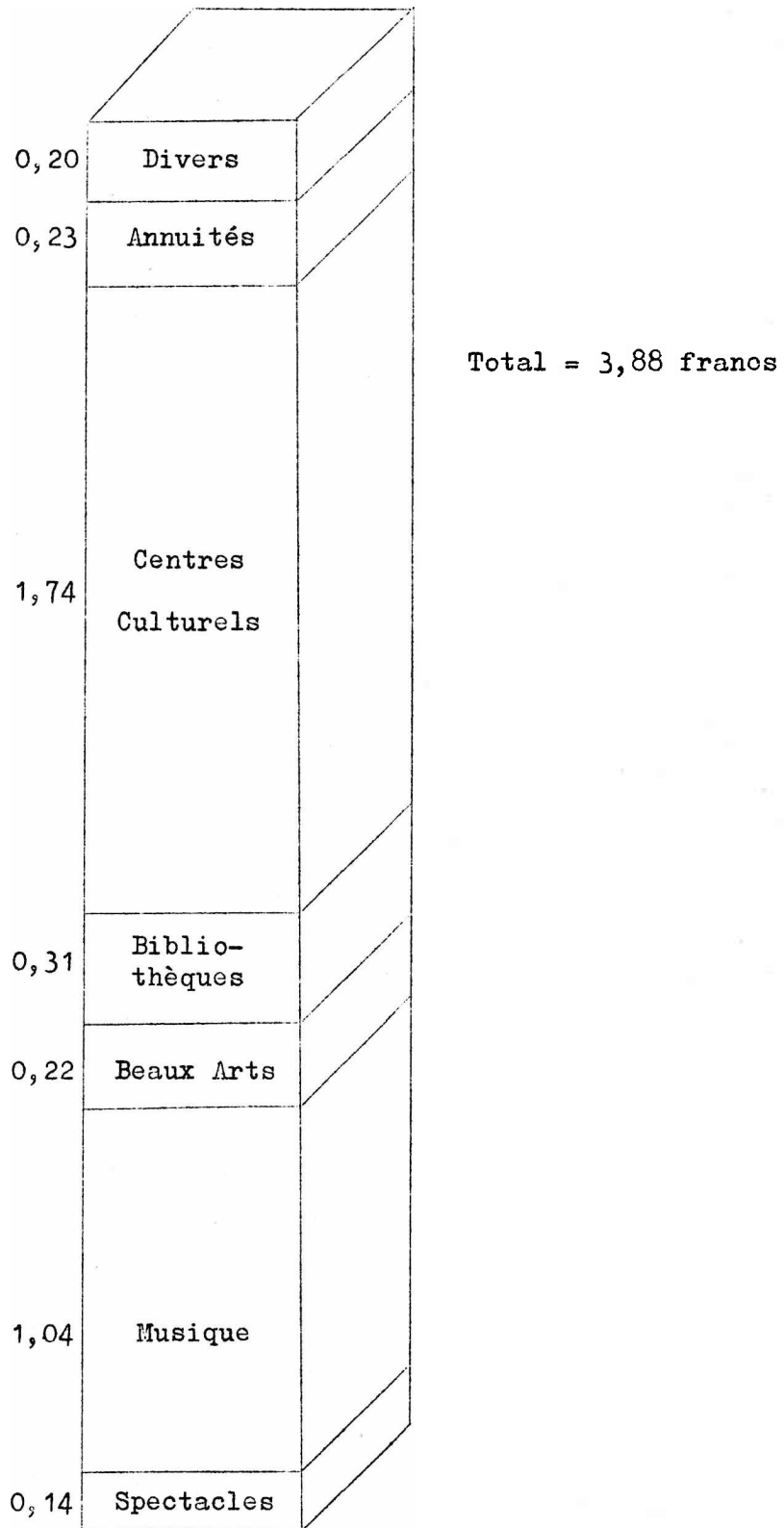


REPARTITION DU BUDGET SPECIFIQUE PAR HABITANT

-----

Villes de 5 à 10 000 habitants

(en francs)



Nous constatons ici l'importance prise par les centres culturels à activité polyvalente qui, bien que peu nombreux dans cette catégorie de villes représentent 1,74 Frs pour un budget global de 3,88 Frs soit 44,85 % du total.

Si nous considérons les 4 actions spécifiques de base : spectacles, musique, beaux-arts, et bibliothèques, et comparons les résultats 1963 et 1966 nous avons :

	1963	1966	écarts
Théâtre	0,35	0,14	- 0,21
Musique	1,18	1,04	- 0,14
Beaux-Arts	0,42	0,22	- 0,20
Bibliothèques	0,23	0,31	+ 0,08
	2,28	1,71	- 0,57

Nous constatons dans cette tranche de population, une mutation en faveur des organismes polyvalents.

En 1963, le budget total par habitant était de 2,80 Frs dont 2,28 Frs soit 81,42 % étaient réservés aux activités de base.

En 1966, les budgets des quatre actions accusent une diminution de 0,57 Frs et ne représente plus que 44,07 % du budget global, alors que les centres culturels, eux, absorbent : 44,85 % de ce budget.

Si on admet que les centres polyvalents ont des activités relatives aux quatre actions, donc touchent le public, la politique budgétaire d'animation absorberait :

. quatre actions : 1,71  
 . polyvalents : 1,74  
 -----  
 total : 3,45  
 -----

soit 88,92 % du budget par habitant.

Reconnaissant que dans les centres polyvalents quelques activités telles que le bricolage ne relèvent pas spécifiquement de la culture, on peut simplement souligner que le budget de cette tranche de population se répartit équitablement entre actions traditionnelles et centres polyvalents et que, probablement, la culture en 1966 en absorbait plus de 80 %, chiffre comparable à celui de 1963 : 81,42 %.

2°/ Villes de 10 à 20.000 habitants (nombre d'habitants : 1.406.813)

	Masse budgétaire	par habitant	pourcentage
Spectacles	1.084.270	0,77	12,38
Musique	2.523.270	1,80	28,94
Beaux-Arts	972.205	0,69	11,09
Bibliothèques	1.118.940	0,80	12,86
Centres culturels	1.825.526	1,30	20,90
Annuités	1.077.495	0,76	12,22
Divers	144.400	0,10	1,61
	8.756.649	6,22	100,00

La musique est ici prépondérante et nous avons le classement suivant :

. Musique .....	28,94 %
. Centres culturels.	20,90 %
. Bibliothèques ....	12,86 %
. Spectacles .....	12,38 %
. Annuités .....	12,22 %
. Beaux-Arts .....	11,09 %
. Divers .....	1,61 %

Les centres culturels ne viennent qu'en deuxième position absorbant un pourcentage nettement plus faible que dans les communes de 5 à 10.000 habitants, leur nombre est peut-être plus restreint, mais le budget par habitant étant plus important, les masses mises à la disposition des unités polyvalentes sont malgré tout supérieures et un équilibre tend à se réaliser entre les divers constituants du budget.

Nous pouvons effectuer les comparaisons entre les actions de base et analyser leur évolution.

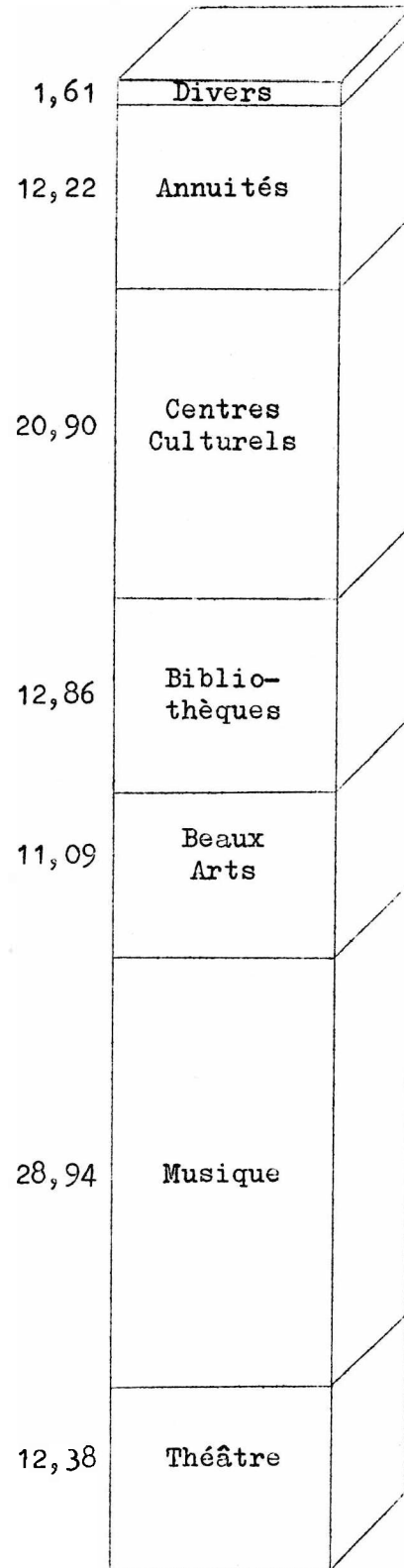
	1963	1966	écarts	pourcentage
Spectacles	0,52	0,77	+ 0,25	+ 48 %
Musique	1,05	1,80	+ 0,75	+ 71 %
Beaux-Arts	0,56	0,69	+ 0,13	+ 23 %
Bibliothèques	0,45	0,80	+ 0,35	+ 78 %
	2,58	3,06	+ 1,48	+ 57 %



REPARTITION EN POURCENTAGES DES ACTIONS SPECIFIQUES

-----

Villes de 10 000 à 20 000 habitants

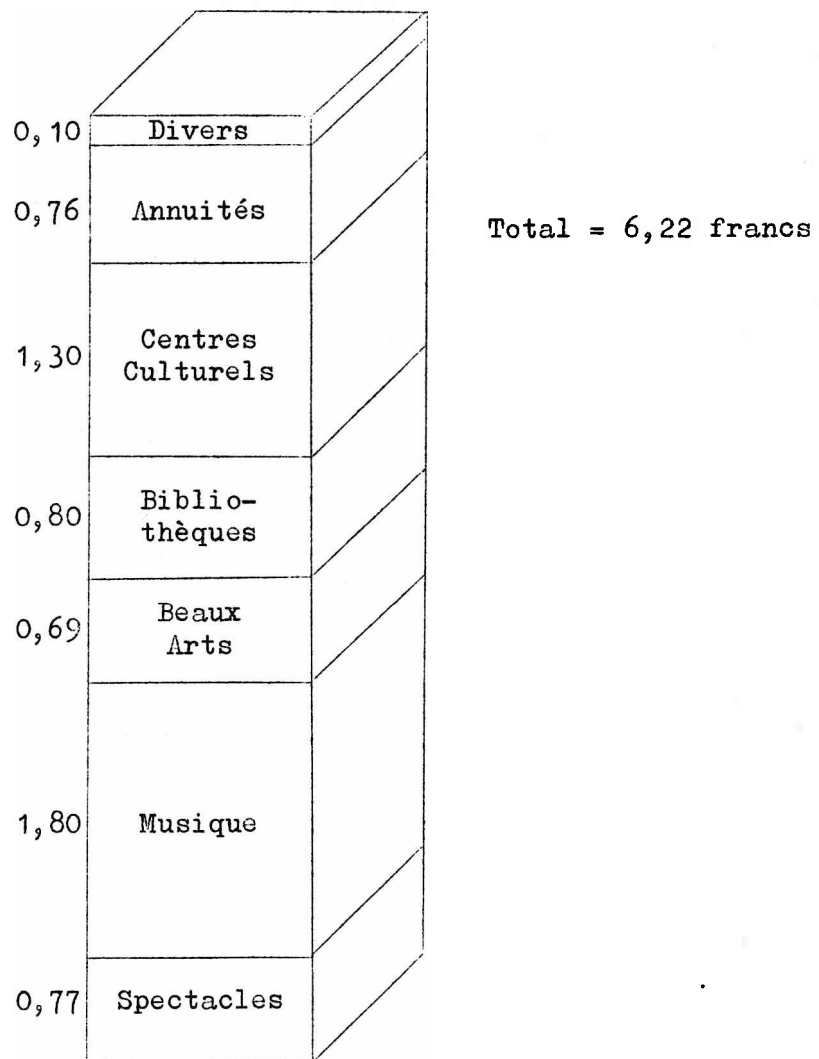


REPARTITION DU BUDGET SPECIFIQUE PAR HABITANT

-----

Villes de 10 000 à 20 000 habitants

(en francs)



En 1963, le budget culturel global était de 3,99 Frs, les quatre actions spécifiques de base en absorbaient :

$$\frac{2,58}{3,99} = 64,66 \%$$

En 1966, cette part du budget culturel par habitant passe à :

$$\frac{3,06}{6,22} = 49,20 \%$$

soit un fléchissement de : 15,46 %

au bénéfice partiel des unités polyvalentes qui absorbent 20,90 % du budget total de la tranche.

En raisonnant comme pour la tranche précédente, nous avons :

. budget par habitant des actions de base .....	3,06
. budget par habitant des unités polyvalentes ...	<u>1,30</u>
	<u>4,36</u>

représentant ensemble : 70,10 % du budget culturel par habitant de la tranche considérée, les annuités jouant dans cette tranche un rôle important : 12,22 % certaines se rapportant d'ailleurs à des créations d'immeubles polyvalents.

3°/ Villes de 20 à 30.000 habitants (nombre d'habitants : 897.855)

	Budget global	par habitant	pourcentage
Spectacles	937.887	1,04	11,95
Musique	1.672.423	1,86	21,38
Beaux-Arts	1.353.096	1,51	17,36
Bibliothèques	1.475.889	1,64	18,85
Centres culturels	1.625.104	1,81	20,81
Annuités	492.781	0,55	6,32
Divers	257.231	0,29	3,33
	7.814.411	8,70	100,00

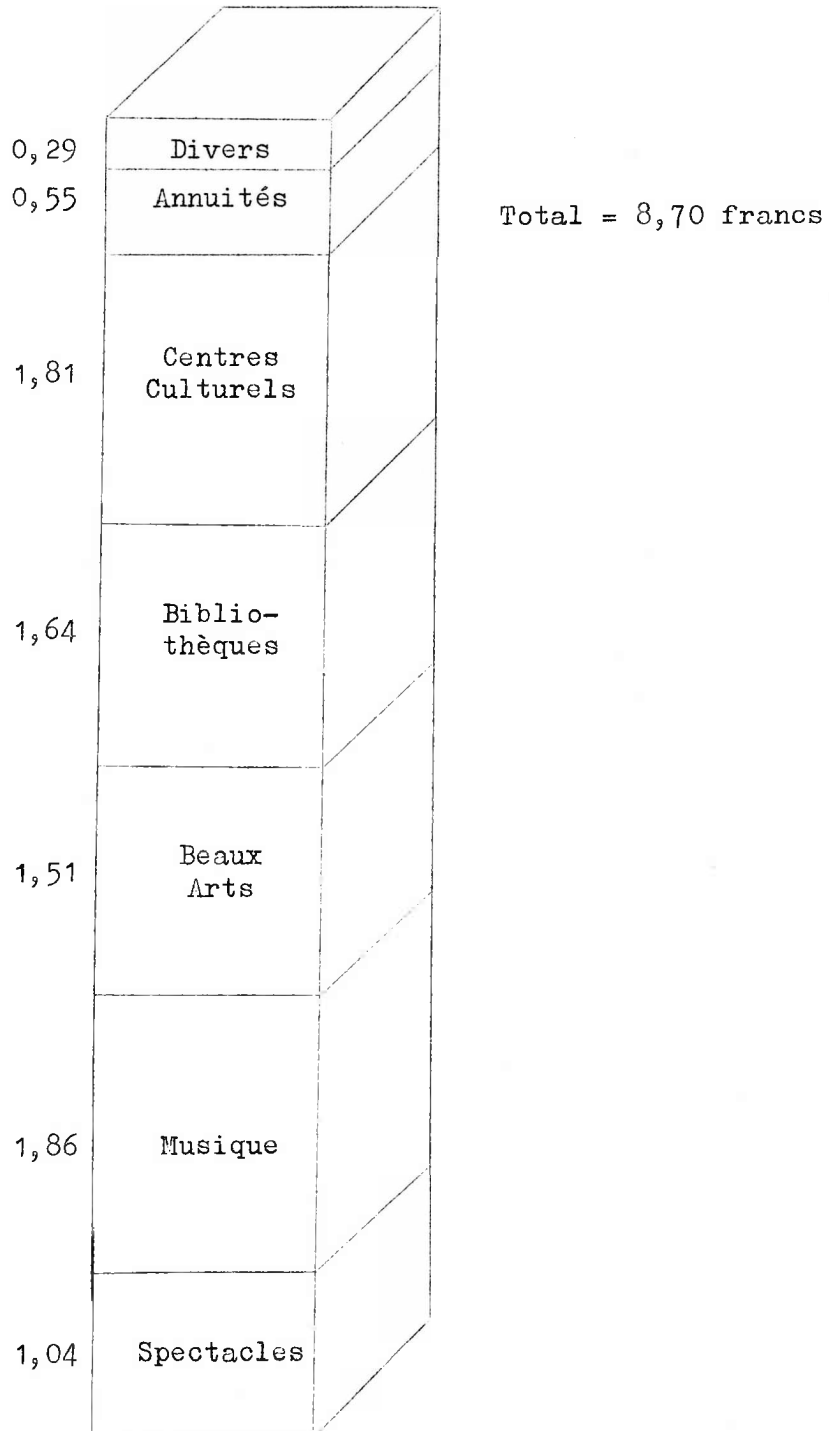


REPARTITION DU BUDGET SPECIFIQUE PAR HABITANT

-----

Villes de 20 000 à 30 000 habitants

(en francs)



La musique est ici encore prépondérante et nous avons le classement suivant :

. Musique .....	21,38 %
. Centres culturels ....	20,81 %
. Bibliothèques .....	18,85 %
. Beaux-Arts .....	17,36 %
. Spectacles .....	11,95 %
. Annuités .....	6,32 %
. Divers .....	3,33 %

Constatons tout d'abord que la part des centres culturels et du spectacle est très proche de celle indiquée pour la précédente catégorie de communes, avec 20,81 % contre 20,90 % pour les centres culturels et 11,95 % contre 12,38 % pour les spectacles.

Cette similitude confirme nos réflexions sur la position des centres culturels dans les cites.

Si nous considérons comme ci-dessus les quatre actions spécifiques et leurs budgets par habitant, nous avons le tableau suivant :

	1963	1966	Variations en valeur absolue	Variations en pourcentage
Spectacles	1,12	1,04	- 0,08	-
Musique	1,33	1,86	+ 0,53	+ 39 %
Beaux-Arts	0,57	1,51	+ 0,94	+ 165 %
Bibliothèques	0,95	1,64	+ 0,69	+ 73 %
	3,97	6,05	+ 2,08	+ 52 %

Les Beaux-Arts prennent une importance plus grande, soit que l'on développe ou finance les écoles et les cours, soit qu'on encourage beaucoup plus les sociétés et les expositions, soit qu'on prenne conscience de la valeur que représentent les musées en la matière.

En 1963, le budget global était de : 4,87 Frs et les quatre actions représentaient 81,52 % de ce budget, alors qu'en 1966, elles ne représentent plus que : 69,54 %.

Soit un fléchissement de : 11,98 % au bénéfice des centres culturels polyvalents.

Le théâtre occupe la première place au point de vue budgétaire, comme le montre le classement suivant :

. Théâtre .....	25,98 %
. Musique .....	22,91 %
. Beaux-Arts .....	19,44 %
. Centres culturels .....	11,77 %
. Bibliothèques .....	11,71 %
. Annuités .....	6,14 %
. Divers .....	2,05 %

La comparaison des quatre actions pour l'ensemble de l'étude donnerait entre 1963 et 1966 :

	I 9 6 3	I 9 6 6	écarts	pourcentage
Spectacles	2,77	4,57	1,80	+ 65
Musique	2,11	4,03	1,92	+ 91
Beaux-Arts	1,65	3,42	1,77	+ 107
Bibliothèques	1,20	2,06	0,86	+ 72
	7,73	14,08	6,35	+ 82

Les actions pour lesquelles l'effort budgétaire a été le plus important concernent les Beaux-Arts et la Musique.

En 1963, pour l'ensemble de la population, le budget des quatre actions représentait : 84,02 % ; il représente en 1966 : 80,41 %, accusant un fléchissement au profit des unités polyvalentes qui conduit au regroupement suivant :

. budget par habitant des quatre actions .....	14,08 Frs
. budget par habitant des centres culturels ....	2,07 Frs
	<u>16,15 Frs</u>

Ce montant représente 91,60 % de l'ensemble des budgets considérés.

Le budget pour ces deux types d'actions se décompose comme suit :

. quatre actions spécifiques :	6,05
. centres culturels .....	<u>1,81</u>
total :	<u>7,86</u>

Ces deux types d'actions absorbent ainsi dans cette catégorie de communes : 90,34 % des dépenses culturelles.

4°/ Villes de 30 à 40.000 habitants (population 640.017)

	Masse budgétaire	par habitant	pourcentage
Spectacles	643.097	1,00	9,60
Musique	1.646.050	2,58	24,76
Beaux-Arts	1.040.860	1,63	15,64
Bibliothèques	1.207.495	1,88	18,05
Centres culturels	1.321.374	2,07	19,86
Annuités	341.895	0,53	5,09
Divers	468.543	0,73	7,00
	6.669.334	10,42	100,00

Constatant une fois de plus la prépondérance de la musique, nous obtenons le classement suivant :

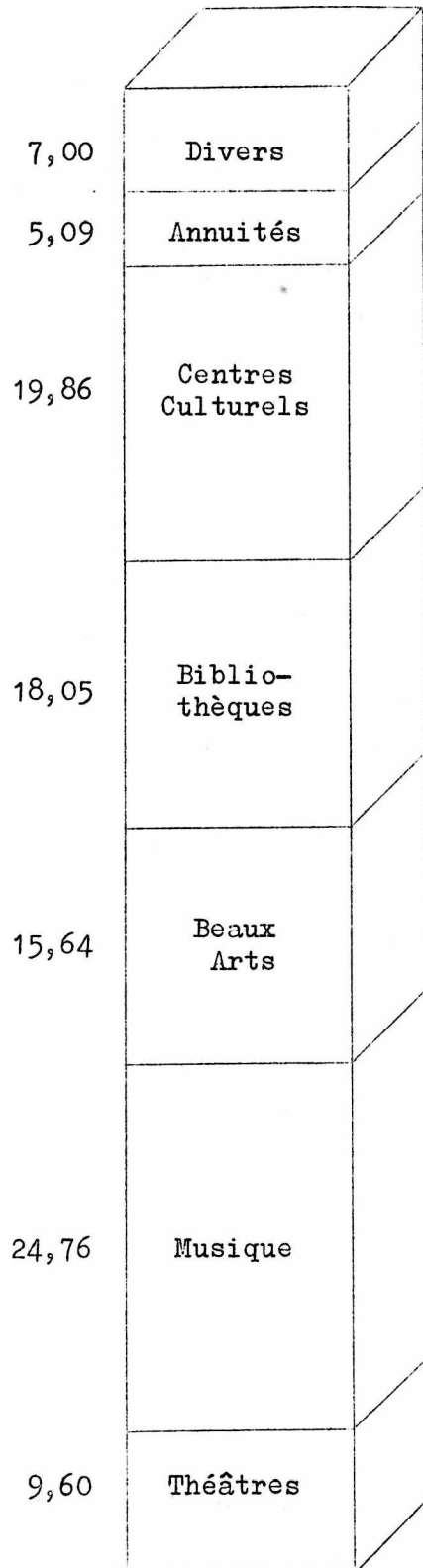
. Musique .....	24,76 % du budget
. Centres culturels .....	19,86 %
. Bibliothèques .....	18,05 %
. Beaux-Arts .....	15,64 %
. Spectacles .....	9,60 %
. Divers .....	7,00 %
. Annuités .....	5,09 %



REPARTITION EN POURCENTAGES DES ACTIONS SPECIFIQUES

-----

Villes de 30 000 à 40 000 habitants



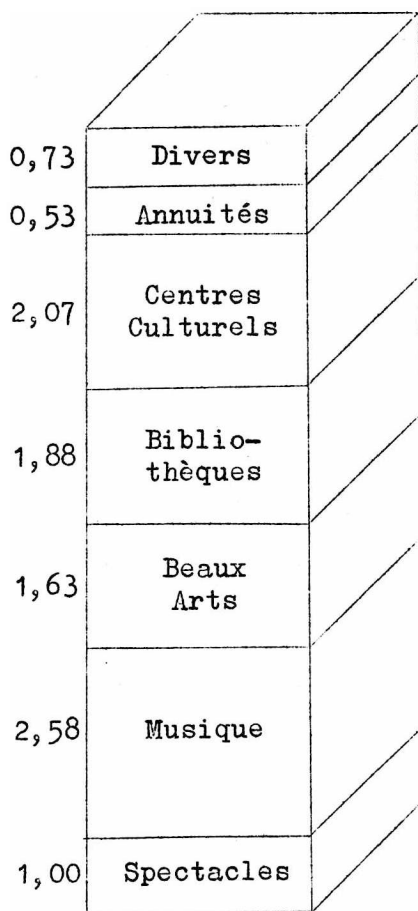
GRAPHIQUE XVII

REPARTITION DU BUDGET SPECIFIQUE PAR HABITANT

-----

Villes de 30 000 à 40 000 habitants

(en francs)



Total = 10,42 francs

La part budgétaire réservée aux centres culturels est à peu près la même que dans les deux précédentes catégories de communes : 19,86 % contre 20,90 %, et 20,81 %.

La part spectacles reste relativement très faible et est, elle aussi, comparable à celle des deux tranches précédentes : 9,60 % contre 11,95 % et 12,38 %.

Reprenant notre raisonnement sur les quatre actions spécifiques, nous obtenons le tableau suivant :

	1963	1966	écarts	pourcentage
Spectacles	1,03	1,00	- 0,03	- 3 %
Musique	1,40	2,58	+ 1,18	+ 84 %
Beaux-Arts	0,65	1,63	+ 0,98	+ 151 %
Bibliothèques	1,21	1,88	+ 0,67	+ 55 %
	4,29	7,09	2,80	+ 65 %

L'effort principal entre 1963 et 1966 s'est porté sur le poste "Beaux-Arts", puis sur la musique, alors que l'action théâtrale est restée stationnaire ou presque.

En 1963, le budget global par habitant était de 6,48 Frs et la part des quatre actions représentait :

66,20 % contre 68,04 % en 1966.

Nous avons par habitant, en 1966, la répartition suivante :

. quatre actions .....	7,09 Frs
. centres culturels .....	<u>2,07 Frs</u>
total :	<u>9,16 Frs</u>

Soit : 87,90 % du budget culturel de la tranche considérée.

5°/ Villes de 40 à 50.000 habitants (population : 616.252)

	Masse budgétaire	par habitant	pourcentage
Spectacles	906.973	1,47	14,82
Musique	1.855.528	3,01	30,34
Beaux-Arts	664.666	1,08	10,89
Bibliothèques	1.045.687	1,70	17,14
Centres culturels	923.206	1,50	15,12
Annuités	662.808	1,07	10,78
Divers	56.729	0,09	0,91
	6.115.596	9,92	100,00

Si la musique garde sa place prépondérante, nous assistons à une rétrogradation des centres culturels par habitant, comme le montre le classement suivant :

. Musique .....	30,34 %
. Bibliothèques .....	17,14 %
. Centres culturels ....	15,12 %
. Spectacles .....	14,82 %
. Beaux-Arts .....	10,89 %
. Annuités .....	10,78 %
. Divers .....	00,91 %

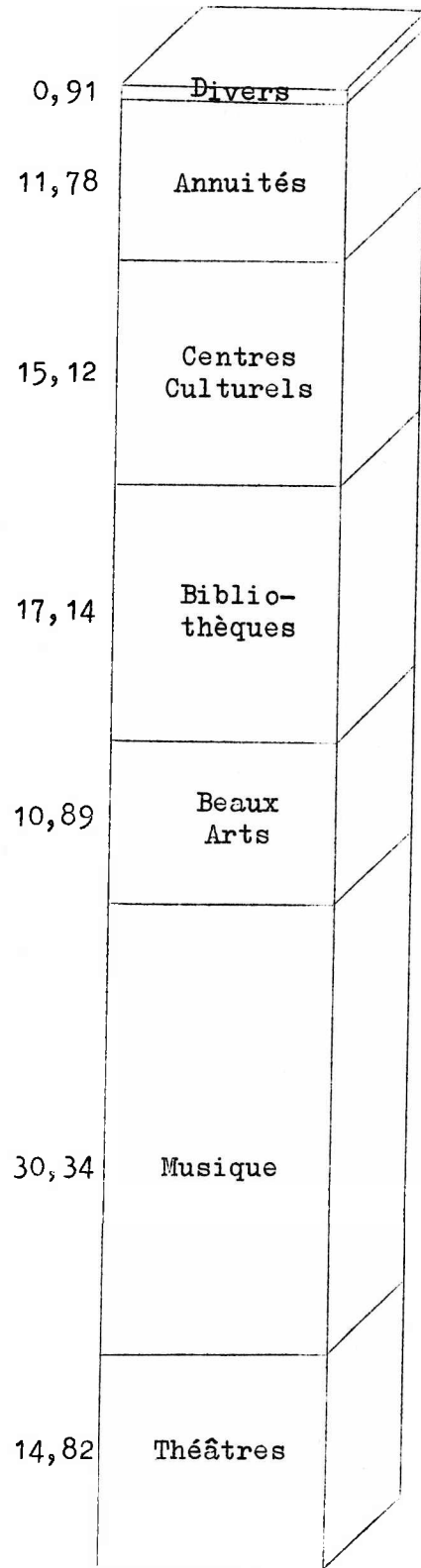
Deux phénomènes se manifestent dans cette tranche de population :

- diminution de la part des centres culturels qui passe de 19,86 % dans la tranche précédente à 15,12 %.
- amélioration de la part spectacle qui passe de 9,60 % à 14,82 %.

REPARTITION EN POURCENTAGES DES ACTIONS SPECIFIQUES

-----

Villes de 40 000 à 50 000 habitants





En ce qui concerne les actions spécifiques, nous obtenons le tableau suivant :

	1 9 6 3	1 9 6 6	écarts	pourcentage
Spectacle	1,16	1,47	+ 0,31	+ 27
Musique	2,98	3,01	+ 0,03	+ 1
Beaux-Arts	1,44	1,08	- 0,36	-
Bibliothèques	1,40	1,70	+ 0,30	+ 21
	6,98	7,26	+ 0,28	+ 40

Les spectacles et les bibliothèques augmentent entre 1963 et 1966 dans des proportions importantes, les Beaux-Arts diminuent, la musique reste stable.

L'ensemble varie peu en valeur absolue, mais en valeur relative fléchit entre 1963 et 1966 de 92,08 % à 73,18 %, au bénéfice en partie des centres culturels.

Pour ces deux types d'actions, le budget par habitant se ventile comme suit :

. quatre actions .....	7,26 Frs
. centres culturels .....	1,50 Frs
	<hr/>
Total	<u>8,76 Frs</u>

et absorbe : 88,30 % de la masse globale.

6°/ Villes de 50 à 100.000 habitants (population : 2.353.320)

	Masse budgétaire	par habitant	pourcentage
Spectacles	9.063.933	3,85	19,50
Musique	11.425.476	4,86	24,61
Beaux-Arts	9.660.184	4,10	20,76
Bibliothèques	6.527.845	2,78	14,07
Centres culturels	6.435.857	2,74	13,87
Annuités	2.221.017	0,94	4,76
Divers	1.137.493	0,48	2,49
	46.471.855	19,75	100,00

En nous excusant d'employer une phraseologie sportive, nous constatons que l'action "spectacles" talonne de très près les Beaux-Arts, en gagnant du terrain puisqu'elle passe de 14,82 % dans la tranche précédente à 19,50 % soit un gain de 4,68 %, la musique tout en gardant sa première place ralentit, les centres culturels viennent en cinquième position comme le montre le classement ci-dessous :

. Musique .....	24,61 %
. Beaux-Arts .....	20,76 %
. Spectacles .....	19,50 %
. Bibliothèques .....	14,07 %
. Centres culturels ....	13,87 %
. Annuités .....	4,76 %
. Divers .....	2,49 %

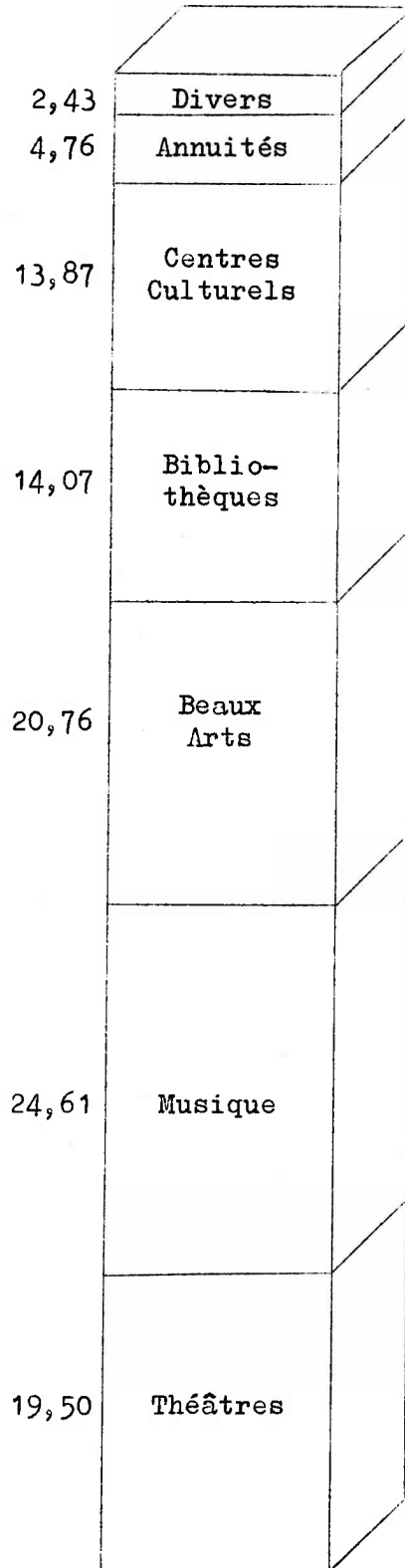
ce qui pour les actions spécifiques nous conduit au tableau comparatif



REPARTITION EN POURCENTAGES DES ACTIONS SPECIFIQUES

-----

Villes de 50 000 à 100 000 habitants

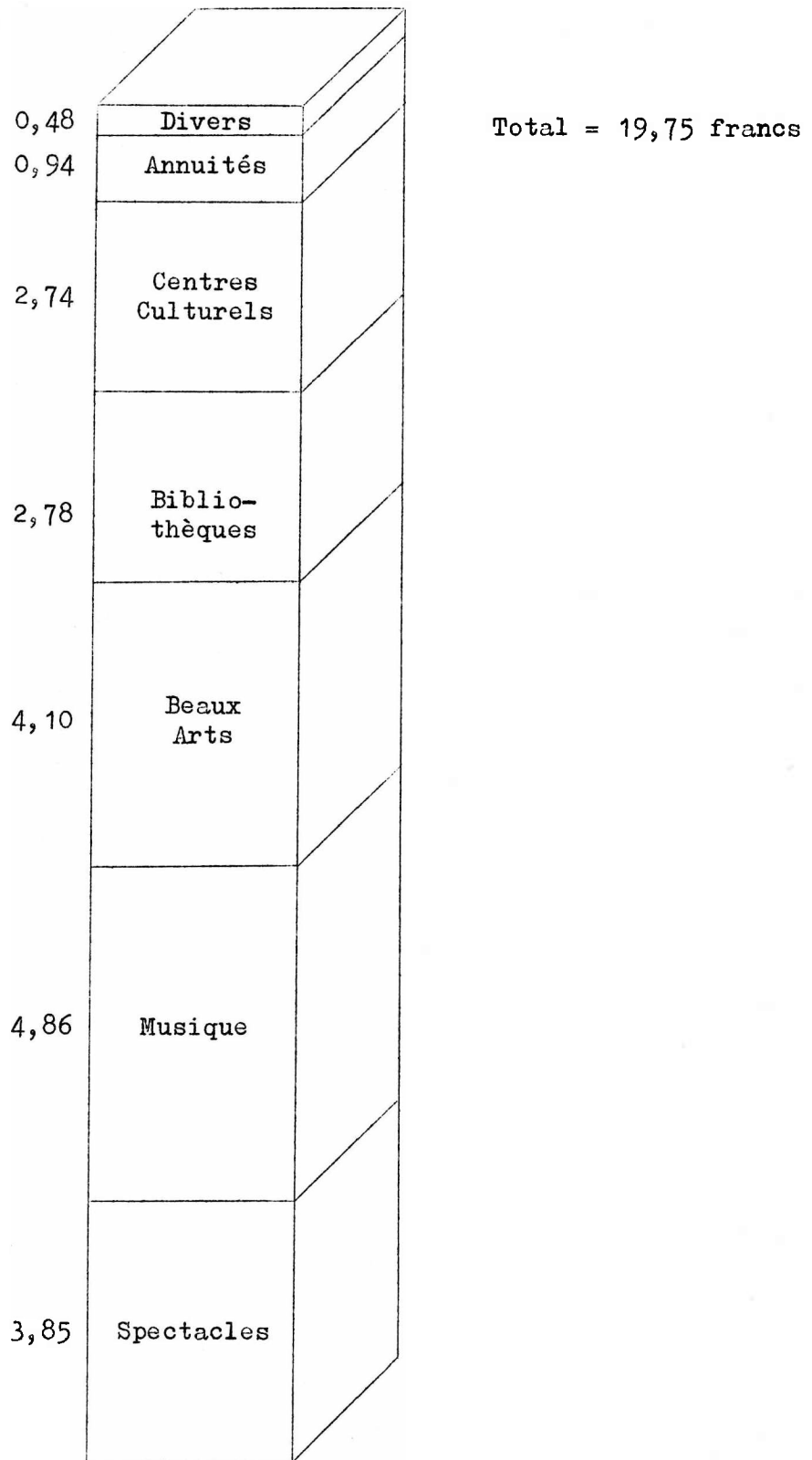


REPARTITION DU BUDGET SPECIFIQUE PAR HABITANT

-----

Villes de 50 000 à 100 000 habitants

(en francs)



suivant pour 1963 et 1966 :

	1963	1966	écarts	pourcentage
Spectacles	2,24	3,85	1,61	+ 71
Musique	2,75	4,86	2,11	+ 77
Beaux-Arts	1,88	4,10	2,22	+ 118
Bibliothèques	1,57	2,78	1,21	+ 78
	8,44	15,59	7,15	+ 85

On note entre 1963 et 1966 une avance généralisée sur tous les fronts des actions de base, bien que leur part relative ait quelque peu fléchi passant de 85,25 % à 78,93 %.

On sent l'importance que jouent dans l'animation culturelle les installations classiques implantées depuis de nombreuses années, ceci nous conduit à :

. budget par habitant des quatre actions .....	15,59 Frs
. budget par habitant des centres culturels .....	2,74 Frs
	18,33 Frs

soit : 92,80 % du budget global.

7°/ Villes de plus de 100.000 habitants (population : 2.672.220)

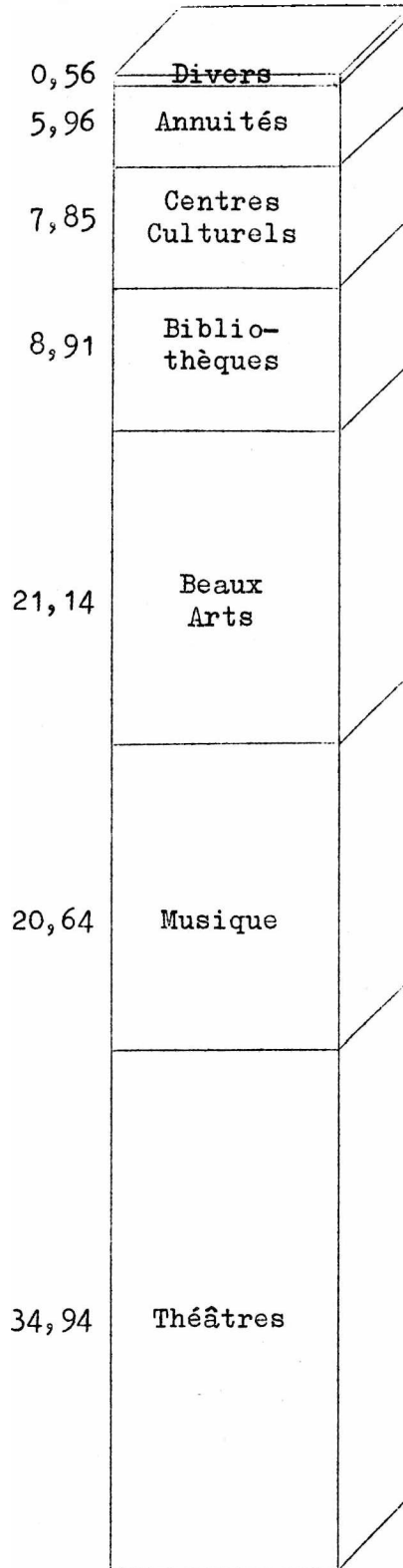
	Masse budgétaire 1966	par habitant	pourcentage
Spectacles	29.777.214	11,14	34,94
Musique	17.580.007	6,58	20,64
Beaux-Arts	18.006.854	6,74	21,14
Bibliothèques	7.537.428	2,84	8,91
Centres culturels	6.678.924	2,50	7,85
Annuités	5.080.118	1,90	5,96
Divers	497.596	0,18	0,56
	85.208.141	31,88	100,00

.../...

REPARTITION EN POURCENTAGES DES ACTIONS SPECIFIQUES

-----

Villes de plus de 100 000 habitants





Le spectacle prend ici une avance considérable par rapport aux autres actions. Ce phénomène est dû, nous le verrons plus loin, à l'existence de théâtres lyriques et à la présence de troupes permanentes, etc ... Ceci se passe au détriment des autres actions, les centres culturels passant en cinquième position, comme le montre le classement ci-dessous :

. Spectacles .....	34,94 %
. Beaux-Arts .....	21,14 %
. Musique .....	20,64 %
. Bibliothèques .....	8,91 %
. Centres culturels .....	7,85 %
. Annuités .....	5,96 %
. Divers .....	0,56 %

Les annuités sont faibles ainsi que le poste "divers".

Nous donnons pour 1963 et 1966, le tableau de comparaisons relatif aux quatre actions spécifiques :

	1963	1966	écarts	pourcentage
Spectacles	6,91	11,14	+ 4,23	+ 61
Musique	3,08	6,58	+ 3,50	+ 113
Beaux-Arts	3,24	6,74	+ 3,50	+ 108
Bibliothèques	1,53	2,84	+ 1,21	+ 79
	14,76	27,30	12,54	+ 85

L'effort principal a porté sur la musique, qui, malgré cela, reste en troisième position derrière les Beaux-Arts, comme en 1963, l'effort le plus faible a été réalisé pour le spectacle + 62 %. Cela s'explique comme on l'a déjà noté par l'existence d'équipements anciens et peut être par une recherche d'une meilleure diffusion des autres actions.

En 1963, les budgets par habitant des quatre actions représentaient pour les villes de plus de 100.000 habitants : 88,38 % de l'ensemble des crédits budgétaires et ne représentent plus que : 85,63 % en 1966.

Ils accusent ainsi un très léger fléchissement dû à l'influence des unités polyvalentes, telles que, par exemple, les trois maisons de la culture dont les budgets subventionnés ont été intégrés dans les centres culturels.

Nous avons :

. budget par habitant des quatre actions .....	27,30
. budget par habitant des centres culturels .....	2,50
	<u>29,80</u>

soit, pour la tranche considérée : 93,47 % du budget global.

### 8°/ Récapitulation

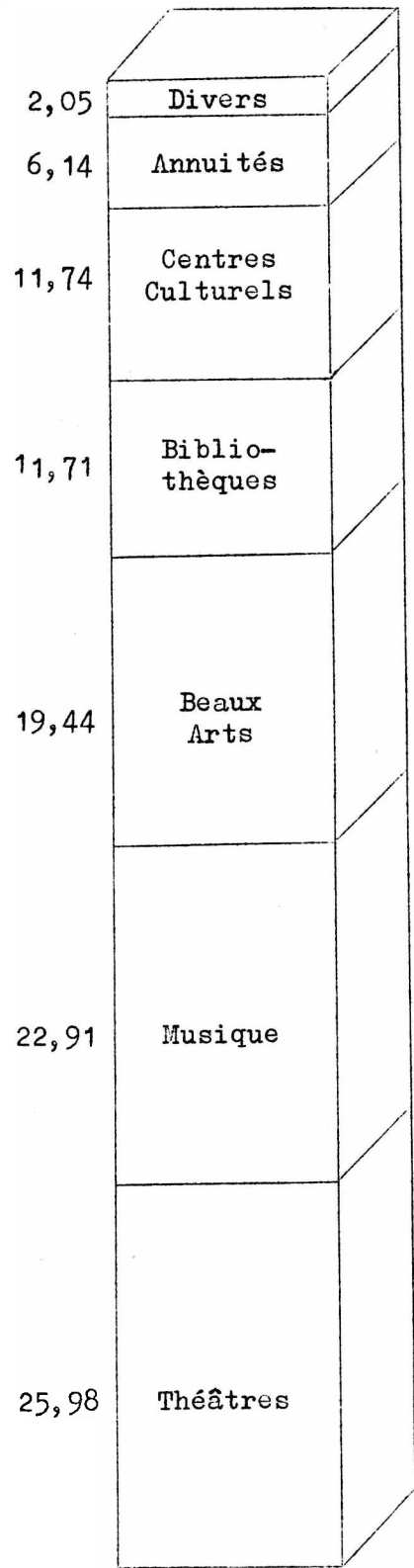
Pour l'ensemble des communes sur lesquelles a porté l'enquête rassemblant une population de 9.304.415 habitants, les données s'établissent comme suit :

	Masse budgétaire 1 9 6 6	par habitant	pourcentage
Spectacles	42.512.284	4,57	25,98
Musique	37.451.175	4,03	22,91
Beaux-Arts	31.856.953	3,42	19,44
Bibliothèques	19.182.238	2,06	11,71
Centres culturels	19.309.046	2,07	11,77
Annuités	10.041.043	1,08	6,14
Divers	3.317.560	0,36	2,05
	163.676.299	17,59	100,00

REPARTITION EN POURCENTAGES DES ACTIONS SEPCIFIQUES

-----

Moyenne





lère remarque

Nous venons d'analyser par catégorie de communes la décomposition des budgets culturels.

Au début de ce chapitre, nous avons donné un tableau montrant entre 1963 et 1966 l'évolution en valeur absolue et en valeur relative des diverses rubriques des budgets culturels. Nous y avons constaté comme tout au long de notre étude analytique, l'avance prise par les unités polyvalentes.

Les budgets de ces unités polyvalentes ayant une grande importance actuellement, il nous a paru nécessaire, dans chaque tranche de population de les ajouter aux budgets des quatre actions spécifiques.

Nous savons que dans bien des cas, et particulièrement pour les Maisons de la Culture, Théâtre, Musique, Beaux-Arts et Bibliothèques, sont des activités représentatives de ces unités.

En fait, nous pourrions répartir le budget des centres polyvalents entre les quatre actions spécifiques :

- . Spectacles
- . Musique
- . Beaux-Arts
- . Bibliothèques

en fonction de l'importance respective de chacune, cette importance est la suivante :

- budget spectacles	: 4,57 Frs	soit 32,62 %	du total des quatre actions
- budget musique	: 4,03 Frs	soit 28,38 %	d°
- budget Beaux-Arts	: 3,42 Frs	soit 24,35 %	d°
- budget Bibliothèques	2,06 Frs	soit 14,65 %	d°
	<u>14,08 Frs</u>	<u>100 %</u>	

En appliquant ces coefficients au poste budgétaire centre culturel, nous obtenons la ventilation suivante :

- pour les spectacles	.....	2,07 x 32,62	=	0,68
- pour la musique	.....	2,07 x 28,38	=	0,59
- pour les beaux-arts	.....	2,07 x 24,35	=	0,50
- pour les bibliothèques	.....	2,07 x 14,65	=	0,30
		total	:	<u>2,07</u>

Compte tenu de ces nouvelles données, le véritable budget des quatre actions se décompose comme suit en 1966 (en francs par habitant) :

. Spectacles .....	5,25
. Musique .....	4,62
. Beaux-Arts .....	3,92
. Bibliothèques .....	2,36

Ceci, sous les réserves suivantes :

- certaines maisons de jeunes et de la culture ont des activités complémentaires jeux, rencontres, bricolage.
- une partie des frais administratifs se retrouve dans les actions spécifiques, mais aussi dans les autres.
- les frais communs sont difficiles à analyser.

Nous trouvons pour les quatre actions, le classement général :

- 1) Théâtre
- 2) Musique
- 3) Beaux-Arts
- 4) Bibliothèques.

#### 2ème remarque

En considérant ce classement, on aurait tendance à dire que l'action prépondérante en France est l'action théâtrale.

Cette première conclusion vient de l'étude budgétaire générale, mais nous avons constaté que le théâtre ne venait en première position que parce qu'il bénéficiait de masses budgétaires considérables dans les villes de plus de 100.000 habitants.

Or, nous avons constaté que dans la plupart des autres villes, la musique venait en première position. Il nous a donc semblé intéressant de rechercher un autre panorama culturel.

C/ RECHERCHE D'UNE DECOMPOSITION DU BUDGET CULTUREL POUR LES VILLES DE MOINS DE 5 000 HABITANTS :

Pour faire cette décomposition, nous sommes amenés à tenir compte des facteurs suivants :

- . les villes de 5 à 10 000 habitants n'ont pas d'écoles de beaux-arts et ont très rarement un musée.

On peut admettre, à une erreur infinitésimale près, qu'elles n'ont pas de budget beaux-arts.

Ce n'est pas tout à fait vrai, car nous en connaissons quelques-unes qui organisent des expositions ou possèdent un musée (bien souvent résultat d'un legs ou d'une fondation).

Cependant, sur les 21 000 000 d'habitants qui y habitent, l'influence de l'action beaux-arts est très faible. Rappelons que la part réservée à cette action dans le budget n'est que de 11 % pour les communes de 10 à 20 000 habitants et est ramenée à 7 % pour les communes de 5 à 10 000 habitants.

L'extrapolation ne peut donc porter que sur les actions suivantes :

- . Spectacles
- . Musique
- . Bibliothèques
- . Centres culturels
- . Annuités
- . Divers

Dans ce cas, en construisant les courbes d'évolution correspondantes et en extrapolant on arrive aux résultats suivants :

.../...

- budget par habitant

spectacles .....	0,016
musique .....	0,120
bibliothèques .....	0,035
centres culturels .	0,201
annuités .....	0,027
divers .....	0,023
	<hr/>
total :	0,422
	<hr/>

Or, comme le budget par habitant pour cette catégorie de communes a été précédemment évalué à 0,45 Frs en tenant compte du rapport :  $\frac{0,450}{0,422} = 1,06$  nous obtenons les résultats suivants :

Spectacles .....	0,017
Musique .....	0,129
Bibliothèques .....	0,037
Centres culturels .	0,215
Annuités .....	0,028
Divers .....	0,024
	<hr/>
	0,450

Le risque d'erreur que nous commettons ainsi est faible et nous gardons une homogénéité certaine avec la première partie de cette étude.

En pourcentage, cette décomposition nous donne :

Spectacles .....	3,77
Musique .....	28,67
Bibliothèques .....	8,23
Centres culturels .	47,78
Annuités .....	6,22
Divers .....	5,33
	<hr/>
	100,00 %

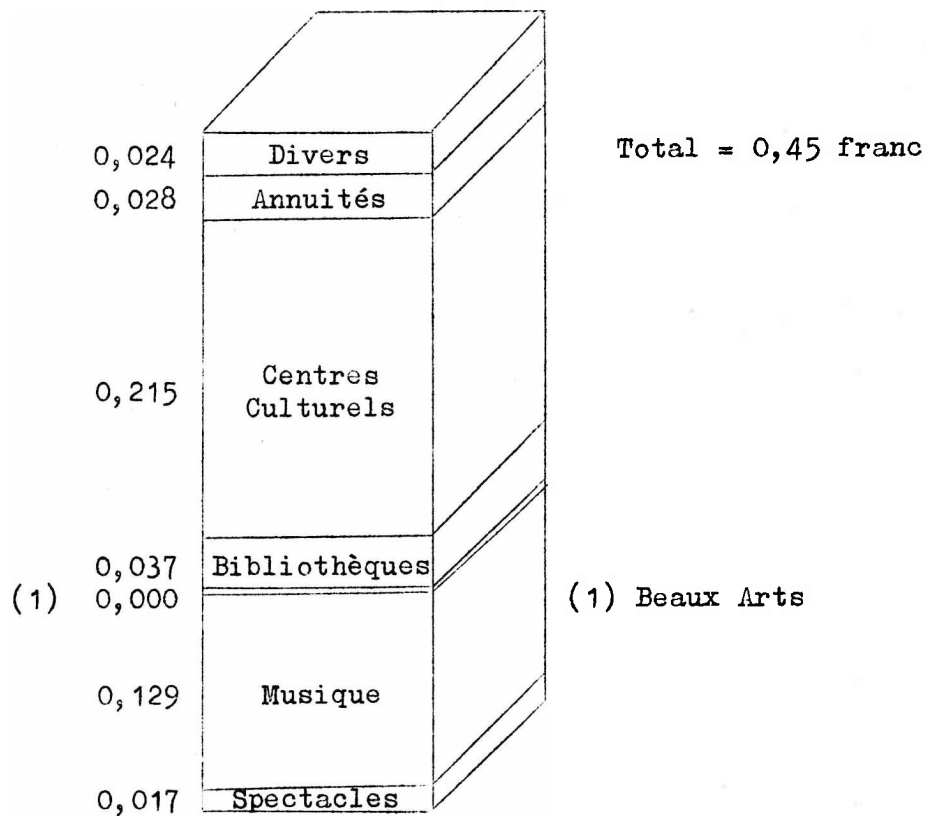
GRAPHIQUE XXV

REPARTITION PAR ACTION SPECIFIQUE DU BUDGET PAR HABITANT

-----

Villes de moins de 5 000 habitants

(en francs)



Si nous comparons ces résultats à ceux que nous avons obtenus pour les villes de 5 à 10.000 habitants, nous avons :

- pour les spectacles .....	3,77	contre	3,61 + 0,16
- pour la musique .....	28,67	contre	26,80 + 1,87
- pour les bibliothèques .....	8,23	contre	7,99 + 0,24
- pour les centres culturels .....	47,78	contre	44,85 + 2,93
- pour les annuités .....	6,22	contre	5,93 + 0,29
- pour les divers .....	5,33	contre	5,18 + 0,15

Nous avons trouvé que la masse budgétaire culturelle des communes de moins de 5.000 habitants était de 9.537.566 Francs.

Elle se décomposerait donc comme suit :

- spectacles .....	360.371
- musique .....	2.734.856
- bibliothèques .....	784.338
- centres culturels .....	4.555.335
- annuités .....	593.536
- divers .....	508.760
	<hr/>
	9.537.556
	<hr/>

#### Remarque sur l'erreur possible

Si, au lieu de prendre 0,45 Frs, nous avons pris 0,422 Frs notre masse budgétaire totale aurait été de : 8.945.702, soit une différence de 6,20 %, mais par rapport à la masse globale des budgets cette différence ne serait plus que de 1,30 %.

A l'échelon national, nous pouvons donc admettre que le culturel par habitant est de : 9,36 Frs avec une possibilité d'erreur inférieure à 2,00 %.

Le budget culturel global des municipalités s'établit, de ce fait, à 435,6 millions de francs et se ventile de la façon suivante :

- spectacles .....	III.II4.954 Frs	soit	2,37 Frs	par habitant
- musique .....	100.346.651 Frs	soit	2,14 Frs	
- beaux-arts .....	82.827.294 Frs	soit	1,77 Frs	
- bibliothèques .....	50.608.150 Frs	soit	1,07 Frs	
- centres culturels .....	54.703.341 Frs	soit	1,16 Frs	
- annuités .....	26.760.148 Frs	soit	0,57 Frs	
- divers .....	9.243.119 Frs	soit	0,28 Frs	
	<hr/>			
	435.603.657 Frs	soit	9,36 Frs	
	<hr/>			

Ce qui nous conduit aux dépenses suivantes (en francs par personne) :

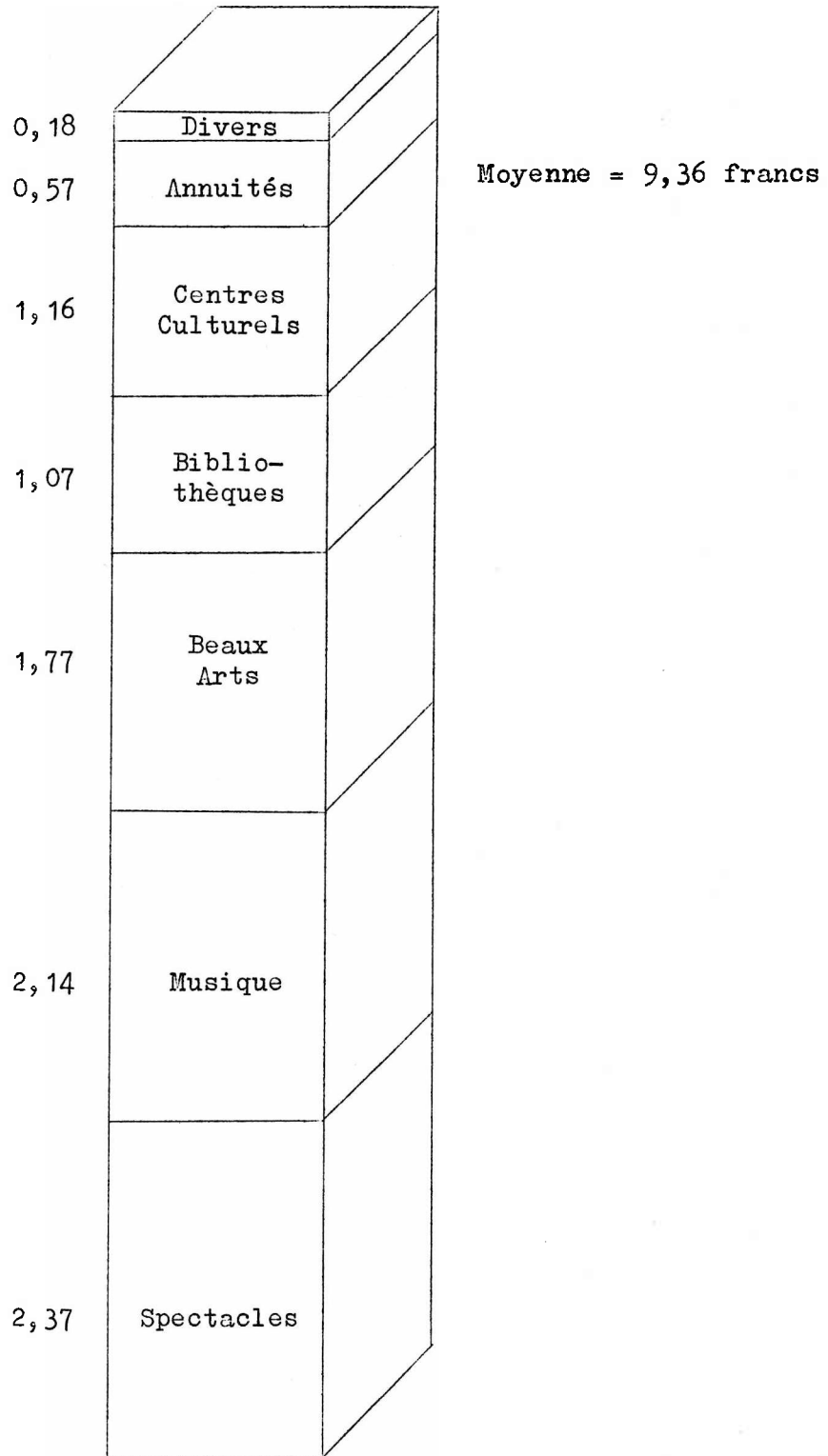
	Spectacles	Musique	Beaux-Arts	Bibliothèque	C.C.	Annuités	Divers	TOTAL
moins de 5.000	0,017	0,129	0,000	0,037	0,215	0,028	0,024	0,450
de 5 à 10.000	0,140	1,040	0,220	0,310	1,740	0,230	0,200	3,880
de 10 à 20.000	0,770	1,800	0,690	0,800	1,300	0,760	0,100	6,220
de 20 à 30.000	1,040	1,860	1,510	1,640	1,810	0,550	0,290	8,700
de 30 à 40.000	1,000	2,580	1,630	1,880	2,070	0,530	0,730	10,420
de 40 à 50.000	1,470	3,010	1,080	1,700	1,500	1,070	0,090	9,920
de 50 à 100.000	3,850	4,860	4,100	2,780	2,740	0,940	0,480	19,750
+ de 100.000	11,140	6,580	6,740	2,840	2,500	1,900	0,180	31,880
moyenne	2,37	2,14	1,77	1,07	1,16	0,57	0,180	9,360

REPARTITION DU BUDGET SEPCIFIQUE PAR HABITANT

-----

Moyenne

(en francs)





CHAPITRE III

---

ETUDE DETAILLEE DES ACTIONS SPECIFIQUES

---

Au cours de notre analyse des budgets culturels communaux 1966 et des comparaisons avec les informations 1963, nous avons recherché la position relative des diverses actions spécifiques dans les budgets.

Nous avons établi un classement qui consistait à classer les différentes actions suivant l'importance de leur budget, sans en chercher la diffusion.

Nous avons trouvé que, dans cette décomposition budgétaire, le théâtre tenait la première place, cette primauté étant due aux sommes considérables affectées à cette action dans les budgets des villes de plus de 100 000 habitants.

Notre deuxième recherche était basée sur le fait que dans les tranches de population, la primauté budgétaire variait, la musique occupant un certain nombre de fois la première place.

Il convient maintenant d'affiner notre recherche et notre analyse, action par action, en les orientant dans deux orientations complémentaires :

- l'aspect budgétaire des problèmes relatifs aux diverses actions, telles qu'elles figurent dans les diverses rubriques,
- l'aspect "efficacité". En effet, notre questionnaire portait un certain nombre de cases concernant les manifestations, leur nombre et leur fréquentation.

Ainsi, connaissant d'une part l'évolution du budget, d'autre part les résultats obtenus, nous avons la possibilité de dégager une première approche socio-économique de la diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire.

Précisons bien que les deuxièmes parties de ces études spécifiques sont des approches, des essais. Nous cherchons à savoir ce que l'on a payé et ce qui s'est passé, et ce, dans des domaines où de nombreuses autres questions pourraient être posées.

Ce sont les résultats de l'action des communes que nous entendons apprécier et évaluer, il se peut que dans certains domaines, ces résultats puissent être complétés par des actions privées (par exemple, les séances de théâtre ou de concerts proposées par des casinos).

Mais notre travail se limite à l'effort des communes, c'est donc l'aspect municipal du problème que nous présentons dans l'analyse qui va suivre.

Etant donné l'importance de la recherche, nous n'avons pris en considération dans la deuxième partie (efficacité) que les réponses qui nous semblaient précises et conformes aux questions posées.

Nous avons effectué dans ces réponses un tri permettant de distinguer :

- les populations non touchées par tout ou partie d'une action.
- les populations touchées par l'action et le budget de cette action.
- les populations touchées et le nombre d'habitants.

Ces renseignements doivent nous permettre d'extrapoler ces résultats et de les étendre à chaque tranche de population et ensuite à la population toute entière.

Nous en dégageons des certitudes et des probabilités qu'il faut considérer avec beaucoup de prudence, car nous connaissons toutes les difficultés que les réponses soulevaient.

Par exemple, il est difficile pour certaines villes de connaître l'efficacité des subventions versées à des associations, donc de contrôler l'opportunité de certaines de ces subventions.

La ville de NICE déclare, par exemple, subventionner 238 associations musicales, alors que sa population est de l'ordre de 350.000 habitants.

La ville de LYON subventionne 432 associations culturelles diverses pour une population de plus de 500.000 habitants.

L'emploi de ces subventions par les municipalités poserait un énorme problème si, dans les cas analogues à ceux ci-dessus, elles étaient importantes (elle ne le sont en général pas).

Mais leur efficacité est restreinte et limitée bien souvent à un groupe de connaisseurs. Une recherche que nous avons faite démontrait que, maisons de la culture comprises, la moyenne des adhérents à près de 5.000 associations était de : 73 par association.

Le public qu'elles touchaient étant dans de nombreux cas limité aux membres, à leurs familles et à quelques relations.

Certes, il y en a dont les manifestations sont très suivies, mais en dehors des maisons de la culture, il était peu commode de rassembler les données du problème.

Cependant, les éléments de réponses que nous avons reçus nous ont permis de procéder à une recherche intéressante et dans l'action municipale proprement dite, d'arriver à une certaine précision.

Nous insistons pour que certains esprits, amateurs de la précision mathématique ne nous fassent pas dire ce que nous n'avons pas écrit.

Nous insistons aussi pour dire que (en faisant cette recherche dont nous connaissons les difficultés et souvent le manque de précision) nous avons tenté de réaliser une approche de la liaison indispensable entre fonctions purement économiques et fonctions sociales.

C'est une timide approche socio-économique en matière de culture. Elle est bien timide, mais elle soulève des problèmes sociologiques considérables qui, à notre avis, devraient faire l'objet d'enquêtes plus approfondies.

Notre raisonnement partira des budgets culturels par habitant analysés, ci-dessus, nous ne reviendrons aux masses budgétaires que lorsque le calcul et le raisonnement nous y contraindront.

o

o o

A/ SPECTACLESAspect budgétaire

Nous avons groupé dans cette rubrique :

- . le théâtre lyrique
- . le théâtre
- . les cinés-clubs et cinémathèques
- . les conférences
- . les groupes artistiques
- . les divers.

Nous donnerons d'abord les données globales puis nous rechercherons les résultats par catégorie et tout particulièrement sur les deux premières rubriques qui sont les grands supports des manifestations collectives.

Pour 1963 et 1966, nous avons, par habitant, les efforts budgétaires inscrits dans le tableau ci-dessous :

Tranches de population	1963	1966	écarts	pourcentage
- de 10.000 habitants	0,35	0,14	- 0,21	- 60
de 10 à 20.000 .....	0,52	0,77	+ 0,25	+ 48
de 20 à 30.000 .....	1,12	1,04	- 0,08	- 7
de 30 à 40.000 .....	1,03	1,00	- 0,03	- 3
de 40 à 50.000 .....	1,15	1,47	+ 0,32	+ 28
de 50 à 100.000 .....	2,24	3,85	+ 1,61	+ 72
+ de 100.000 .....	6,91	11,14	+ 4,23	+ 61
Totaux et moyennes	2,77	4,57	+ 1,80	+ 65



1ère remarque

Ces données pour les spectacles confirment les conclusions que nous avons tirées dans les premières parties de notre étude : pour l'action spécifique spectacle, le budget par habitant croît en fonction de la population.

En effet, ce budget par habitant passe de :

- . 0,14 franc pour la tranche de 5 à 10.000 habitants
- à
- . 11,14 francs pour la tranche de + de 100.000 habitants

et varie dans la proportion de 1 à 80.

Mais, si nous considérons le tableau précédent, nous constatons que de 10 à 50.000 habitants, les fluctuations sont relativement faibles, elles doublent de 10 à 20.000 habitants mais semblent stationnaires entre 20 et 50.000 habitants.

En revanche, le budget augmente très rapidement à partir de 40 à 50.000 habitants.

De 1,47 à 3,85, le coefficient multiplicateur est de 2,62, ce coefficient devient 2,89 pour le passage de la tranche des 50 à 100.000 habitants à la tranche de plus de 100.000 habitants.

Nous étudierons plus loin l'action théâtre proprement dite et en tirerons des conclusions, mais, d'ores-et-déjà, nous pouvons signaler trois facteurs explicatifs de cette évolution :

- . la valeur des pièces achetées doit augmenter en fonction de la qualité.
- . le théâtre lyrique.
- . l'importance des installations et leur entretien.

2ème remarque

La continuité de la progression du budget par habitant de l'action spécifique spectacle est restée en 1963 et en 1966 dans la même tranche (30 à 40.000 habitants).

Elle passe en 1963 de 1,12 à 1,03  
et en 1966 de 1,04 à 1,00.

C'est un phénomène que nous rencontrons plusieurs fois.

3ème remarque

Trois tranches présentent des budgets spectacles en diminution entre 1963 et 1966 :

- 1) tranche des 5 à 10.000 habitants : - 0,21 soit - 60 %
- 2) tranche des 20 à 30.000 habitants : - 0,08 soit - 7 %
- 3) tranche des 30 à 40.000 habitants : - 0,03 soit - 3 %

Dans l'étude générale des actions spécifiques, nous avons noté l'accroissement des budgets des centres culturels, maisons des jeunes et de la culture, foyers d'éducation populaire, maisons de la culture, etc ...

Nous pensons que, soit :

- la diminution du budget par habitant
- la faiblesse de l'accélération de ce budget,

sont dues aux activités polyvalentes de ces institutions qui comportent, elles aussi, des manifestations spectacles difficiles à apprécier, car les budgets sont souvent confondus et que, dans de nombreux cas, sauf pour les maisons de la culture, les manifestations bien souvent ne sont pas continues et souvent leurs mises en place n'en sont qu'à leurs débuts et à la concentration des manifestations dans les grandes villes.

4ème remarque

L'augmentation du budget spectacle la plus importante se situe dans la tranche de 50 à 100.000 habitants.

Elle est de 72 % soit une impulsion annuelle de 24 %, alors que l'impulsion moyenne du spectacle est de 22 %.

5ème remarque, concernant l'impulsion budgétaire spectacle

L'accroissement des budgets culturels a été entre les années 1963 et 1966 de : 91,20 %, soit une impulsion annuelle de : 30,40 %.

L'impulsion de l'action spectacle entre ces deux années n'a été que de : 22 %, soit 8 % en moins que la moyenne.

- . les raisons en sont la présence d'unités polyvalentes
- . le fait probable que le prix de revient des installations fixes et du personnel installé ont évolué moins vite que le prix des manifestations organisées ou achetées.



Les impulsions annuelles sont les suivantes :

1 - tranche de 5 à 10.000 habitants	: - 20 %	: 22	.....	0,91
2 - de 10 à 20.000	: + 16 %	: 22	.....	0,73
3 - de 20 à 30.000	: - 2 %			
4 - de 30 à 40.000	: - 1 %			
5 - de 40 à 50.000	: + 9 %	: 22	.....	0,41
6 - de 50 à 100.000	: + 24 %	: 22	.....	1,09
7 - plus de 100.000	: + 20 %	: 22	.....	0,91

Ramené à la moyenne 22 %, nous avons le classement dynamique des tranches suivant :

1 - tranche de 50 à 100.000 habitants	.....	1,09
2 - plus de 100.000	.....	0,91
3 - de 10 à 20.000	.....	0,73
4 - de 40 à 50.000	.....	0,41
5 - de 20 à 30.000	.....	- 0,09
6 - de 30 à 40.000	.....	- 0,04
7 - de 5 à 10.000	.....	- 0,91

Nous avons donc, sur le plan général, constaté :

- . que le budget spectacle obéit aux mêmes lois que le budget général.
- . qu'il croissait moins vite que le budget culturel général.

Nous proposons d'étudier, ci-dessous, l'évolution de la part représentée par le budget spectacles dans le budget culturel général par habitant, ce qui nous conduit au tableau ci-après :

Tranches de population	Budget général culturel par hab. 1963	Budget général culturel par hab. 1966	Budget spectacles par habitant 1963	Budget spectacles par habitant 1966	B.G.H. 66 - 63	
					$\frac{63}{2 - 1}$	$\frac{66}{4 - 3}$
- de 10.000 hab.	2,80	3,88	0,35	0,14	+ 39 %	- 60 %
de 10 à 20.000	3,99	6,22	0,52	0,77	+ 56 %	- 48 %
de 20 à 30.000	4,87	8,70	1,12	1,04	+ 78 %	- 7 %
de 30 à 40.000	6,48	10,42	1,03	1,00	+ 61 %	- 3 %
de 40 à 50.000	7,58	9,92	1,16	1,47	+ 31 %	+ 28 %
de 50 à 100.000	9,90	19,75	2,24	3,85	+ 99 %	+ 72 %
de + de 100.000	16,70	31,88	6,91	11,14	+ 91 %	+ 61 %
Totaux et moyennes	9,20	17,59	2,77	4,57	+ 91 %	+ 65 %

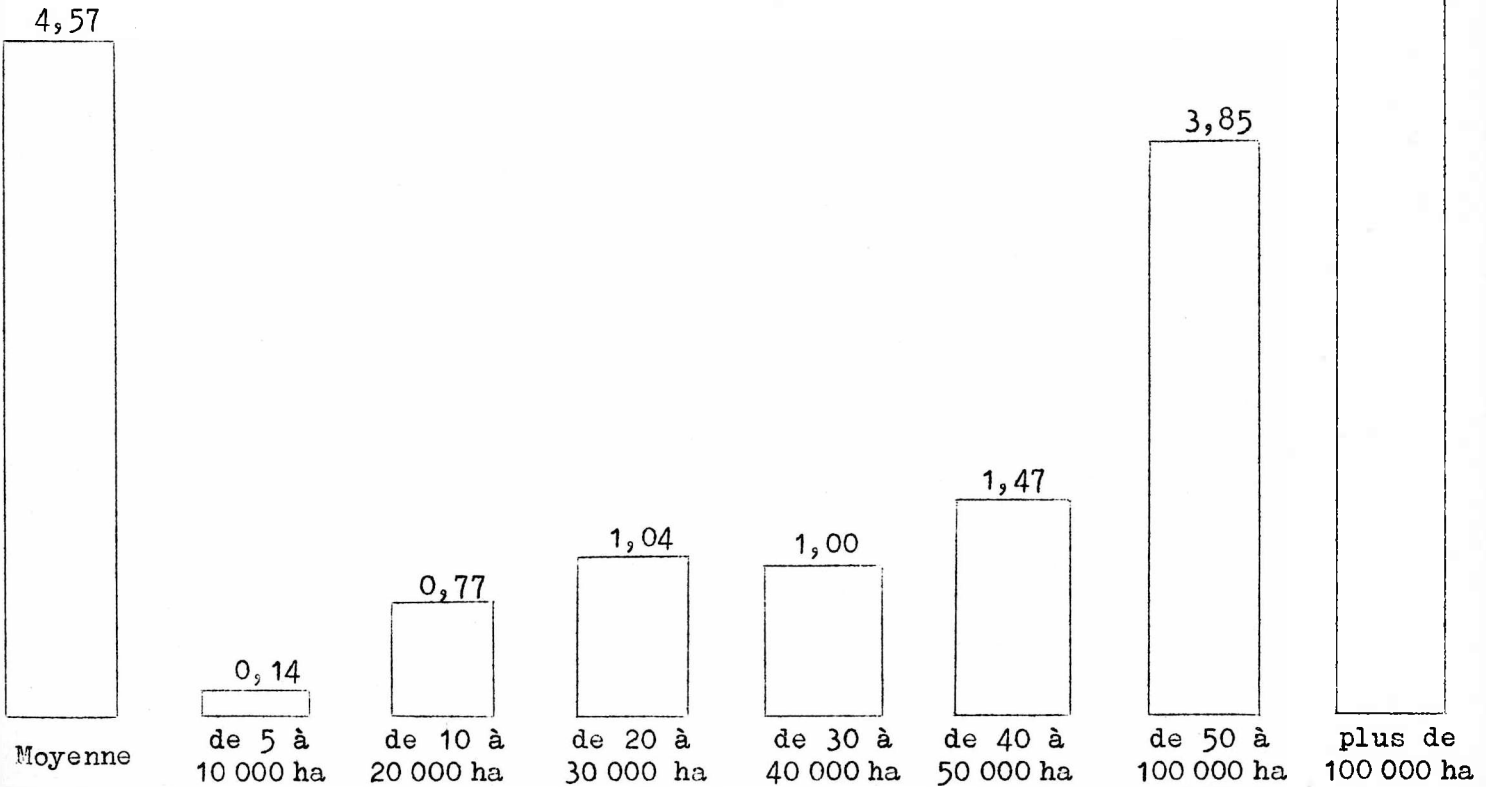
EVOLUTION PAR TRANCHE DEMOGRAPHIQUE EN 1966 DU BUDGET SPECTACLES

PAR HABITANT

-:-:-:-:-:-:-:-

(en francs)

11,14



La comparaison des deux dernières colonnes montre que dans tous les cas l'évolution du budget de l'action spécifique "Spectacles" par habitant a été plus lente que l'évolution du budget culturel par habitant.

En fait, d'une manière générale, pour l'ensemble de la population considérée, l'augmentation du budget spectacles par habitant est les 2/3 de l'augmentation générale.

Pourtant, nous avons vu que budgétairement parlant, la part spectacles est à l'échelon de la population considérée la plus importante et vient en tête des actions spécifiques.

Notons la faiblesse de la part spectacles pour les communes de moins de 5.000 habitants et que 15 centimes ne doivent pas permettre de présenter aux habitants de ces communes un nombre même restreint de représentation.

En fait, nous entrevoyons que cela ne permet une animation culturelle ni profonde au sens démographique, ni continue.

Afin de mieux connaître l'évolution du budget spectacles, nous donnons un tableau comprenant par tranche :

- . la part théâtre vis-à-vis du budget culturel global en 1963
- . la part théâtre vis-à-vis du budget culturel global en 1966
- . la variation de cette valeur relative.

Tranches de population	<u>Budget théâtre</u>	<u>Budget théâtre</u>	Variation
	Budget culturel 1963	Budget culturel 1966	
- de 10.000 habitants	12,50	3,61	- 8,89
de 10 à 20.000	13,00	12,37	- 0,63
de 20 à 30.000	23,00	11,95	- 11,05
de 30 à 40.000	15,90	9,60	- 6,30
de 40 à 50.000	15,30	19,40	+ <u>4,10</u>
de 50 à 100.000	22,62	19,50	- 3,12
+ de 100.000	41,37	34,94	- 6,43
 totaux et moyennes	 30,10	 25,98	 - 4,12

Une seule tranche (celle de 40 à 50.000 habitants) est positive, la part des spectacles dans le budget global s'est améliorée de 4,10 %, il est vrai que comparé aux autres le budget spectacles était relativement faible.

Pour toutes les autres tranches, les spectacles connaissent un glissement qui, pour l'ensemble de notre étude, est de :

4,12 %

soit le septième de la place relative de l'action dans le budget 1963.

Ainsi, malgré une prépondérance budgétaire, malgré les efforts faits durant les dernières années pour le développement des manifestations théâtrales (action déterminante du domaine spectacles) la part relative du budget de cette action est en diminution.

Nous avons ébauché plus haut les raisons de ce ralentissement relatif :

- . utilisation des équipements et personnel existant peut être meilleure
- . développement des unités polyvalentes
- . meilleure utilisation des budgets
- . et en plus, recherche possible d'équilibre entre les diverses actions.

#### Décomposition du budget spectacles

Nous donnons, ci-dessous, la décomposition détaillée du budget "spectacles" :

Villes de :	Théâtre	Cinéma	Groupes Artistiques	Cours de danses	Divers conférences	TOTAL
5 à 10.000 hab.	53.095	9.450	19.767	11.900	4.698	98.910
10 à 20.000	415.879	28.800	164.262	9.400	465.929	1.084.270
20 à 30.000	637.229	68.786	25.850	-	206.022	937.887
30 à 40.000	277.158	3.250	28.650	-	334.009	643.097
40 à 50.000	504.943	13.300	248.380	-	140.150	906.973
50 à 100.000	8.636.329	43.004	107.860	-	276.340	9.063.933
+ de 100.000	29.137.408	206.757	419.250	-	13.799	29.777.214
	39.662.041	373.347	1.014.019	21.300	1.440.947	42.512.284

soit en pourcentage du budget global spectacles :

. théâtre .....	93,29 %
. cinéma .....	0,88 %
. groupes artistiques .....	2,39 %
. cours de danse .....	0,05 %
. divers, conférences .....	3,39 %

100,00 %

Le théâtre, ce support considérable de l'animation culturelle, absorbe à lui seul 93,29 % du budget spectacles ; cependant, il semble intéressant de connaître la place qu'il tient dans les différentes tranches ainsi que celle des différentes disciplines, ce qui nous donne le tableau suivant :

Villes de :	Théâtre	Cinéma	Groupes artistiques	danses	divers	TOTAL
5 à 10.000 hab.	53,69	9,55	19,98	12,03	4,75	100,00
10 à 20.000	38,36	2,66	16,15	0,86	42,97	100,00
20 à 30.000	67,94	7,33	2,76	-	21,97	100,00
30 à 40.000	43,10	0,51	4,45	-	51,94	100,00
40 à 50.000	55,67	1,48	27,38	-	15,45	100,00
50 à 100.000	95,29	0,47	1,19	-	3,05	100,00
+ de 100.000	97,85	0,69	1,41	-	0,05	100,00
moyennes	93,29	0,88	2,39	0,05	3,39	100,00

Par habitant, la récapitulation donnerait :

. théâtre .....	4,26 Frs
. cinéma .....	0,04
. groupes artistiques .....	0,11
. cours de danses .....	0,01
. divers et conférences ....	0,15

4,57 Frs

.../...

Etant donné la prépondérance du théâtre, nous pensons préférable de faire une étude détaillée de cette action spécifique.

Soulignons, cependant, que les groupes artistiques et folkloriques prélèvent dans les tranches à population élevée des parts importantes du budget spectacles :

19,98 pour la tranche de 5 à 10.000  
27,38 pour la tranche de 40 à 50.000

mais que leur importance est très faible au-dessus de 50.000 habitants.

Quant au compte divers, il semble avoir été le résultat de dépenses culturelles que l'on ne savait où caser particulièrement dans les tranches à basse population, d'où son importance dans certaines tranches.

#### Budget théâtre par habitant

Villes de 5 à 10.000 habitants .....	0,07
10 à 20.000 .....	0,29
20 à 30.000 .....	0,71
30 à 40.000 .....	0,43
40 à 50.000 .....	0,82
50 à 100.000 .....	3,66
+ de 100.000 .....	10 90
	<hr/>
moyenne :	4,26

- 1) le budget théâtre par habitant évolue, comme le budget général, il croît en fonction de la tranche considérée.
- 2) jusqu'à 50.000 habitants, le budget est très faible, il n'atteint pas 1,00 par tête, on se trouve ici probablement dans le cadre de représentations d'amateurs ou semi-professionnels. Entre 50 et 100.000 habitants, 3,66 par habitant doivent correspondre à des troupes professionnelles du type régional.

Au-dessus de 100.000 habitants, l'importance est probablement due :

- . à la qualité des spectacles achetés.
- . à la présentation de pièces lyriques.
- . à l'existence de troupes permanentes.
- . à des locaux coûteux à l'entretien.

Efficacité du budget théâtre proprement dit

Nous allons déterminer les communes n'ayant pas de budget théâtre et l'importance relative de la population qui n'a sur place aucune possibilité d'accès au domaine théâtral.

	Population totale	Population sans théâtre	pourcentage
de 5 à 10.000 hab.	717.838	548.365	76,39
de 10 à 20.000	1.406.813	1.187.894	84,43
de 20 à 30.000	897.855	468.493	51,95
de 30 à 40.000	640.017	362.725	56,67
de 40 à 50.000	616.252	259.811	42,15
de 50 à 100.000	2.353.520	242.652	10,31
de + de 100.000	2.672.320	110.000	4,11
	9.304.415	2.942.458	31,62

Nous pouvons déjà noter que 2.942.458 habitants, soit 31,62 % de la population étudiée n'a pas accès au théâtre sur place les villes ne présentant sous aucune forme de budget théâtre en la matière.

Une réserve doit être faite dans les villes de plus de 100.000 habitants, nous y signalons, en effet, une ville n'ayant pas d'activité théâtre, les habitants de cette commune sont proches de PARIS et ont donc la possibilité de s'y rendre.

Dans le cadre d'une extrapolation, ces résultats doivent être modifiés.

En fait, nous constatons que la part de la population pour laquelle l'action de la municipalité ne permet pas d'accéder au théâtre sur place décroît très lentement jusqu'à 50.000 habitants et ensuite très brusquement:

10,31 % des populations des villes de 50 à 100.000 habitants n'ont pas accès au théâtre sur place.

4,11 % au-dessus de 100.000 habitants.

Nous pouvons pousser plus loin notre investigation.

Nous basant sur les réponses précises que nous avons reçues, nous avons dénombré un certain nombre de villes permettant de donner :

- le nombre de villes
- la population totale de ces villes
- le budget théâtre de ces villes
- le nombre de représentations
- le nombre total de places vendues

que nous trouvons dans le tableau ci-dessous :

Tranches de population	Nombre de villes	Nombre d'habitants	Budget théâtre	Nombre de représentations	Nombre de places occupées
- de 10.000 habitants	10	67.753	29.937	53	18.120
de 10 à 20.000	8	121.000	137.517	53	18.949
de 20 à 30.000	14	334.721	623.779	142	62.645
de 30 à 40.000	5	173.453	254.325	97	34.761
de 40 à 50.000	6	267.815	375.693	75	25.452
de 50 à 100.000	26	1.834.286	8.718.751	1.229	590.945
+ de 100.000	9	1.609.950	18.981.456	881	552.371
Totaux et moyennes	78	4.408.978	29.981.456	2.530	1.302.593

En admettant que les 1.302.593 places vendues aient été occupées par 1.302.593 personnes différentes nous constatons que 29,54 % de la population au maximum a assisté à une représentation théâtrale et que (au minimum) 3.106.385 habitants, soit : 70,46 % n'ont pas fréquenté une fois le théâtre en un an (1)

La répartition des places vendues n'étant pas la même suivant les tranches de population, afin d'avoir une idée plus proche de la réalité nous avons pensé extrapoler nos résultats en opérant de la manière suivante :

- 1) rapport en pourcentage des places vendues à la population concernées.
- 2) Application de ce pourcentage aux villes ayant un budget théâtre donnant ainsi une approche pour les 327 villes du nombre de places vendues par rapport à la population des villes ayant un budget théâtre.

.../...

(1) - d'après d'autres sources ce dernier pourcentage serait beaucoup plus élevé.



Le rapprochement avec le tableau des villes n'ayant pas de budget théâtre nous donnera par rapport à la population concernée, le nombre de personnes minimum n'ayant pas fréquenté le théâtre dans leur commune.

Places vendues

Tranches de population	Nombre de villes	Nombre d'habitants	Nombre de places vendues	pourcentage $\frac{3}{2}$
- de 10.000 habitants	10	67.753	18.120	26,74
de 10 à 20.000	8	121.000	18.949	15,66
de 20 à 30.000	14	334.721	62.645	18,71
de 30 à 40.000	5	173.453	34.761	20,04
de 40 à 50.000	6	267.815	25.452	9,50
de 50 à 100.000	26	1.884.286	530.945	28,18
+ de 100.000	9	1.609.950	552.371	34,30
Totaux et moyennes	78	4.408.978	1.302.543	29,54

Sauf deux résultats :

- . 26,74 % pour les villes de - de 10.000 habitants, et
- . 9,50 % pour les villes de 40 à 50.000 habitants,

nous constatons que le nombre de places vendues par rapport à la population des villes considérées croît avec l'importance démographique, elle est de 34,30 % soit environ  $\frac{1}{3}$  pour les villes de plus de 100.000 habitants.

Nous avons donc pensé possible d'effectuer dans chaque tranche le coefficient de fréquentation aux populations des villes ayant un budget théâtral.

Ce qui aboutit au tableau, ci-après, dont la colonne n° 1 nous donne les populations des communes n'ayant pas de budget théâtre et la colonne n° 5 la certitude des populations totales n'ayant pas été au théâtre puisque nous nous plaçons dans l'hypothèse qu'à chaque place vendue correspond un spectateur différent ; ce qui correspond à l'efficacité maxima mais ne représente malheureusement pas la réalité.

Recherche de la population non touchée par le théâtre sur place

	Sans budget théâtre	ayant un budget théâtre	coefficient de vente	estimation places vendues 2x3	certitude sans théâtre sur place 2-4 + 1
de 5 à 10.000 H.	548.375	170.473	26,74	45.584	672.254
10 à 20.000	1.187.894	218.919	15,66	34.283	1.372.530
20 à 30.000	462.493	431.362	18,71	80.707	817.148
30 à 40.000	362.725	277.292	20,04	55.569	584.448
40 à 50.000	259.811	356.441	9,50	33.861	582.391
50 à 100.000	242.652	2.110.968	28,18	594.871	1.758.649
+ de 100.000	110.000	2.562.151	34,30	878.818	1.793.502
	2.942.458	6.361.887		1.723.693	7.580.722

Nous constatons que sur 9.304.415 habitants, le nombre de places vendues s'élève à :

- . 1.723.693 soit 18,52 % de la population étudiée
- . 7.580.722 personnes soit 81,48 % de la population étudiée, n'ont pas été au théâtre sur place.

ceci ne tient pas compte de la fréquentation des théâtres parisiens, mais, en province, on peut dire que plus de 80 % des habitants de la population étudiée (ville de + de 5.000 habitants) n'ont pas de théâtre sur place : ceci si à chaque place vendue correspondait un spectateur différent.

Nous avons donc en considérant l'efficacité des budgets culturels communaux à reconnaître que si chaque place vendue correspondait à un spectateur, une personne sur cinq irait au théâtre.

En fait, en considérant que certaines vont plusieurs fois au théâtre nous devons en tenant compte de l'assistance moyenne déterminer une grille donnant le nombre de spectateurs différents ayant été au théâtre.

En soulignant que nos résultats ont le caractère d'une situation d'où d'abord le tableau de fréquentation suivant, la partie ci-après est basée sur une hypothèse assez simple que nous ne poserons qu'après avoir étudié la fréquentation par tranche d'habitants.

Fréquentation moyenne

	Nombre de séances	Total des places vendues	Places vendues par séance
- de 10.000 habitants	53	18.120	341
de 10 à 20.000	53	18.949	357
de 20 à 30.000	142	62.645	441
de 30 à 40.000	97	34.761	358
de 40 à 50.000	75	25.452	340
de 50 à 100.000	1.229	590.945	480
+ de 100.000	881	552.371	627
	2.530	1.302.543	515

Nous constatons que sauf deux tranches, la fréquentation croît avec l'importance de la population, passant de 340 à 627, soit de l'ordre de 1 à 1,60.

La fréquentation moyenne étant de 515 places vendues.

THEATRE - coût d'une séance

Tranche de population	Budget	Nombre de séances	Coût d'une séance
- de 10.000 habitants	29.937	53	565
de 10 à 20.000	137.517	53	2.595
de 20 à 30.000	623.779	142	4.390
de 30 à 40.000	234.325	97	2.415
de 40 à 50.000	375.693	75	5.010
de 50 à 100.000	8.718.851	1.229	7.095
+ de 100.000	18.981.456	881	21.545
Totaux et moyennes	29.121.558	2.530	11.510

Sauf en ce qui concerne la tranche des 30 à 40.000 habitants, notre loi relative à l'évolution en fonction de la population reste vraie en soulignant que nous pouvons considérer trois zones :

- de 10.000 habitants, le coût d'une séance est de 565 francs, donc très faible vis-à-vis de la moyenne 11.510 francs, due probablement au fait que les troupes auxquelles il est fait appel sont des amateurs ou des semi-professionnels.
- de 10.000 à 50.000 habitants, une certaine progression due au fait que la qualité des troupes (professionnelles) et de leur représentation va en croissant et que les prix d'achats des spectacles s'en trouvent augmentés, avec la possibilité entre 40 et 100.000 habitants de faire jouer de temps en temps une pièce lyrique, en général très coûteuse.
- un bond spectaculaire au-dessus de 100.000 habitants motivé par les raisons suivantes :
  - un personnel permanent nombreux
  - une troupe permanente avec ce qu'elle comporte de dépenses de tous ordres, des acteurs aux costumes et décors
  - une régularité dans les présentations lyriques, dans certains cas : 50 %.
  - des grands spectacles ; des pièces chères
  - des vedettes.

Nous en parlons en connaissance de cause, les propositions qui nous ont été faites pour la saison 1967-1968 oscillent dans la comédie, entre 2.000 et 10.000 francs et qu'en moyenne un spectacle lyrique coûte au minimum 20.000 francs.

Nous nous trouvons ici devant deux composantes de la structure théâtrale en France, de grandes villes touchant un public assez nombreux (au maximum 34 %) avec des spectacles coûteux et une recherche de standing, et de petites villes avec un public peu nombreux et des présentations souvent modestes.

En fait, le fossé budgétaire qui sépare les uns des autres est complété par le fossé du standing théâtral, conduisant à un déséquilibre socio-culturel des plus graves.

Le tableau suivant nous conduit pour la population de 4.408.378 habitants à considérer, par tranche de population, ce qu'est réellement par spectateur et par habitant le budget de l'action théâtrale.

THEATRE : COUT POUR LA COLLECTIVITE D'UNE PLACE VENDUE

Tranches de population	Budget	Nbre de places vendues	Coût d'une place à la ville	Nombre d'habitants recensés	Coût par habitant recensé
- de 10.000 hab.	29.937	18.120	1,65	67.753	0,44
de 10 à 20.000	137.517	18.949	7,26	121.000	1,14
de 20 à 30.000	623.779	62.645	9,96	334.721	1,86
de 30 à 40.000	254.325	34.761	7,32	173.453	1,47
de 40 à 50.000	375.693	25.452	14,76	267.815	1,40
de 50 à 100.000	8.718.851	590.945	14,75	1.884.286	4,63
+ de 100.000	18.981.456	552.371	34,36	1.609.950	11,79
Totaux et moyennes	29.121.558	1.302.543	22,35	4.408.978	6,60

Nous y relevons les deux phénomènes suivants :

1) le budget théâtre par spectateur croît en fonction de la population suivant un certain nombre de paliers :

- de 10.000 habitants
- de 30 à 40.000
- de 40 à 100.000
- au-dessus de 100.000

Pour les raisons énumérées précédemment, faisant remarquer qu'entre 40 et 50.000 habitants d'une part, et 50 et 100.000 habitants d'autre part, le budget spectateur est le même : 14,75 et 14,76.

2) De même, le budget réel par habitant croît en fonction de la population avec cependant un saut au-delà de 50.000 habitants.

Cela, pour les 4.408.978 habitants considérés.

°  
° °  
°

### THEATRE LYRIQUE ET THEATRE DRAMATIQUE

Nous avons noté plus haut que l'augmentation considérable du budget théâtre par habitant provenait de la présentation coûteuse de pièces lyriques.

Partant des renseignements obtenus, nous proposons ci-dessous de comparer quelques-uns des éléments de ces deux aspects des manifestations scéniques.

Les populations étudiées étant différentes, nous pensons que les critères à retenir sont les suivants :

- 1 - Coût par habitant du lyrique et du dramatique
- 2 - Nombre de spectateurs par séance
- 3 - Coût d'une séance.

.../...

Budget lyrique et dramatique par habitant :

	Lyrique	Dramatique
de 5 à 10 000 habitants	1,43	0,30
de 10 à 20 000 "	0,69	1,09
de 20 à 30 000 "	1,51	1,30
de 30 à 40 000 "	0,37	1,21
de 40 à 50 000 "	0,55	1,20
de 50 à 100 000 "	4,43	1,88
+ de 100 000 "	10,15	1,39
MOYENNE	6,61	1,50

Nous constatons des différences, mais en règle générale, le lyrique coûte 4,40 fois plus cher que le dramatique.

Il est bien évident que le nombre de séances a son importance.

En effet, dans les villes de 5 à 10 000 habitants par exemple, nous avons 49 séances dramatiques recensées contre 4 de lyrique.

Nous pensons donc que c'est le budget par séance et par habitant qui seul peut, dans cette première approche, nous donner une idée des importances comparées du lyrique et du dramatique.

D'où le tableau comparatif suivant :

Budgets théâtraux par habitant et par séance

	Lyrique	Dramatique
de 5 à 10 000 habitants	3,500	0,0060
de 10 à 20 000 "	0,057	0,0230
de 20 à 30 000 "	0,036	0,0018
de 30 à 40 000 "	0,018	0,0014
de 40 à 50 000 "	0,023	0,0013
de 50 à 100 000 "	0,006	0,0004
+ de 100 000 "	0,013	0,0003
	0,004	0,0001

Ces chiffres montrent la différence entre le lyrique et le dramatique, les deux premiers n'ayant pas de signification.

Nous ne pouvons pas en tirer de conclusions et nous pensons que le prix de revient d'une séance est plus symptomatique.

Coût d'une séance :

	1	2	3	4	
	Lyrique	Dramatique	Nbre de séances 1	Nbre de séances 2	1/2 %
de 5 à 10 000 habitants	2 500	375	4	49	666,66
de 10 à 20 000 "	3 140	2 453	12	46	128,00
de 20 à 30 000 "	5 441	3 105	42	109	175,23
de 30 à 40 000 "	2 610	2 385	20	86	109,43
de 40 à 50 000 "	5 453	4 625	23	82	117,90
de 50 à 100 000 "	8 426	4 454	755	453	189,17
+ de 100 000 "	25 055	3 767	765	406	661,51
	16 056	3 737	1 621	1 231	429,64

Nous constatons qu'une séance de lyrique compte en moyenne 4,30 fois plus qu'une séance de dramatique aux budgets municipaux.

L'une, la dramatique compte en moyenne : 3 737 Fr  
alors que l'autre compte en moyenne : 16 056 Fr

Nous constatons des écarts faibles dans la population de 20 à 50 000 habitants en moyenne un écart de +25% en faveur du lyrique.

Celui-ci est six fois plus coûteux que le dramatique dans la seule ville de 5 à 10 000 habitants connue.

2 fois environ entre 50 et 100 000 habitants  
6,6 fois au-dessus de 100 000 habitants.

Nous saisissons maintenant pleinement notre remarque citée plus haut, la présentation de théâtre lyrique grève considérablement les budgets des théâtres.

Comme budgétairement, le spectacle, nous l'avons vu, est l'action spécifique prépondérante, la production de pièces lyriques a, sur l'ensemble des budgets, une répercussion considérable.

.../...



Constatons que le prix d'un spectacle lyrique ou dramatique croît en fonction de la population des tranches de population.

Mais alors que pour le théâtre dramatique (sauf en-dessous de 10 000 habitants où l'on a vraiment conscience du rôle des troupes d'amateurs), la variation du budget d'une séance est faible ; pour le théâtre lyrique, on constate une énorme augmentation à partir de 50 000 habitants.

Nous avons constaté plus haut que ces fluctuations étaient dues, pour le théâtre dramatique, à la présentation de troupes :

- 1 - amateurs locales
- 2 - semi-professionnelles
- 3 - professionnelles régionales
- 4 - professionnelles régionales à grande réputation ou troupes nationales.

Il en va de même pour le lyrique où l'évolution est marquée par la présence de :

- 1 - sociétés locales et orchestres locaux dirigés par un animateur dynamique
- 2 - troupes régionales peu nombreuses
- 3 - troupes nationales sans orchestre
- 4 - troupes à grand standing se déplaçant avec orchestre, qu'elles appartiennent à Paris ou à des métropoles régionales et qui, à cause de leur nombre de chanteurs, danseurs et choristes sont très nombreuses.

Fréquentation d'une séance :

	1	2	3	4
	Lyrique	Dramatique	1 - 2	$\frac{1-2}{1}$ %
de 5 à 10 000 habitants	750	308	442	58,93
de 10 à 20 000 "	492	323	169	34,30
de 20 à 30 000 "	485	370	115	23,71
de 30 à 40 000 "	445	371	74	16,62
de 40 à 50 000 "	422	277	145	34,00
de 50 à 100 000 "	505	408	97	19,20
+ de 100 000 "	661	689	- 28	- 4,23
	576	478	+ 98	17,60

Le goût prédominant du lyrique va en diminuant et que au-dessus de 100 000 habitants, nous constatons un équilibre entre le lyrique et le dramatique.

Il est possible que la qualité d'un auteur, d'une vedette, la connaissance des airs de certains morceaux de bravoure, les airs popularisés des grandes opérettes modernes conduisent à cette prédominance.

Le lyrique est plus facilement accessible, apparemment du moins, et souvent plus agréable à la vue quand certains ballets entrecourent l'action.

Le dramatique et certaines pièces à thèse nécessitent plus d'attention, n'ont pas toujours l'attrait que l'on souhaiterait même quand la pièce est très bien jouée.

La présence de grandes vedettes participait à des spectacles coûteux, nécessitait des budgets importants et souvent sans obtenir le succès de la pièce lyrique.

#### Offre de théâtre :

En faisant l'hypothèse que des représentations lyriques ou dramatiques ont lieu dans les mêmes salles, nous allons essayer de connaître combien de places lyriques et de places dramatiques ont été offertes au public.

Nous supposerons 3 capacités possibles :

- Au-dessous de 10 000 habitants : 500 places de théâtre
- De 10 à 100 000 habitants : 650 places
- Plus de 100 000 habitants : 750 places

Nous avons pour le lyrique :

Population touchée : 3 936 592 habitants

Places offertes : moins de 10 000 habitants .....	2 000
de 10 à 100 000 habitants : 650 x 852 .....	553 800
plus de 100 000 habitants : 750 x 765 .....	573 750

---

Places offertes ..... 1 129 550

soit une place pour 3,50 habitants.

.../...

Nous avons pour le dramatique :

Population touchée : 3 072 603 habitants

Places offertes : moins de 10 000 habitants :	49 x 500 .....	24 500
de 10 à 100 000 habitants :	776 x 650 .....	504 400
plus de 100 000 habitants :	406 x 750 .....	304 500
		<hr/>
Places offertes .....		833 400

soit une place pour 3,68 habitants, à peu près la même chose que pour le lyrique.

Il semble donc que l'on offre une place pour trois habitants, en faisant l'hypothèse que toutes les places offertes seraient occupées par un spectateur différent.

Nous avons pour habitude de déplorer que les salles ne soient pas assez remplies et c'est fréquent.

Mais nous devons penser que l'offre aussi est relativement faible.

Sur 9 304 415 habitants,  
2 658 400 auraient eu la possibilité d'aller au théâtre  
une fois en Province.

Nous posons là le problème de l'animation.

Le nombre de personnes différentes allant au théâtre est faible ; mais le nombre de places offertes au public est tout aussi peu important.

Une première conclusion tirée de cette étude est que d'abord il faut rechercher l'occupation maximum donc, rechercher par une forme d'animation moderne à attirer le public.

Sont-ce des théâtres-clubs, des discussions, une variété accrue de pièces, des contacts avec des artistes, des facilités de déplacement ?

Je crois que c'est tout cela, il n'est pas toujours facile d'aller au théâtre quand on habite la périphérie d'une grande ville.

Offrir plus de séances ? Cela ne se peut que si le public moyen augmente et au-delà d'une séance par jour, cela nécessite de nombreux équipements dont la situation doit être fortement et profondément étudiée.

Tout le problème du spectacle est posé.

Et pourtant, quand cela marche, quelle chaleur humaine se dégage des réactions de la salle, quelle attention, quels éclats de rire, quels silences peuvent être observés et surtout ressentis.

.../...

Le théâtre est une des bases humaines parce qu'il entraîne des réactions, des discussions pacifiques à l'entr'acte ou à la sortie, ceux qui, à chaque représentation réussie, observent le public, peuvent noter les petits groupes de personnes discutant, se réjouissant ou critiquant, sans lesquels on ne pourrait rien faire.

Mais que de problèmes à résoudre si on veut que cette action soit profonde et continue.

### ESSAI D'UNE RECHERCHE NATIONALE

Nous nous bornerons au théâtre (lyrique et dramatique) et essaierons d'en tirer les conclusions avec les réserves que nécessite une telle extrapolation.

Nous avons calculé à la fin de la deuxième partie un budget spectacle par habitant qui se présentait de la façon suivante :

- moins de 5 000 habitants	.....	0,017
- de 5 à 10 000	" .....	0,140
- de 10 à 20 000	" .....	0,770
- de 20 à 30 000	" .....	1,040
- de 30 à 40 000	" .....	1,000
- de 40 à 50 000	" .....	1,470
- de 50 à 100 000	" .....	3,850
- plus de 100 000	" .....	11,140
		<hr/>
Moyenne	.....	2,370

pour la population totale de la France, soit : 46 520 271 habitants.

Ceci représente une masse budgétaire affectée au spectacle de :

111 114 954 francs

Nous avons constaté qu'en moyenne 93 % de la masse spectacle était affectée au théâtre, soit :

103 659 140 francs

Si nous admettons que le coefficient trouvé pour les communes de plus de 5 000 habitants est valable, devant noter d'ailleurs que la part réservée au théâtre croît avec la population.

Si nous constatons que pour les communes de 5 à 10 000 habitants, 46 % du budget seulement sont destinés au spectacle et 63 % dans la zone supérieure, on arrive à constater que pour les communes d'une population inférieure à 5 000 habitants, à peine 8 % du budget global est affecté au théâtre, soit :

$360\,371 \times 0,08 = 28\,882$

.../...

RECHERCHE NATIONALE

ACTION SPECIFIQUE

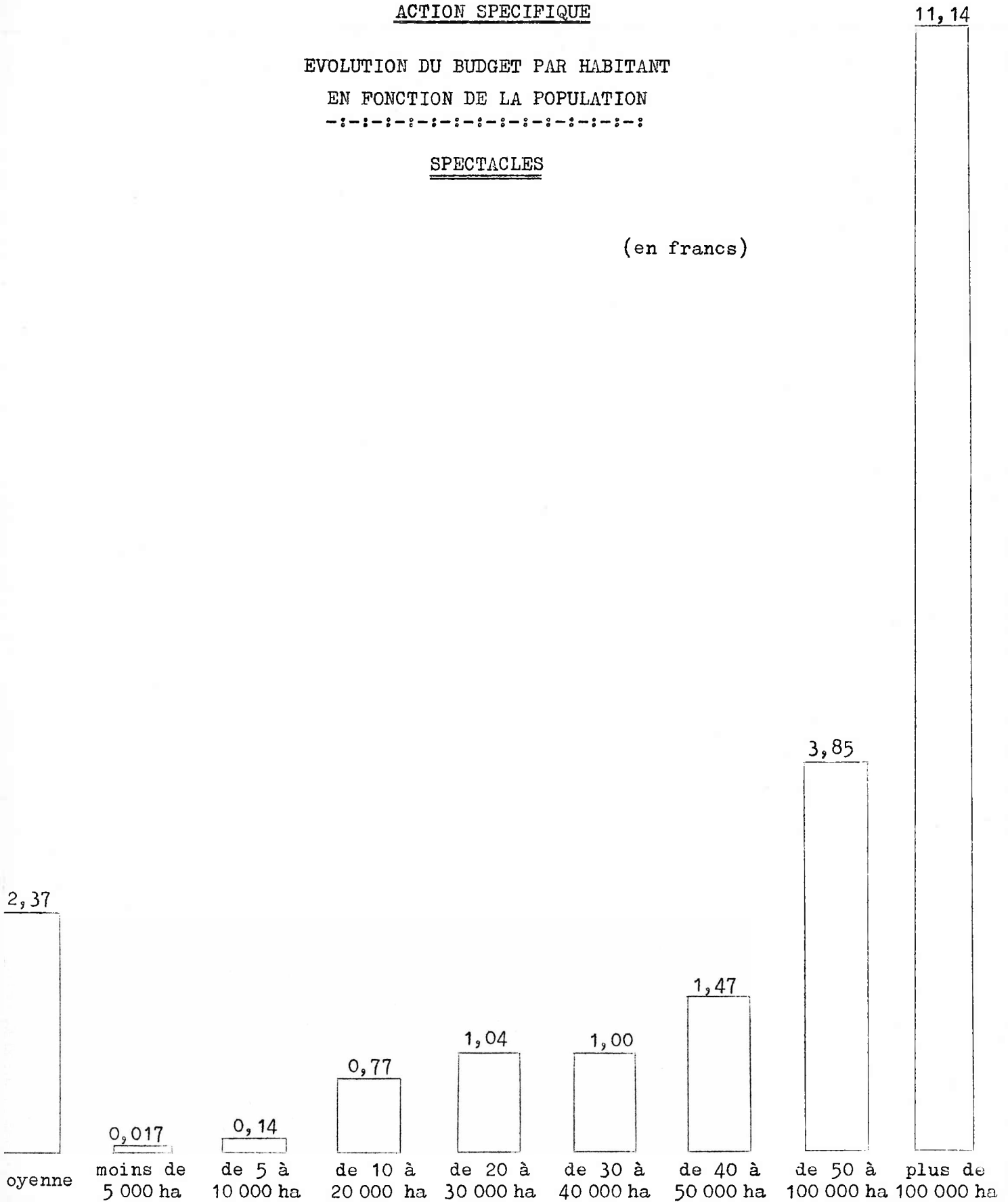
EVOLUTION DU BUDGET PAR HABITANT

EN FONCTION DE LA POPULATION

-----

SPECTACLES

(en francs)



On ne commet qu'une très faible erreur en constatant que pour le théâtre à l'échelon national, le budget global est de :

103 659 140 francs

soit :

2,23 francs pour chacun des 46 520 271 habitants.

Cela ne représente même pas la valeur d'une place dans un modeste cinéma de Province.

#### EXTRAPOLATION DE L'EFFICACITE

Nous avons calculé que sur 9 204 415 personnes, nous avons une certitude de 7 580 722 qui n'étaient pas touchés par le théâtre qui, en pourcentage, se répartissait de la manière suivante :

- de 5 à 10 000 habitants	.....	93,64
- de 10 à 20 000 "	.....	97,50
- de 20 à 30 000 "	.....	91,01
- de 30 à 40 000 "	.....	91,31
- de 40 à 50 000 "	.....	94,50
- de 50 à 100 000 "	.....	74,72
- plus de 100 000 "	.....	67,60

Dans l'hypothèse où le nombre de places vendues serait égal au nombre de spectateurs différents, nous pouvons calculer la certitude de la population non touchée par l'action spécifique théâtre.

Pour les communes de moins de 5 000 habitants, nous pouvons admettre que 99 % n'ont pas la possibilité sur place, ce qui nous donne la population certaine qui n'a pas été au théâtre.

- moins de 5 000 habitants	... 21 198 346 x 0,99	= 20 986 362
- de 5 à 10 000 "	... 3 943 710 x 0,9364	= 3 692 890
- de 10 à 20 000 "	... 3 976 550 x 0,9750	= 3 877 136
- de 20 à 30 000 "	... 2 759 419 x 0,9101	= 2 511 347
- de 30 à 50 000 "	... 3 022 866 x 0,9290	= 2 808 242
- de 50 à 100 000 "	... 3 229 593 x 0,7472	= 2 413 151
- plus de 100 000 "	... 8 389 784 x 0,6760	= 5 671 493

---

41 960 621

Il y a donc 41 960 621 personnes sur 46 520 271 habitants, soit 90,39 % qui n'ont sûrement pas été au théâtre.

Le maximum probable de places occupées sur l'ensemble du territoire s'élèverait à :

4 559 650

.../...

Mais nous avons vu plus haut, dans une hypothèse que le rapport du nombre des places occupées au nombre des spectateurs différents était de 1 à 3, ce qui donnerait :

1 500 000 personnes différentes touchées par le théâtre.

Nous avons aussi constaté que :

- Une personne sur 3,5 allait au théâtre lyrique
- Une personne sur 3,68 " " " " " dramatique.

Ce qui nous permet de considérer sur l'ensemble de la population le nombre moyen des places vendues dans chacun des spectacles :

- Théâtre dramatique ..... 2 222 375
- Théâtre lyrique ..... 2 350 275

Si nous admettons que les fréquentations moyennes que nous avons trouvées pour ces deux formes de théâtre sont applicables, cela représenterait en France :

- 4 649 séances de théâtre dramatique
- 4 080 séances de théâtre lyrique.

Ce chiffre ne semble pas correspondre à ce que nous avons trouvé plus haut, mais l'influence des petites villes sans lyrique se fait sentir.

En admettant une capacité moyenne de 600 places, l'organisation à l'échelon municipal de représentations théâtrales aurait permis d'offrir à la population française toute entière :

$$8\,729 \times 600 = 5\,237\,400 \text{ places}$$

soit une pour 9 habitants.

Nous l'avons vu plus haut, ceci pose, à l'échelon national, la collaboration de tous pour que, au maximum, une place soit offerte à un français sur 9, c'est-à-dire, pour réaliser une action culturelle théâtrale en profondeur.

Elle nécessite de ne pas avoir peur de considérer que si on souhaite qu'un français sur trois (pour excepter les nourissons, les grands vieillards.... etc...) puisse avoir envie d'aller au théâtre et puisse y aller au moins deux fois par an pour la continuité, qu'il faudrait offrir :

près de 50 000 spectacles à 30 000 000 de spectateurs.

Soyons honnêtes, dans les conditions actuelles, c'est impossible.

.../...

Mais cela pose le problème véritable de l'action culturelle dans le domaine du spectacle :

- Equipements et animation relèvent d'une politique nationale et générale coordonnée.

Si des équipements doivent être créés, il faut les créer en fonction d'unité de population : 30 000 habitants, par exemple, et établir des liens fédératifs et syndicaux à l'échelon budgétaire pour établir des liens efficaces à l'échelon exploitation.

Nous posons là le problème des liaisons, des horaires de travail, du temps d'éloignement du domicile, du temps de transport pour aller à son travail et au lieu de loisir, et ces problème est considérable.

°  
° °

NOTA - Nous avons constaté qu'une séance de théâtre coûtait en moyenne, 11 150.

Pour 50 000 spectateurs, il faudrait, rien que pour le théâtre :

$$50\ 000 \times 11\ 150 = 557\ 500\ 000$$

soit, plus que le budget actuel de la France.



B/ MUSIQUE

Nous avons divisé ce chapitre en trois rubriques :

- Ecoles de musique
- Concerts
- Sociétés locales.

Ces dernières ayant la possibilité de donner des concerts, nous regrouperons dans la partie efficacité les subventions aux sociétés locales donnant des concerts, ceci nous semble normal, car ces concerts et leur assistance sont subventionnés par les municipalités.

Le tableau, ci-dessous, indique pour 1963 et 1966 et par tranche de population le budget culturel par habitant ainsi que les variations auxquelles nos budgets ont été soumis.

Tranches de population	1963	1966	Ecart	pourcentage
-de 10.000 habitants	1,18	1,04	- 0,14	- 12 %
de 10 à 20.000	1,05	1,80	+ 0,75	+ 71 %
de 20 à 30.000	1,33	1,86	+ 0,53	+ 40 %
de 30 à 40.000	1,40	2,58	+ 1,18	+ 84 %
de 40 à 50.000	2,98	3,01	+ 0,03	+ 1 %
de 50 à 100.000	2,75	4,86	+ 2,11	+ 76 %
+ de 100.000	3,08	6,58	+ 3,50	+ 113 %
Totaux et moyennes	2,11	4,03	+ 1,92	+ 91 %

Ière remarque

Dans cette action spécifique, nous retrouvons comme pour la précédente notre règle : le budget de l'action spécifique musicale par habitant augmente en fonction de l'importance démographique des tranches de population.

Il passe de 1,04 pour la tranche de 5 à 10.000 habitants à 4,03 pour les communes de plus de 100.000 habitants, soit dans la proportion de 1 à 3,87.

.../...



Cette variation est beaucoup moins importante que celle du Théâtre et semble plus continue.

En 1963, nous avons constaté pour la tranche des 50 à 100.000 habitants un léger recul vis-à-vis de la tranche des 40 à 50.000 habitants, en 1966 ce recul a disparu. Dans l'ensemble des communes de 50 à 100.000 habitants, un effort a été réalisé pour combler ce retard.

Le budget par habitant de l'action musicale de la tranche des 50 à 100.000 habitants représente : 1,61 fois celui de la tranche inférieure.

Celui de la tranche des 100.000 habitants et plus représente : 1,35 fois le budget de la tranche des 50 à 100.000.

### 2ème remarque concernant l'évolution du budget musical

Dans l'ensemble, le budget musical par habitant a évolué exactement comme l'ensemble du budget culturel, soit 91 % en 3 ans : 30,33 % par an.

Les deux tranches qui connaissent l'augmentation la plus notable sont :

- . de 20 à 30.000 habitants 84 % soit 28 % par an
- . au-dessus de 100.000 habitants, 113 % soit 38 % par an.

### 3ème remarque sur l'impulsion du budget musical

Nous avons vu, ci-dessus, que le budget musical avait évolué de la même façon que le budget culturel général.

L'impulsion 30-40 avait été prise égale à 1 pour l'ensemble des budgets, l'impulsion de la musique s'identifie à celle-ci.

Les variations par tranche figurent dans le tableau ci-dessous :

1 -	de 5 à 10.000 habitants :	- 12 %	soit - 3,00 %	par an
2 -	de 10 à 20.000 habitants :	+ 71 %	soit + 23,30 %	par an
3 -	de 20 à 30.000 habitants :	+ 40 %	soit + 16,60 %	par an
4 -	de 30 à 40.000 habitants :	+ 84 %	soit + 28,00 %	par an
5 -	de 40 à 50.000 habitants :	+ 1 %	soit + 0,33 %	par an
6 -	de 50 à 100.000 habitants :	+ 76 %	soit + 25,30 %	par an
7 -	de + de 100.000 habitants :	+ 113 %	soit + 38,00 %	par an

Nous constatons en 1966 une évolution très faible du budget musical. Nous obtenons le classement dynamique suivant, obtenu en calculant l'impulsion musicale, le diviseur étant la moyenne d'augmentation, soit : 30,33.

1 - Villes de + de 100.000 habitants .....	1,25
2 - Villes de 30 à 40.000 habitants .....	0,92
3 - Villes de 50 à 100.000 habitants .....	0,83
4 - Villes de 10 à 20.000 habitants .....	0,76
5 - Villes de 20 à 30.000 habitants .....	0,55
6 - Villes de 40 à 50.000 habitants .....	0,01
7 - Villes de 5 à 10.000 habitants .....	- 0,09

La seule régression est celle de la tranche des villes de 5 à 10.000 habitants, elle est peu importante et nous ne pouvons, comme pour le théâtre, donner de raisons concernant l'influence des unités polyvalentes. (alors que nous savons que des maisons de jeunes et de la culture ont des activités théâtrales, nous n'avons que peu de renseignements sur les manifestations musicales qui y sont données).

Nous avons pour la musique les deux lois suivantes :

- 1) le budget musical obéit à la même loi d'évolution que le budget général (en fonction de l'importance de la population).
- 2) sur l'ensemble de la population, il a évolué entre 1963 et 1966 dans la même proportion : + 91 %.

Nous étudions, ci-dessous, les évolutions comparées du budget général et du budget musical par habitant entre 1963 et 1966 :

Tranches de population	Evolution du Budget culturel par habitant	Evolution du Budget musique par habitant	Ecart
- de 10.000 habitants	+ 39 %	- 12 %	- 51 %
de 10 à 20.000	+ 56 %	+ 71 %	+ 15 %
de 20 à 30.000	+ 78 %	+ 40 %	- 38 %
de 30 à 40.000	+ 61 %	+ 84 %	+ 23 %
de 40 à 50.000	+ 31 %	+ 1 %	- 30 %
de 50 à 100.000	+ 99 %	+ 76 %	- 23 %
de + de 100.000	+ 91 %	+ 113 %	+ 21 %
Totaux et moyennes	+ 91 %	91 %	- 00

L'évolution a été très variable suivant les tranches démographiques, quatre sont négatives donc symbolisant une évolution plus lente que celles des budgets généraux.

Trois sont positives, manifestant un effort plus grand que celui réalisé dans les budgets généraux.

La part de la musique dans les budgets généraux est de 22,91 %, cette part est restée quasi stationnaire entre 1963 et 1966, connaissant des fluctuations diverses suivant l'importance des villes.

La musique est, nous l'avons vu plus haut, l'objet d'une plus grande diffusion en profondeur démographique et pourtant sa part est restée stationnaire.

Le tableau, ci-dessous, donne la valeur de la part musique par rapport au budget général culturel et son évolution :

Tranches de population	Budget musique Budget culturel 1963	Budget musique Budget culturel 1966	Variation
- de 10.000 habitants	42,14	26,80	- 15,34
de 10 à 20.000	26,32	28,94	+ 2,62
de 20 à 30.000	27,33	21,38	- 5,95
de 30 à 40.000	21,60	24,76	+ 3,16
de 40 à 50.000	39,32	30,34	- 8,98
de 50 à 100.000	28,78	24,61	- 4,17
de + de 100.000	18,44	20,64	+ 1,80
Totaux et moyennes	22,82	22,91	+ 0,01

Ce tableau confirme les remarques que nous avons faites plus haut, tout se passe comme si sur l'ensemble de la population il y avait une recherche de position du budget musical par rapport au budget général.

Nous pouvons noter pour les communes de 40 à 50.000 habitants une régression, d'une part, qui était importante en 1963. Elle passe de 39,32 à 30,34, donc supérieure aux moyennes 1963 et 1966.

Dans la tranche de 50 à 100.000 habitants, elle diminue aussi, s'approchant de la moyenne, de même qu'entre 20 et 30.000.

Par contre, elles restent inférieures aux moyennes dans la tranche de plus de 100.000 habitants avec une tendance à l'atteindre.

Enfin, elle augmente bien que nettement supérieure à la moyenne, dans la tranche de 10 à 20.000 habitants ; elle passe à 28,94 pour une moyenne de 22,90.

Le tableau, ci-dessus, montre aussi que sauf pour les villes de plus de 100.000 habitants, la part musicale de chaque tranche est supérieure à la moyenne, confirmant ce que nous avons constaté plus haut de la prépondérance musicale dans de nombreuses petites communes et nos conclusions de la deuxième partie sur l'effort réalisé en vue de sa diffusion ou de son enseignement.

Répartition du budget musical :

Nous avons réparti le budget musical en trois sections :

- Ecoles de musique
- Concerts (droits et subvention)
- Divers

figurant au tableau ci-dessous :

Tranches de population	Ecoles de Musique	Concerts	Divers	TOTAL	$\frac{1}{4}$ %	$\frac{2}{4}$ %
- de 10.000 H.	275.112	459.281	9.445	743.838	36,98	61,74
de 10 à 20.000	1.393.326	1.043.418	97.069	2.533.813	54,98	41,19
de 20 à 30.000	1.123.891	378.623	169.909	1.672.423	67,20	22,65
de 30 à 40.000	1.314.387	327.060	4.603	1.646.050	79,85	19,87
de 40 à 50.000	1.459.851	375.324	20.353	1.855.528	78,67	20,22
de 50 à 100.000	9.765.926	1.612.047	78.463	11.425.476	85,47	14,11
+ de 100.000	12.952.094	4.329.238	298.675	17.580.007	73,67	24,62
	28.284.517	8.525.100	647.558	37.457.175	75,51	22,76

Une constatation capitale découle de l'examen de ce tableau :

- . les 3/4 du budget musique sont consacrés dans les communes à l'enseignement de cette discipline.
- . 22 % seulement à des manifestations publiques.

Les écoles de musique sont des pépinières d'artistes, d'enseignants, d'animateurs, voire de supporters. L'importance des budgets que les communes y consacrent doit amener celle-ci à rechercher parmi les élèves, ceux que leur personnalité et leur dynamisme rendront susceptibles de devenir des animateurs en profondeur.

Cela est indispensable (nous le verrons plus loin dans la fréquentation) si on veut que cette discipline, la plus répandue d'après nos calculs, ait la continuité et les résultats en profondeur que l'on doit espérer.

Budget musique par habitant

Tranches de population	Ecoles	Concerts	Divers	TOTAL
de 5 à 10.000 Hab.	0,38	0,64	0,02	1,04
de 10 à 20.000	0,99	0,74	0,07	1,80
de 20 à 30.000	1,25	0,42	0,19	1,86
de 30 à 40.000	2,05	0,51	0,02	2,58
de 40 à 50.000	2,37	0,60	0,04	3,01
de 50 à 100.000	4,14	0,68	0,04	4,86
+ de 100.000	4,85	1,61	0,12	6,58
	3,04	0,91	0,06	4,03

1) Le budget école par habitant croît en fonction de la tranche démographique considérée.

2) Il n'en va pas de même pour le budget concerts par habitant qui est stationnaire jusqu'à 100.000 habitants avec une légère pointe entre 20 et 30.000 et qui est plus important au-dessus de 100.000.





Ce phénomène est probablement dû au fait que les structures sociales des villes de plus de 100.000 habitants et les traditions conduisent à maintenir et développer une animation musicale.

Efficacité du budget :

La dotation concerts par habitant est relativement faible, cependant, c'est par concert et manifestations que le public est atteint.

Nous avons vu plus haut que la diffusion musicale était sur le plan budgétaire prépondérante et qu'elle s'adressait au plus grand nombre d'habitants.

L'offre musicale, si on nous permet de parler ainsi, est la plus largement ouverte, nous allons rechercher quelle efficacité répond à cette proposition.

Procédant comme pour le théâtre, nous allons définir d'abord par tranche démographique, la population qui n'a pas eu accès au concert.

Nous basant ensuite sur les renseignements précis obtenus d'un certain nombre de villes, nous rechercherons la certitude d'assistance aux concerts.

Nous attirons l'attention que nous raisonnerons tout d'abord en places occupées.

Recherche des populations n'ayant pas accès aux concerts sur place dans l'action municipale

	Population totale	Population ayant possibilité	Population sans possibilité	$\frac{3}{I}$ %
de 5 à 10.000 H.	717.838	469.281	248.457	34,61
de 10 à 20.000	1.406.813	1.159.894	246.919	17,55
de 20 à 30.000	897.855	673.345	224.510	25,00
de 30 à 40.000	640.017	573.401	66.616	10,40
de 40 à 50.000	616.252	487.057	129.195	20,94
de 50 à 100.000	2.353.520	2.267.364	86.156	3,66
+ de 100.000	2.672.320	2.672.320	-	-
	9.304.415	8.302.662	1.001.753	10,77

Nous savons donc, d'ores-et-déjà, que malgré une diffusion géographique très étendue :

- 1) que 10,77 % des habitants de la population considérée n'ont, sur le plan municipal, aucune possibilité d'assister à des concerts, de bénéficier du plaisir d'écouter de la musique sur place.

Cette musique dont Claude DEBUSSY disait : qu'elle doit se contenter de faire humblement plaisir.

- 2) que ces 10,77 % représentent déjà plus d'un million d'habitants parmi lesquels probablement, il y en a qui souhaiteraient avoir la possibilité d'aller au concert sur place.

La possibilité d'aller à une manifestation, même quand cela ne se réalise pas est un des facteurs modernes de l'habitat et de son développement.

- 3) la certitude de 10 % est absolue puisqu'elle tient compte de tous les renseignements donnés par les municipalités et, en particulier, sur les actions directes et les subventions.

Nous constatons aussi que malgré des dents de scie, le coefficient de possibilités va en décroissant de :

35,61 pour les villes de 5 à 10.000 habitants  
à  
0,10 pour les villes de + de 100.000 habitants.

Ceci est normal, mais nous devons souligner une fois de plus l'importance des non possibilités dans les petites villes et que peut-être ces dents de scie, que nous rencontrons chez certaines, (17,05 % pour 10 à 20.000 habitants, 10,40 % pour 30 à 40.000 habitants) sont le résultat d'efforts en vue de rendre ces communes accueillantes.

Au fur et à mesure que nous avançons dans l'analyse de ces réponses, nous constatons que dans les petites communes, principalement, le problème de la diffusion culturelle se pose et que les bases modernes de cette diffusion doivent être étudiées.

Je pense qu'il en va de même pour les grandes villes et leurs satellites.

Nous constatons donc que d'abord la volonté pour les municipalités de permettre l'accès à la musique est plus répandue que la volonté théâtrale.

Nous ne faisons ici aucune distinction, nous savons parfaitement que le domaine musical est vaste et que certaines communes se contentent avec des moyens assez faibles, d'une modeste fanfare donnant à l'occasion de fêtes nationales et patronales un concert à base de Sambre-et-Meuse, voire dans certains cas d'une adaptation de "Yellow Submarine" des Beatles et que, par contre, d'autres plus riches, plus axées sur la musique, possèdent comme ROUEN un excellent orchestre de Chambre où une symphonie, voire comme METZ et STRASBOURG participent à un groupement études et recherches musicales, visant à toucher un public plus restreint.

Nous avons dégagé des réponses reçues, 134 villes, dont les renseignements nous permettent de faire une étude générale des concerts.

Il nous est très difficile, contrairement à certains souhaits, de différencier ces concerts, nous sommes bien certains que la musique dodecaphonique, ou aléatoire, voire même les études karnatiques de CHARPENTIER n'ont pas été présentées dans de nombreuses d'entre elles, une étude de la S.E.M.A. portant sur 52 villes a été très loin sur ce sujet.

Nous avons simplement recherché qu'elle était la population qui avait assisté aux concerts que permettait de réaliser l'effort budgétaire de nos communes, ce qui nous conduit à la répartition ci-dessous :

Tranches de population	Nombre de villes	Nombre d'habitants concernés	Budget concerts	Nombre de concerts	Nombre de places vendues
- de 10.000 Habitants	39	273.607	308.541	390	96.080
de 10 à 20.000	50	683.002	577.043	766	228.173
de 20 à 30.000	13	320.043	75.932	116	61.840
de 30 à 40.000	7	233.884	77.038	97	56.480
de 40 à 50.000	5	214.851	67.470	21	11.550
de 50 à 100.000	16	1.127.127	308.959	154	72.825
de + de 100.000	4	570.321	641.000	62	26.795
	134	3.422.835		1.606	553.713

Dans 134 villes soit 45 % du nombre des villes étudiées, représentent 3.422.835 habitants, soit 28 % de la population totale, 553.713 places de concerts ont été occupées.

En gros, nous constatons ici que 16 % de la population totale de ces villes ont assisté à un concert, si chaque place vendue correspond à un auditeur différent.

Ces 553.713 places occupées se répartissent d'une manière différente suivant l'importance des communes, nous analysons cette répartition dans le tableau ci-dessous :

Tranches de population	Nombre de villes	Nombre d'habitants	Places occupées	$\frac{3}{2}$ %
- de 10.000 Hab.	39	273.607	96.080	35,12
de 10 à 20.000	50	683.002	228.173	33,40
de 20 à 30.000	13	320.043	61.840	19,32
de 30 à 40.000	7	233.884	56.480	24,15
de 40 à 50.000	5	214.851	11.550	5,37
de 50 à 100.000	16	1.127.127	72.825	6,46
de + de 100.000	4	570.321	26.795	4,70
	134	3.422.835	553.713	16,18

Curieusement et contrairement à ce qui se passait pour le théâtre, le nombre d'auditeurs ayant assisté à des concerts, diminue en fonction de l'importance des villes.

Les raisons doivent en être nombreuses et non seulement musicales, des phénomènes socio-économiques, des structures urbaines, les moyens de transport, la fatigue (physique et nerveuse) une timidité dont nous avons parlé dans notre conférence à ROYAUMONT, certains complexes, l'évasion du week-end vers la campagne, sont peut-être autant de facteurs qui contribuent à cet état de fait.

Nos chiffres sont-ils parfaitement exploitables ? nous le pensons, sous la réserve cependant que nous n'avons que quatre villes de plus de 100.000 habitants ayant répondu avec la précision désirable.

En extrapolant, nous arrivons au tableau suivant :

	Population sans possibilité sur place	Population avec possibilité sur place	Coefficient d'assistance	Estimation places occupées	Certitude sans assistance sur place I + 2 - 4
de 5 à 10.000 H	248.457	469.281	35,12	164.811	552.927
de 10 à 20.000	246.919	1.159.894	33,40	387.404	1.019.409
de 20 à 30.000	224.510	673.345	19,32	130.090	767.765
de 30 à 40.000	66.616	573.401	24,15	138.467	501.550
de 40 à 50.000	129.195	487.057	5,37	26.154	590.098
de 50 à 100.000	86.156	2.267.364	6,46	146.472	2.207.048
+ de 100.000	-	2.672.320	4,70	125.600	2.546.720
	1.001.853	8.302.662		1.118.998	8.185.517

Sur 9.304.415 habitants recensés, 1.118.998 places ont été occupées soit : 12,78 %.

Si toutes les places occupées l'avaient été par des personnes différentes, il n'y aurait que moins de 13 % de la population ayant assisté à des manifestations musicales; 87 % de la population n'ont pu assister au concert.

Pour pouvoir étendre notre raisonnement, nous devons rechercher la fréquentation moyenne.

Tranches de population	Nombre de concerts	Total places vendues	Places vendues par séance
- de 10.000 habitants	390	96.080	246
de 10 à 20.000	766	228.173	298
de 20 à 30.000	116	61.840	533
de 30 à 40.000	97	56.450	582
de 40 à 50.000	21	11.550	550
de 50 à 100.000	154	72.825	472
de + de 100.000	62	26.795	432
Totaux & moyennes	1.606	553.713	345

L'occupation moyenne est de 345 contre 515 au théâtre, soit 67 %.

Pourtant les municipalités consacrent aux concerts des budgets relativement importants pour les 134 villes que nous avons étudiées, nous recherchons dans le tableau suivant ce que peut coûter à une municipalité chaque séance de concerts :

Tranches de population	Budget	Nombre de concerts	Coût d'un concert
- de 10 000 habitants	308 541	390	791
de 10 à 20 000	577 043	766	753
de 20 à 30 000	75 932	116	655
de 30 à 40 000	77 038	97	794
de 40 à 50 000	64 470	21	3 070
de 50 à 100 000	308 959	154	2 006
de + de 100 000	641 000	62	10 338
Totaux et moyennes	2 055 983	1 606	1 280

Le panorama est ici saisissant, on peut y distinguer trois groupes :

- jusqu'à 40 000 habitants, des concerts qui reviennent aux environs de 750 Fr à la commune.
- de 40 à 100 000 des concerts compris entre 2 000 et 3 000 Fr
- au dessus de 100 000 : 10 330 Fr.

La différence de standing est considérable.

Dans le premier groupe devrait figurer la production d'orchestres locaux d'amateurs ou semi-amateurs, dont certains (nous en connaissons) sont excellents faisant appel rarement à l'extérieur.

Le deuxième groupe possédant aussi des orchestres locaux organise des manifestations en recherchant le concours de formations régionales ou nationales de qualité.

Le troisième groupe en plus peut posséder une excellente formation instrumentale avec des artistes de valeur (orchestres de chambre de ROUEN, VERSAILLES, quintette à vent de METZ, etc...) et présenter soit des formations de renommée au moins européenne, sinon mondiale ainsi que les grands solistes.

Tranches de population	Budget	Nombre de concerts	Coût d'un auditeur
- de 10 000 habitants	308 541	96 080	3,21
de 10 à 20000	577 043	228 173	2,53
de 20 à 30 000	75 932	61 840	1,23
de 30 à 40 000	77 038	56 480	1,36
de 40 à 50 000	67 470	11 550	5,84
de 50 à 100 000	308 959	72 825	4,24
de + de 100 000	641 000	26 795	23,92
Totaux et moyennes	2 055 983	553 713	3,71

Si nous supposons que la faiblesse des auditeurs entraîne une augmentation du coût par auditeur dans cette tranche, et en considérant à part la tranche des plus de 100.000 habitants :

on constate d'abord que le coût d'un auditeur est assez élevé au-dessus de 10.000 habitants, qu'il décroît, qu'il est relativement élevé entre 40 et 100.000 habitants, ce qui correspond au passage supérieur reconnu tout à l'heure, qu'il est considérable au-dessus de 100.000 habitants.

Quant au coût par habitant, il n'est pas très élevé et variable, dépendant de l'intérêt que la commune porte à la musique et du nombre d'habitants.

En moyenne, 6 habitants cotisent pour 1 auditeur.

Au-dessus de 40.000 habitants, 20 habitants cotisent pour 1 auditeur, cette cotisation étant prélevée sur le budget de la commune (impôts et ressources propres).

Le résultat d'une action qui se chiffre par des centaines de milliers de francs nous semble assez faible.

Ici aussi se pose le problème très complexe de l'action et de la séduction en profondeur.

#### Écoles de musique :

Nous avons vu au début de l'analyse sur la musique que celle-ci tenait dans les budgets des communes une place prépondérante : 75 % de la masse budgétaire affectée à cette action.

Nous avons dénombré 192 sur 333 finançant des écoles de musique, soit 57,65 % du total de ces communes.

Ces 192 villes ont une population de 7.524.822 habitants soit : 80,81% de la population totale étudiée.

Nous avons vu plus haut la répartition (de l'ensemble de l'étude) du budget école par habitant.

Soulignant que dans certains cas des Syndicats intercommunaux ont été créés pour l'enseignement de la musique (Basses-Pyrénées par exemple) nous pouvons sous cette réserve dégager le budget réel par habitant des écoles de musique.

Tranches de population	Population	Budget écoles	Budget écoles par habitant
de 5 à 10.000 Hab.	221.810	275.112	1,24
de 10 à 20.000	808.045	1.393.326	1,72
de 20 à 30.000	591.374	1.123.891	1,90
de 30 à 40.000	535.035	1.314.387	2,46
de 40 à 50.000	575.362	1.459.851	2,54
de 50 à 100.000	2.228.516	9.765.916	4,38
de + de 100.000	2.564.920	12.952.034	5,05
	7.524.822	28.284.517	3,76

Nous serrons ici aussi la réalité de plus près et nous constatons que le budget des écoles est fonction de la population pouvant séparer des efforts suivant quatre tranches :

- . de 5 à 10.000 habitants : 1,24
- . de 10 à 30.000 habitants : 1,72 - 1,90
- . de 30 à 50.000 habitants : 2,46 - 2,54
- . de 50.000 habitants : 4,38 - 5,05

Cela correspond à la qualité des enseignements proposés qui vont probablement de l'école à un professeur (souvent le chef de la musique municipale) donnant des cours de solfège, apprenant à jouer de quelques instruments, à des cours plus poussés au point de vue instrumental, aux écoles (de 30 à 50.000) à classes plus nombreuses à caractère départemental, voire aux conservatoires à sections variées enseignant la plupart des instruments, conservatoires formateurs d'artistes, de chefs d'orchestres.



Efficacité des écoles de musique

Sur 192 villes, 133 nous ont donné suffisamment de précision pour que nous puissions avoir une information sérieuse sur le nombre d'élèves et leur prix de revient.

Tranches de population	Population totale	Budget écoles	Nombre d'élèves	Coût d'un élève
villes de				
5 à 10.000 hab.	175.373	229.945	3.630	63,34
10 à 20.000	771.140	1.255.175	9.704	129,34
20 à 30.000	499.201	1.257.145	5.355	234,76
30 à 40.000	471.708	1.213.998	4.106	295,66
40 à 50.000	487.845	1.410.460	2.918	483,37
50 à 100.000	2.089.496	9.077.986	14.902	609,17
+ de 100.000	2.012.593	9.031.366	8.965	1.007,36
	6.507.356	23.476.675	49.480	474,47

Constatons que pour 6.507.356 habitants, la masse budgétaire globale s'élève à 23.476.675, soit 3,61 par habitant, alors que pour la population totale étudiée, nous avons trouvé : 3,76.

Nous pouvons considérer ce chiffre comme bon.

Le coût annuel d'un élève dans une école de musique va en croissant suivant l'importance de la population, confirmant ce que nous disions plus haut sur la qualité et la variété de l'enseignement musical et les buts fixés dans les cours, écoles ou conservatoires.

Pourtant, on peut y puiser des éléments susceptibles de mettre en place des formations locales capables de concourir à l'initiation et à l'animation musicales.

Particulièrement dans certaines petites villes où la création d'unité polyvalente, de fédérations communales, devrait permettre une extension de cette animation.

Première approche d'extrapolation

Sur 6.507.356 habitants, 49.480 fréquentent des cours, des classes, des écoles ou des conservatoires de musique, soit : 0,76 %.

On peut donc, en première estimation, pour 15.000.000 d'habitants évaluer la population totale suivant des classes de musique de tous ordres à : 114.000 personnes qui consommeraient une masse budgétaire globale pour écoles de musique s'élevant à :

$$114.000 \times 3,66 = 41.724.000 \text{ francs}$$

Nous pouvons essayer de comparer le coût par habitant à l'échelon national des concerts par habitant et le coût réel rapporté à la population des villes ayant des concerts, ce qui nous donne le tableau suivant :

Tranches de pourcentage	Budget National	Budget réel (1)	Ecart	pourcentage
de 5 à 10.000 hab.	0,64	0,97	+ 0,33	+ 52 %
de 10 à 20.000	0,74	0,90	+ 0,16	+ 21 %
de 20 à 30.000	0,42	0,57	+ 0,15	+ 36 %
de 30 à 40.000	0,51	0,65	+ 0,14	+ 27 %
de 40 à 50.000	0,60	0,65	+ 0,05	+ 8 %
de 50 à 100.000	0,68	0,72	+ 0,04	+ 6 %
+ de 100.000	1,61	1,62	+ 0,01	+ 0,6
Moyennes	0,91	1,13	+ 0,22	+ 24 %

(1) - Budget des villes ayant un conservatoire de musique.

L'écart entre le budget moyen et le budget réel par habitant va en décroissant, mais sur l'ensemble de la population étudiée, on peut dire que, en règle générale, le budget réel est supérieur de 22 % au budget national moyen par habitant.

Ecoles

	Budget national par hab.	Budget réel par hab. (1)	Ecart	pourcentage
de 5 à 10.000 hab.	0,38	1,24	+ 0,86	+ 226 %
de 10 à 20.000	0,99	1,72	+ 0,73	+ 74 %
de 20 à 30.000	1,25	1,90	+ 0,65	+ 52 %
de 30 à 40.000	2,05	2,46	+ 0,41	+ 20 %
de 40 à 50.000	2,37	2,54	+ 0,17	+ 7 %
de 50 à 100.000	4,14	4,38	+ 0,24	+ 6 %
de + de 100.000	4,85	5,05	+ 0,20	+ 4 %
Moyennes	3,04	3,76	+ 0,72	+ 24 %

(1) - Budget des villes ayant des écoles de musique.

Le budget réel par habitant des écoles est de 24 % supérieur à la moyenne nationale.

Nous constatons que l'écart va en diminuant très rapidement, montrant tout l'effort qu'il y a lieu de réaliser sur le plan municipal pour faciliter l'accès de l'étude de la musique à tous.

Offre de concerts

Nous avons remarqué plus haut à l'échelon national que pour une population de 9.304.415 habitants, 1.189.998 places avaient été estimées être occupées.

A raison de 345 places occupées par concert, cela représente : 3.440 concerts donnés en France provinciale en 1966.

Si nous admettons que la capacité totale moyenne des salles est de 500 places, les organisateurs ont pu offrir :  $3.440 \times 500 = 1.720.000$  à une population de 9.304.415 habitants.

Nous pensons que cette remarque est très importante, car l'organisation des concerts ne peut toucher au maximum que : 18,44 % de la population ne pourrait aller au concert qu'une seule fois.

Comme pour le spectacle, ceci pose d'une manière éclatante le problème de l'animation musicale, de l'animation culturelle, des travaux à mener sur le plan de l'initiation et de la structuration pour aboutir à une diffusion culturelle profonde, continue et humaine.

## RECHERCHE NATIONALE

Nous avons calculé que la masse budgétaire totale réservée à l'animation musicale était de : 100.346.651 Frs, soit : 2,4 Frs par habitant.

Ces budgets étant applicables à toutes les communes de France groupant 46.520.271 habitants, nous avons trouvé, en étudiant le budget spectacles que celui-ci était pour l'ensemble du territoire de : 2,37 Frs par habitant.

L'écart entre budget spectacles et budget musique est donc pour l'ensemble national de : 0,23 soit 10,9 % du budget musique.

En ce qui concerne le même écart pour l'échantillon des villes de plus de 5.000 habitants, cet écart est de : 4,57 - 4,03 = 0,54 soit : 13,4 % du budget musique.

L'écart musique-théâtre va en diminuant, ceci est normal puisque nous avons constaté :

- 1) que la diffusion et la proposition musicales étaient plus étendues que celles du théâtre ;
- 2) que si le budget théâtre des villes de plus de 100.000 habitants avait une influence sur le budget global, à cause de ses dimensions, dans toutes les autres tranches, la musique avait un budget prépondérant.

En fait, de nombreuses municipalités, et même quand leurs populations sont inférieures à 5.000 habitants, entretiennent une petite formation musicale.

Un poste périphérique diffuse chaque matin une émission au cours de laquelle la physionomie d'une petite ville est proposée aux auditeurs.

Dans de nombreux cas, une harmonie, une clique, une fanfare, un orphéon ou une chorale se font entendre.

Cette considération nous confirme la prépondérance de la musique dans ces petites communes où bien souvent le chef de musique ou de chorale enseigne le solfège, le chant ou la pratique élémentaire de certains instruments à des enfants, voire des jeunes gens.

Nous avons trouvé que pour l'ensemble du territoire, le budget musical par habitant évoluait par tranche de population de la façon suivante :

- de 5.000 habitants .....	0,129
de 5 à 10.000 habitants .....	1,040
" 10 à 20.000 " .....	1,800
" 20 à 30.000 " .....	1,860
" 30 à 40.000 " .....	2,580
" 40 à 50.000 " .....	3,010
" 50 à 100.000 " .....	4,860
+ de 100.000 " .....	6,580

moyenne nationale : 2,14



Nous retrouvons le prix d'une place dans un modeste cinéma de province : 2,14 Frs par habitant.

Cela est encore plus faible si on pense que les 8.389.787 habitants des villes de plus de 100.000 habitants ont pour la musique un budget global de :

$$8.389.787 \times 6,58 = \underline{55.204.878 \text{ Frs}}$$

soit : 55 % de la masse globale calculée pour une population qui n'est que le sixième du total national.

Cela ramène le budget musique par habitant à : 1,31 Frs pour plus de 38.000.000 habitants.

#### ESSAI DE LA DECOMPOSITION DU BUDGET MUSIQUE

Il ne nous semble pas facile de décomposer le budget de 0,129 Francs par habitant en budget concerts et budget enseignement.

Bien souvent les deux sont confondus et les finances allouées par les municipalités vont à une cause commune.

Il est rare que dans les communes de moins de 5.000 habitants on fasse venir des formations dont le déplacement est assez coûteux.

Bien plus souvent, en plus de son enseignement et de ses répétitions, la formation musicale donne un ou deux concerts par an, gratuits ou payants aux populations de la cité, prête son concours à des kermesses, ou reçoit la formation d'une ville voisine.

A ce stade, la décomposition s'avère donc délicate, mais on peut essayer avec réserve et prudence d'étudier par extrapolation ce qui revient à l'enseignement, ce qui revient aux manifestations.

D'autant plus que nous avons constaté que certaines villes de 5 à 10.000 habitants avaient uniquement des cours de solfège ou de musique financés par la municipalité.

Nous admettrons que dans les communes, il n'y a pas de divers ; au fond, ce que nous voulons faire, c'est plus un partage entre enseignement et formation, tout en soulignant que comme pour toutes ces petites villes il n'y a ou presque pas un embryon d'animation culturelle.

Bien souvent, d'ailleurs, il n'existe qu'une action spécifique pratiquée dans ces communes de faible importance.

Dans notre étude générale, nous avons trouvé que la part écoles était supérieure à la part concerts dans toutes les tranches (sauf celles de 10.000 habitants) où concerts et écoles se trouvaient dans la position : 0,64 francs et 0,38 francs ; n'ayant pas d'autres sources d'information, nous pensons que cette répartition est admissible et que :

. le budget concert serait de .....	$0,129 \times \frac{64}{102}$	= 0,89
. le budget écoles .....		= 0,40

D'où nous avons le tableau, ci-dessous, donnant pour toute la France le budget concerts et le budget écoles par habitant :

	<u>Ecoles</u>	<u>Concerts</u>
villes de moins de 5.000 habitants .....	0,040	0,089
de 5 à 10.000 " .....	0,380	0,040
de 10 à 20.000 " .....	0,990	0,740
de 20 à 30.000 " .....	1,250	0,420
de 30 à 40.000 " .....	2,050	0,510
de 40 à 50.000 " .....	2,370	0,600
de 50 à 100.000 " .....	4,140	0,680
de plus de 100.000 " .....	4,850	1,610
	<u>1,660</u>	<u>0,480</u>
moyenne:	<u>1,660</u>	<u>0,480</u>

Cette moyenne ayant été pondérée,

nous constatons qu'en général, et c'était pratiquement évident, la part écoles est prépondérante.

Nous maintenons notre conclusion sur tout ce que l'exploitation de l'enseignement de la musique comporte de possibilités majeures pour l'homme et les hommes en matière d'animation et d'initiation musicale. Il y a là des pépinières de professionnels ou de bénévoles capables d'ouvrir au plus grand nombre l'amour de la musique.



### EFFICACITE GENERALE DES CONCERTS

Dans la première partie de notre étude, nous avons calculé pour les diverses tranches de population, le nombre de places occupées dans les concerts.

Ceci nous donne, par tranche de population, un coefficient de places vendues que nous appliquons à la population toute entière :

de 5 à 10.000 habitants	....	3.943.710 x 0,23 =	907.053
de 10 à 20.000	"	.... 3.976.550 x 0,27 =	1.073.668
de 20 à 30.000	"	.... 2.759.419 x 0,14 =	386.318
de 30 à 50.000	"	.... 3.022.866 x 0,13 =	392.972
de 50 à 100.000	"	.... 3.229.593 x 0,06 =	193.775
+ de 100.000	"	.... 8.389.787 x 0,04 =	335.591
		<u>25.321.925</u>	<u>3.288.377</u>

Ce qui, sur l'ensemble de la population considérée, représente : 12,98 %  
alors que pour l'échantillon considéré, nous avons trouvé ..... 12,78 %.

Nous avons aussi constaté que, théoriquement, deux places correspon-  
daient au maximum à un spectateur, si bien que nous pouvons penser que :  
1.644.000 personnes différentes ont manifesté leur amour de la musique.

Il nous est difficile d'extrapoler aux villes de moins de 5.000 habitants  
notre coefficient de places vendues allant en décroissant de 20 à 100.000 habi-  
tants.

Mais, il croît entre 5 et 10.000 habitants, d'une part, et 10 à 20.000,  
d'autre part ; tenant compte de ce phénomène, nous avons extrapolé notre courbe,  
le coefficient à appliquer serait de : 0,030.

Ce qui nous donnerait un nombre d'assistants de :

$$21.198.346 : 0,030 = 635.950$$

soit pour la France entière :

$$3.298.377 + 635.950 = 3.934.327$$

représentant 8,45 % des 46.520.271 habitants.

En fait, les amateurs de concerts seraient de l'ordre de 2.000.000 d'habitants, représentant 4,20 % de la population.

Nombre d'élèves recevant un enseignement musical

Du tableau figurant page : 120, nous pouvons dégager un coefficient de fréquentation des écoles par rapport à la population toute entière :

- nous trouverons la probabilité du nombre d'élèves pour les villes de plus de 5.000 habitants,
- nous recherchons une extrapolation pour les villes de moins de 5.000 habitants.

Villes de 5 à 10.000 habitants	:	3.943.710	x	0,015	=	59.155
" de 10 à 20.000	"	3.976.550	x	0,020	=	79.513
" de 20 à 30.000	"	2.759.419	x	0,011	=	30.350
" de 30 à 50.000	"	3.022.866	x	0,010	=	30.228
" de 50 à 100.000	"	3.229.593	x	0,014	=	45.214
" de + de 100.000	"	8.398.787	x	0,004	=	33.595
						278.055 élèves
		25.391.925				

et,

- au-dessous de 5.000 habitants, il est difficile de penser que plus de 5 pour mille de la population fréquente les cours, ce qui donnerait une possibilité de 105.990, soit pour la France entière : 383.995 habitants = 0,80 % de la population toute entière.

Nous pensons que d'autres considérations sur le coût d'un élève ou d'un concert ne sont pas à examiner, les calculs que nous pourrions faire nous semblant aléatoires.

C/ BEAUX-ARTS

Nous avons divisé ce chapitre en quatre rubriques :

1. Ecoles des Beaux-Arts
2. Musées
3. Expositions
4. Sociétés locales.

Ces sociétés locales ont un intérêt car elles encouragent soit les expositions, soit les travaux de peintres amateurs.

Le tableau, ci-dessous, nous donne l'évolution par tranche du budget Beaux-Arts par habitant entre 1963 et 1966 :

	1963	1966	Ecart	Pourcentage
- de 10.000 habitants	0,42	0,22	- 0,20	- 47
de 10 à 20.000 habitants	0,56	0,69	+ 0,13	+ 23
de 20 à 30.000	0,57	1,51	+ 0,94	+ 165
de 30 à 40.000	0,65	1,63	+ 0,98	+ 149
de 40 à 50.000	1,44	1,08	- 0,36	- 25
de 50 à 100.000	1,88	4,10	+ 2,22	+ 118
+ de 100.000	3,24	6,74	+ 3,50	+ 108
Totaux et moyennes	1,65	3,42	+ 1,77	+ 107



Remarque 1. En règle générale :

Le budget de l'action des Beaux-Arts par habitant évolue comme le budget global, en fonction de la population.

Nous pouvons noter, et ce n'est pas la première fois, un accident dans la tranche de 40 à 50.000 habitants, dont le budget par habitant est inférieur de 0,55 franc à celui de la tranche précédente, 30 à 40.000 habitants.

Remarque 2.

Il passe de 0,22 pour la tranche de 5 à 10.000 habitants à 6,74 pour la tranche de plus de 100.000 habitants, soit une variation dans la proportion de : 1 à 30,6, ce qui est dû, nous le verrons plus loin :

- 1) qu'à la présence dans les grandes villes d'écoles des Beaux-Arts ;
- 2) à la présence et à l'amélioration de l'usage des musées. Nous savons, en effet, que de nombreux musées de France, il y en a plus de 900, font un effort considérable, soit par leurs services éducatifs, soit par des liaisons avec l'enseignement, soit par des expositions de créations, pour attirer aux arts plastiques un nombre croissant de visiteurs.

Remarque 3.

Presqu'en confirmation de la remarque ci-dessus, nous constatons le bond spectaculaire du budget Beaux-Arts par habitant pour la tranche des 50 à 100.000 habitants.

Ce bond est dans la proportion de 1 à 3,80.

Alors qu'entre la tranche des 50 à 100.000 habitants et au-dessus de 100.000, il n'est que dans la proportion de 1 à 1,64.

Remarque 4.

Deux tranches présentent des budgets en diminution :

- 1) la tranche des 5 à 10.000 : - 47 %
- 2) la tranche des 40 à 50.000 : - 0,36 %

Mais, par contre, l'ensemble du budget connaît une augmentation remarquable puisqu'elle est supérieure à la valeur 1963 du budget, soit un budget qui augmente de 107 % contre 91 % pour le budget culturel général.

Les bonds les plus spectaculaires sont les suivants :

- . tranche de 20 à 30.000 : + 165 %
- . tranche de 30 à 40.000 : + 149 %
- . tranche de 50 à 100.000 : + 118 %
- . tranche de + de 100.000 : + 108 %

et ce, malgré ou à cause de la présence dans certaines de ces communes d'unités polyvalentes où les animateurs organisent cours de dessin et expositions.

#### Remarque 5

Cette augmentation de 107 % par an conduit à une base du calcul de l'impulsion des budgets Beaux-Arts de : 35,66 contre 30,40 pour les budgets globaux.

#### CALCUL DES IMPULSIONS BEAUX-ARTS

La base du calcul de l'impulsion Beaux-Arts est plus forte de 5,56 % que celle de la moyenne générale.

Les augmentations annuelles sont les suivantes :

Tranche de 5 à 10.000 habitants	:	- 47 %	soit	-	15,66	par an
" de 10 à 20.000 "	:	+ 0,23 %	"	+	7,66	"
" de 20 à 30.000 "	:	+ 165 %	"	+	55,00	"
" de 30 à 40.000 "	:	+ 149 %	"	+	49,66	"
" de 40 à 50.000 "	:	- 25 %	"	-	8,33	"
" de 50 à 100.000 "	:	+ 118 %	"	+	39,33	"
" de + de 100.000 "	:	+ 108 %	"	+	36,00	"

Nous constatons sur le plan général :

- 1) - que dans les tranches de population, le budget Beaux-Arts obéit à la même loi d'évolution que le budget général.
- 2) - qu'il croît plus vite que le budget général.

Dans le tableau ci-dessous, nous comparons l'évolution relative des budgets généraux par habitant et des budgets Beaux-arts par habitant :

Tranches de population	Evolution du budget culturel par habitant	Evolution du budget Beaux-Arts par habitant	Ecart
- moins de 10 000 habitants	+ 39 %	- 47 %	- 86 %
de 10 à 20 000 habitants...	+ 56 %	+ 23 %	- 33 %
de 20 à 30 000 habitants...	+ 78 %	+165 %	+ 87 %
de 30 à 40 000 habitants...	+ 61 %	+149 %	+ 88 %
de 40 à 50 000 habitants...	+ 31 %	- 25 %	- 56 %
de 50 à 100 000 habitants..	+ 99 %	+118 %	+ 19 %
de + de 100 000 habitants..	+ 91 %	+108 %	+ 17 %
Totaux et moyennes .....	+ 91 %	+107 %	+ 16 %

.../...

Les variations de l'évolution du budget Beaux-Arts sont profondément différentes et ne se rattachent (sauf pour les communes de plus de 50.000 habitants) que difficilement au budget général par habitant auquel elles participent.

Les raisons en sont :

- pour les villes de 5 à 10.000 habitants : la présence des unités polyvalentes
- pour les autres : la présence et l'importance d'Ecoles de Beaux-Arts ou de musées.

Mais dans certaines tranches, on note le souci de développer cette action spécifique, l'attention apportée par les municipalités à cet important domaine de la culture, bien que les manifestations collectives y soient difficiles.

Les visites de musées par groupe ne peuvent toucher que 40 à 50 personnes au maximum, mais leur fréquentation forme le goût.

Malgré l'affluence aux expositions, on ne s'y trouve que seuls ou par petits ensembles.

Il convient, comme pour les autres actions, de considérer par tranche de population la part consacrée dans les budgets culturels aux Beaux-Arts :

	Part budgétaire Beaux-Arts 1963	Part budgétaire Beaux-Arts 1966	Ecart
de 5 à 10.000 habitants	15,00	5,67	- 9,33
de 10 à 20.000	14,02	11,09	- 2,93
de 20 à 30.000	11,70	17,36	+ 5,66
de 30 à 40.000	10,03	15,64	+ 5,61
de 40 à 50.000	18,97	10,89	- 8,08
de 50 à 100.000	18,98	20,76	+ 1,78
de + de 100.000	19,40	21,14	+ 1,74
Moyennes	17,93	19,44	+ 1,41



En 1963, nous avons deux groupes, l'un de 5 à 40.000 habitants où la part réservée aux Beaux-Arts allait curieusement en diminuant, l'autre avait une allure stationnaire, de 40 à plus de 100.000 puisqu'oscillant entre 18,97 et 19,40.

En 1966, des modifications profondes apparaissent, une diminution pour les communes de 5.000 à 20.000 habitants, nous avons suggéré plus haut quelques-unes des raisons probables.

Une diminution pour les communes de 40 à 50.000 habitants que nous avons rencontrées dans d'autres actions spécifiques.

Enfin, deux groupes d'évolution quasi identiques :

1) de 20 à 30.000	augmentation	5,66	sur	11,70	=	48 %
de 30 à 40.000	"	5,61	sur	10,03	=	55 %
2) de 50 à 100.000	"	1,78	sur	18,98	=	9,3 %
de + de 100.000	"	1,74	sur	19,40	=	8,9 %

#### Décomposition du budget Beaux-Arts

Nous proposons la décomposition suivante :

- 1) Ecoles des Beaux-Arts
- 2) Musées
- 3) Expositions
- 4) Divers,

ce qui donne, par tranche de population, la répartition suivante de la masse budgétaire beaux-arts globale: (voir tableau ci-après)

	Ecoles des Beaux-Arts	Musées	Expositions	Divers	TOTAL
5 à 10.000 H.	-	64.811	37.548	56.729	159.088
10 à 20.000	94.124	642.008	63.853	172.220	972.205
20 à 30.000	237.542	1.008.925	31.625	75.004	1.353.096
30 à 40.000	404.854	417.094	10.290	208.622	1.040.860
40 à 50.000	223.831	361.602	50.947	28.286	664.666
50 à 100.000	4.314.120	4.338.744	189.718	817.602	9.660.184
+ de 100.000	8.176.526	8.624.540	43.247	1.162.541	18.006.854
	13.547.704	15.457.724	427.228	2.424.897	31.856.953

Si nous considérons la place relative des écoles et des musées dans la masse budgétaire globale affectée aux Beaux-Arts, nous avons la répartition suivante :

	Ecoles	Musées	Total
5 à 10.000 Habitants	-	40,74 %	40,74
10 à 20.000	9,68 %	66,03	75,71
20 à 30.000	17,55	74,56	92,11
30 à 40.000	38,89	40,07	78,96
40 à 50.000	33,67	54,40	88,07
50 à 100.000	44,65	44,91	89,56
+ de 100.000	45,41	47,90	93,31
Moyennes	42,52	48,52	91,31

L'ensemble de ces deux actions absorbe 91,31 % du budget global de l'action des Beaux-Arts, elles sont prépondérantes.

Sauf pour la tranche de 5 à 10.000 habitants, l'ensemble de ces deux secteurs nécessite plus de 75 % de la masse budgétaire globale.

On constate cependant que le budget des écoles croît en fonction de la population, alors que le budget des musées aurait tendance à décroître.

Ces mouvements contraires ayant tendance à un équilibre entre 50 et 100.000 habitants.

Cependant, la part réservée aux musées est toujours la plus élevée.

Si nous recherchons la répartition du Musée Beaux Arts par habitant, nous avons la décomposition suivante :

	Ecoles	Musées	Expositions	Divers	TOTAL
5 à 10.000 H.	0,00	0,09	0,05	0,08	0,22
10 à 20.000	0,07	0,46	0,04	0,12	0,69
20 à 30.000	0,26	1,12	0,05	0,08	1,51
30 à 40.000	0,63	0,65	0,02	0,33	1,70
40 à 50.000	0,36	0,59	0,08	0,05	1,08
50 à 100.000	1,83	1,84	0,09	0,34	4,10
+ de 100.000	3,06	3,22	0,01	0,43	6,74
Moyennes	1,45	1,66	0,05	0,26	3,42

Sauf pour la tranche de 40 à 50.000 habitants, le budget écoles des Beaux-Arts par habitant croît lentement jusqu'à 50.000 habitants, il fait un premier saut très important entre 50 et 100.000 habitants, un deuxième un peu moins fort au-dessus.

Il en va de même pour les musées, pour lesquels nous ne voulons pas nous aventurer à tirer de loi, particulièrement pour les petites villes. En effet, la présence d'un musée important dans une cité de faible importance peut entraîner la montée en flèche de son budget et influencer ainsi sur la tranche de population à laquelle cette ville appartient.

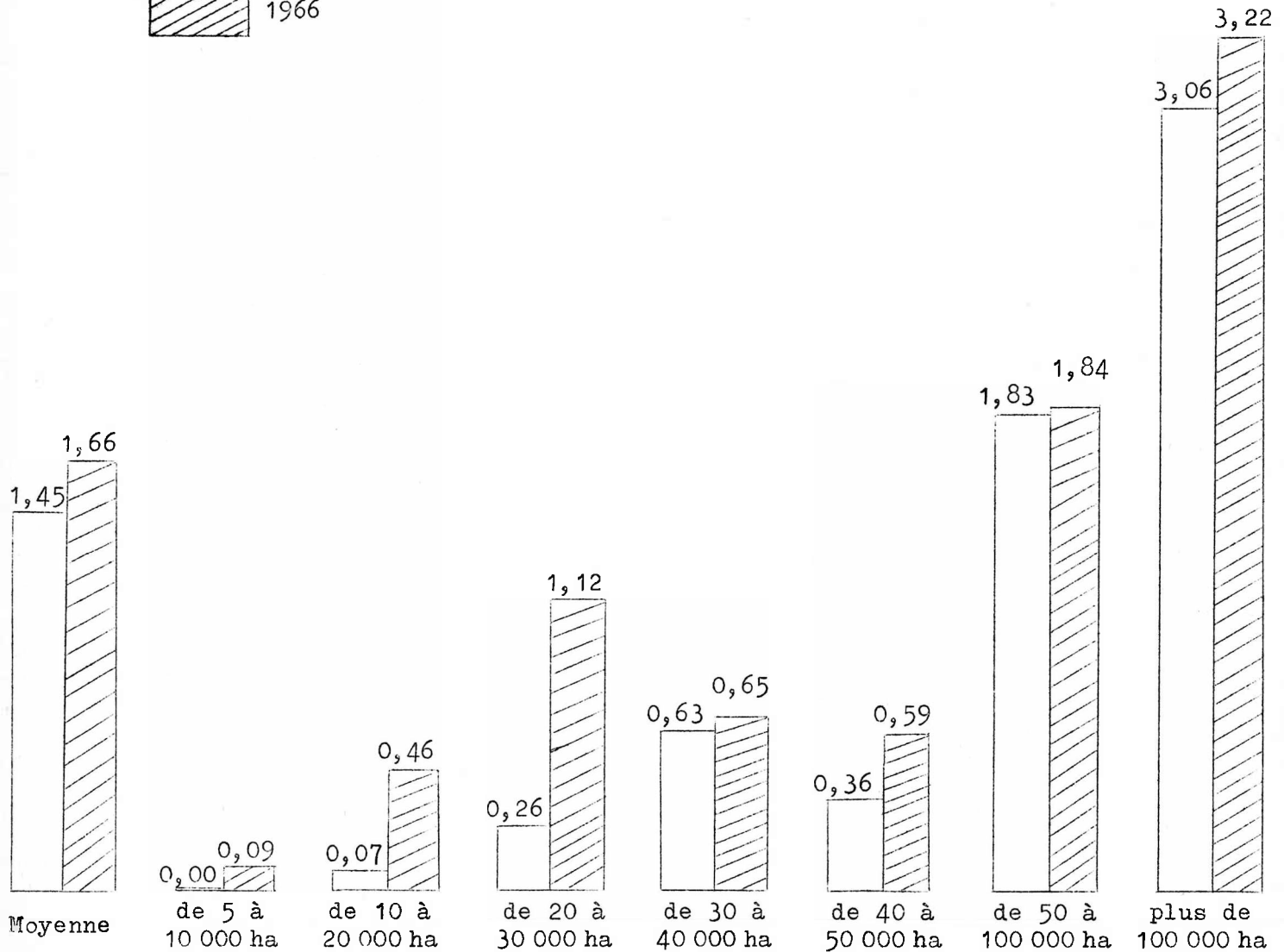
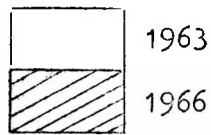
GRAPHIQUE XXXIV

BEAUX ARTS

COMPARAISON DU BUDGET ECOLES ET DU BUDGET MUSEES EN 1963 ET 1966

-----

(en francs)



C'est ainsi que Saint-Omer possède dans la tranche des 20 à 30 000 habitants, un budget musée de 337 197 Francs, soit plus du tiers de la somme globale affectée aux musées.

Les budgets expositions sont très faibles, cela vient du fait qu'en général ces expositions sont la présentation au public des artistes locaux qui n'attirent que peu de visiteurs.

Je pense que dans les divers se trouvent les frais d'entretien et d'amélioration nécessités par les monuments historiques qui méritent en tant que présentation mieux que ce que l'on connaît habituellement.

#### Efficacité des Ecoles des Beaux-Arts

Nous analysons, ci-dessous, le budget des villes ayant des écoles des Beaux-Arts et qui ont donné les précisions suffisantes pour essayer de discerner le coût d'un élève.

Nous avons le tableau suivant :

	Budget	Nombre d'habitants	Nombre d'élèves	Budget par élève	Nbre d'élèves pour 1000 H.
5 à 10.000	-	-	-	-	-
10 à 20.000	120.837	53.125	198	268,30	3,73
20 à 30.000	161.585	169.215	706	228,87	4,12
30 à 40.000	386.376	66.044	801	482,33	12,12
40 à 50.000	223.831	180.611	799	280,13	4,42
50 à 100.000	4.183.254	1.036.870	3.499	1.195,56	3,37
+ de 100.000	5.166.332	1.995.186	4.892	1.056,08	2,45
	10.242.215	3.501.051	10.895	940,08	3,11

.../...

Pour les 9.304.415 habitants de notre analyse, nous avons un budget écoles des Beaux-Arts de 13.547.764 Francs, ce qui au coût moyen de 940,08 Francs représenterait :

I4.44I fréquentant les écoles des Beaux-Arts.

Nous ne pouvons appliquer le coefficient 3,II pour mille à l'ensemble de la population, parce que si nous comparons les budgets totaux et des villes de plus de 100.000 habitants, nous avons les différences suivantes :

Budgets totaux : 13.547.764 - 10.242.215 = 3.305.549

100.000 habitants: 8.176.526 - 5.166.332 = 3.090.294

la concentration des élèves des Beaux-Arts se fait dans cette tranche dont le prix de revient par élève se monte à : 1.056,08, ce qui nous donnerait un supplément d'élèves pour cette tranche de :

$$\frac{3.090.294}{1.056,08} = 2.930$$

Si les 215.255 Francs restant peuvent être divisés par la moyenne générale 940,08, cela nous donnerait :

$$\frac{215.255}{940,08} = 229$$

ce qui nous conduirait au total d'élèves suivant pour une population de 9.304.415 habitants :

Etude du tableau .....	10.895
Supplément 100.000 habitants	2.930
Reste .....	229
	-----
TOTAL :	14.054
	-----

contre I4.44I élèves en utilisant le coût moyen.

Il semble donc que sur 9.304.415 habitants, 14.054 personnes fréquentent les écoles des Beaux-Arts, soit : 1,51 ‰. Sur les 15.000.000 d'habitants de l'étude, cela représente : 22.650 élèves.

#### Remarque I

Si nous excluons la tranche de 30 à 40.000 habitants, où le coût d'un élève (482,33 Francs) est assez élevé par rapport aux trois tranches qui l'encadrent, nous constatons que :

I) pour les 3 autres tranches en-dessous de 50.000 habitants, ayant des écoles

de musique, les coûts d'un élève sont sensiblement comparables :

268,30 - 228,97 - 280,13

la moyenne arithmétique étant de 259,13, soit un écart moyen de : 23,77 ou 9%.

On peut dire que dans ces villes, l'enseignement des Beaux-Arts est identique relevant de coûts en commun pour des élèves plus ou moins amateurs, voulant apprendre une des disciplines des Beaux-Arts, mais se cantonnant dans le dessin, la peinture, voire la sculpture.

2) Au contraire, entre 50 et 100.000 habitants, le coût moyen d'un élève est de l'ordre de : 1.100 Francs.

Soit près de 4 fois supérieur, c'est-à-dire que nous avons à faire à de véritables écoles des Beaux-Arts formant des professionnels de toutes disciplines, choisissant entre deux carrières principales : la première étant celle d'artistes vivant de leur production, la seconde d'enseignants.

#### Remarque 2

La fréquentation des écoles des Beaux-Arts est relativement faible, déjà elle ne représente que 1,50 ‰ de la population totale étudiée.

Mais si nous considérons le nombre d'écoles que nous avons étudiées et le nombre d'élèves, nous constatons que le nombre d'élèves par école est de :

49	pour les villes de 10 à 20.000 habitants
101	d° 20 à 30.000
400	d° 30 à 40.000
200	d° 40 à 50.000
250	d° 50 à 100.000
407	d° + de 100.000

Si on excepte la tranche des 30 à 40.000 habitants, le nombre d'élèves va en croissant avec la population des villes.

Nous ne pouvons expliquer l'importance du budget des 30 à 40 000 habitants que par le fait de la structure démographique de ces villes, l'une d'entre elles étant une préfecture et l'autre une sous-préfecture possédant les structures sociales propres à ce genre de cités, en particulier dans l'enseignement, la justice, le gros commerce (Cambrai) les traditions.

Le budget décroît sensiblement entre les deux dernières tranches, c'est un phénomène que nous rencontrons qui est dû au fait que pour obtenir dans des institutions semblables un même résultat, les débours ont des valeurs équivalentes pour des populations en nombre différents.

### Efficacité du budget des musées

Les réponses à l'enquête que nous avons reçues et qui nous permettent d'avoir une vue précise sur l'action spécifique musées, se répartissent sur trois villes comprenant 5 247 455 habitants.

Nous en avons la répartition suivante, par tranche de population :

	Population totale	Budget Musées	Nombre de visiteurs
de 5 à 10 000 habitants	113 102	36 970	48 313
de 10 à 20 000 habitants	361 612	451 237	116 080
de 20 à 30 000 habitants	357 421	863 137	119 241
de 30 à 40 000 habitants	302 375	274 032	45 294
de 40 à 50 000 habitants	354 543	292 780	57 607
de 50 à 100 000 habitants	1 763 216	4 271 231	390 508
de + de 100 000 habitants	1 995 186	4 841 987	557 123
	5 247 455	11 031 374	1 334 166

### Fréquentation des musées :

Compte tenu des remarques ci-dessus, pour les trois villes qui nous ont répondu, il nous semble intéressant de connaître le coefficient de fréquentation des musées.

Nous en tirerons certaines règles qui seront valables, mais dont l'exploitation globale sera plus importante et plus précise.

Tranche de 5 à 10 000 habitants :  $f = 42,71 \%$   
 Tranche de 10 à 20 000 habitants :  $f = 32,10 \%$   
 Tranche de 20 à 30 000 habitants :  $f = 33,36 \%$   
 Tranche de 30 à 40 000 habitants :  $f = 14,98 \%$   
 Tranche de 40 à 50 000 habitants :  $f = 16,25 \%$   
 Tranche de 50 à 100 000 habitants :  $f = 22,14 \%$   
 Tranche de + de 100 000 habitants :  $f = 27,92 \%$

Moyenne

:  $F_m = 25,42 \%$

.../...



Coût d'un visiteur : nous avons la répartition suivante :

Tranche de 5 à 10 000 habitants	C = 0,76
Tranche de 10 à 20 000 habitants	3,89
Tranche de 20 à 30 000 habitants	7,24
Tranche de 30 à 40 000 habitants	6,05
Tranche de 40 à 50 000 habitants	5,08
Tranche de 50 à 100 000 habitants	10,93
Tranche de + de 100 000 habitants	8,69
Moyenne :	8,26

### Expositions

La faiblesse de la fréquentation et des renseignements nous oblige à ne pas considérer ce problème que sous l'aspect national.

Sur 5 247 455 personnes recensées 154 086 ont fréquenté des expositions pour un budget de 354 936 Francs, ce qui nous donne un coefficient de fréquentation de 2,93 %. Soit pour 15 000 000 d'habitants un maximum de : 450 000 visiteurs.

C'est maigre si on songe que chaque visiteur a coûté 2,30 Francs à la commune et c'est presque ridicule quand on pense aux files d'attentes interminables qui tournaient autour du petit et du grand Palais pour TOUTHANKHAMON & PICASSO.

Beaucoup de ces expositions sont des présentations d'artistes locaux. Il se trouve que les groupements et les sociétés locales possèdent des amateurs ou des professionnels de talents qu'il convient d'encourager.

Ils forment le noyau d'une initiation aux arts plastiques il est souhaitable que leur soient donnés les moyens d'attirer un public de plus en plus nombreux aux expositions.

Il faut aussi développer les expositions itinérantes, telles celles présentées par les Services des musées nationaux dont les résultats ne sont pas sans importance et ne sont que très partiellement compris dans nos totaux.

Nous n'avons mené notre étude que sur les musées de Province.

ESSAI DE RECHERCHE A L'ECHELON NATIONAL

Nous avons pensé, dans la deuxième partie de l'étude concernant la répartition du budget, qu'il y avait de fortes chances pour que l'action "musée" et l'action "écoles de beaux-arts" soient nulles ou presque nulles dans les villes de moins de 5.000 habitants.

Cependant, les calculs que nous avons menés, nous ont amenés à considérer le budget Beaux-Arts par rapport à l'ensemble de la population comme nous l'avons fait pour les autres disciplines.

En 1966, le budget de l'action Beaux-Arts évoluait suivant l'importance démographique de la tranche étudiée.

Nous avons :

- de 5.000 habitants .....	0,00
de 5 à 10.000 .....	0,22
de 10 à 20.000 .....	0,69
de 20 à 30.000 .....	1,51
de 30 à 40.000 .....	1,63
de 40 à 50.000 .....	1,08
de 50 à 100.000 .....	4,10
de + de 100.000 .....	6,74

moyenne nationale : 1,77

Lorsque nous avons décomposé le budget par action spécifique, nous avons trouvé que la part réservée aux Beaux-Arts était de 3,42 Francs pour une population de 9.304.415 habitants.

Nous avons calculé que la masse budgétaire communale pour l'ensemble de la population était de : 82.827.294 Francs.

Si nous nous référons à la population des communes de plus de 5.000 habitants, soit : 25.321.925 personnes, nous pouvons dire que le budget Beaux-Arts par habitant s'élèverait à 3,26 Francs soit une différence de 0,16, ou 4,60 %.



EXTENSION EFFICACITEEcole des Beaux-Arts

Nous avons calculé dans le paragraphe correspondant le nombre d'élèves pour 1.000 habitants des villes ayant une école des Beaux-Arts et pour lesquelles les réponses que nous avons, étaient précises.

Nous devons d'abord calculer, partant de ce chiffre, la population d'élèves dans les villes ayant une école des Beaux-Arts.

Dans un calcul portant sur la majorité des réponses reçues (plus de 8.000.000), nous avons trouvé que pour les diverses tranches la population d'habitants touchés par les écoles de Beaux-Arts était de :

de 5 à 10.000	.....	-
de 10 à 20.000	.....	6,87 %
de 20 à 30.000	.....	25,36 %
de 30 à 40.000	.....	15,98 %
de 40 à 50.000	.....	29,31 %
de 50 à 100.000	.....	55,81 %
de + de 100.000	.....	94,30 %

Ce qui nous donnerait une population habitant des villes à écoles des Beaux-Arts de :

de - de 5.000 habitants	3.943.710 x 0,00	=	-
de 10 à 20.000 "	3.976.550 x 6,87	=	273.189
de 20 à 30.000 "	2.759.419 x 25,36	=	699.787
de 30 à 40.000 "	} 3.022.866 x 22,60	=	683.167
de 40 à 50.000 "			
de 50 à 100.000 "	3.229.593 x 55,81	=	1.802.435
de + de 100.000 "	8.389.787 x 94,30	=	7.911.569
	<hr/>		<hr/>
	25.321.925		11.370.137

soit : 59,26 %.

Mais nous devons dire que certaines de ces écoles drainent des vocations venant de leurs jours d'influence.

Le partage en est difficile à réaliser, mais l'élève qui est comptée dans la ville où il étudie ne l'est pas dans sa ville d'origine.

Sous cette réserve, nous pouvons appliquer aux populations ainsi décomptées les coefficients de nombre d'élèves calculés plus haut.

Ce qui nous donne :

Villes de 10 à 20.000 habitants	273.189 x 0,37 =	1.010
" 20 à 30.000 "	699.787 x 0,42 =	2.940
" 30 à 50.000 "	683.167 x 0,82 =	5.600
" 50 à 100.000 "	1.802.435 x 0,33 =	5.940
" + de 100.000 "	7.911.569 x 0,24 =	18.990
	<hr/>	<hr/>
	11.370.137	34.480

Les écoles de Beaux-Arts municipales ou financées par les municipalités réuniraient 35.000 élèves, soit : 3,03 ‰ de la population.

Nous avons trouvé dans l'étude des 9.304.415 habitants une proportion de 3,11 ‰, donc parfaitement comparable.

Pourtant de nombreux français sont des peintres du dimanche et cela provient du goût pris au cours des études primaires ou secondaires, goût donné par les maîtres et les professeurs.

J'ai, dans les dernières années, visité de nombreuses expositions de travaux scolaires ; j'y ai rencontré des oeuvres excellentes et à des âges très variés. Une des grandes actions conjuguées des municipalités et des enseignants en art plastique de leur territoire devrait permettre la confirmation de certains élèves et leur permettre de plus à se manifester plus vigoureusement et plus largement.

Nous pourrions ici y trouver des "animateurs" en art plastique bénévoles ou professionnels dont, à part les services éducatifs nationaux, on manque particulièrement en province.

On contribuerait largement à faire apprécier et aimer nos trésors provinciaux et aussi à faire aimer les talents qui pourraient se manifester reliant passé et avenir d'une façon particulièrement vivante et agréable.

#### Extrapolation musées

Elle est quasi impossible car on ne peut visiter de musées que là où il y en a.

Je n'ai pas de statistiques complètes sur les musées, tout ce que je sais c'est qu'en province il y en a environ 850.

Le coefficient de fréquentation me semble difficile à exploiter, même à l'échelon national.

.../...

D/ BIBLIOTHEQUES

Nous étudierons simplement le budget bibliothèque en tenant compte des subventions accordées aux organismes privés.

Cette méthode de faire nous permettra de dresser un panorama assez complet de cette action spécifique.

Le budget bibliothèque par habitant a évolué entre 1963 et 1966 de la façon suivante :

	1963	1966	écarts	pourcentage
de 5 à 10.000 Hab.	0,23	0,31	+ 0,08	+ 34,78 %
de 10 à 20.000	0,45	0,80	+ 0,35	+ 77,80
de 20 à 30.000	0,95	1,64	+ 0,69	+ 72,63
de 30 à 40.000	1,21	1,88	+ 0,67	+ 55,37
de 40 à 50.000	1,40	1,70	+ 0,30	+ 21,42
de 50 à 100.000	1,57	2,72	+ 1,15	+ 75,66
de + de 100.000	1,53	2,84	+ 1,31	+ 85,62
	1,20	2,06	+ 0,86	+ 71,66

Le budget bibliothèque par habitant a évolué moins vite que le budget culturel général.

En effet ce dernier a augmenté de 91 %  
le budget bibliothèque de 71 %  
soit : 20 points d'écart.

De même que pour les actions précédentes et compte tenu du fait que nous retrouvons l'accident de la tranche des 40 à 50.000 habitants, nous constatons que les budgets des bibliothèques par habitant croissent en fonction de l'importance des tranches dont ils dépendent.







Si leur augmentation a été plus faible en 1966 que le budget général, on peut suivant les tranches essayer de penser aux raisons qui ont motivé ce résultat.

De 5 à 10.000 habitants, on peut penser que malgré leur faible importance encore, les unités polyvalentes ont leur rôle à jouer,

- . que les bibliobus subventionnés pour partie par les conseils généraux ont leur influence
- . que les stocks sont modestes
- . que les locaux ne sont pas importants.

Les mêmes raisons seraient valables entre 20 et 50.000 habitants, mais en notant que les municipalités ont fait un effort et qu'il suffit d'une bibliothécaire dynamique et moderne pour changer, modifier l'usage classique des bibliothèques.

L'exemple de l'extension de l'animation bibliothèques en France peut se trouver dans les méthodes tout à fait différentes utilisées dans deux villes de contexture différente:

- 1) SARCELLES qui a développé la lecture et l'écoute du disque par un porte à porte astucieux,
- 2) SAINT-DIE qui s'est livré à une série de travaux d'animation remarquables par leur qualité, leur originalité, leur dynamisme tels que :
  - . centres d'intérêts
  - . expositions
  - . conférences, discussions, etc ...
 ouvrant largement les portes à tous.

Ces deux opérations sont efficaces et ont joué un grand rôle dans l'animation culturelle de la cité, car il faut le dire dans ces deux villes, les budgets bibliothèques sont plus que prépondérants.

Au-dessus de 50.000 habitants, les municipalités sont tenues par les installations et les organisations existantes ; nous retrouvons ce phénomène un peu partout.

Le budget vise deux buts :

- 1) faire fonctionner ce qui existe
- 2) compte tenu de ce qui existe, matériel et hommes, la rendre plus dynamique, plus efficace.

Mais, dans le cadre des bibliothèques, l'effort est moyen.

Remarque I

Le budget bibliothèques passe de :

0,31 pour la tranche des 5 à 10.000, à  
2,84 pour la tranche au-dessus de 100.000

soit la proportion de : 1 à 9.

Mais, la progression des budgets est plus continue que celle des Beaux-Arts (par exemple) qui faisait un bond spectaculaire au-delà de 50.000 habitants.

Remarque sur l'impulsion

L'impulsion moyenne est :  $71,63 = 23,9$ , alors que l'impulsion générale était de 30,33, ce qui représente un glissement de 21,20 % par rapport à la moyenne. L'impulsion bibliothèque étant égale à 78,80 % de l'impulsion générale.

Si nous considérons l'évolution en 3 ans du budget bibliothèques nous trouvons :

de 5 à 10.000 habitants	:	34,78 %	=	11,59	par an
de 10 à 20.000	"	: 77,80 %	=	25,93	"
de 20 à 30.000	"	: 72,63 %	=	24,21	"
de 30 à 40.000	"	: 55,37 %	=	18,46	"
de 40 à 50.000	"	: 21,42 %	=	7,14	"
de 50 à 100.000	"	: 75,66 %	=	25,22	"
de + de 100.000	"	: 85,62 %	=	28,54	"

Nous référant à l'impulsion moyenne bibliothèques, nous aurions le classement dynamique suivant :

1) villes de + de 100.000 habitants	I =	1,35
2) " 10 à 20.000 "	I =	1,22
3) " 50 à 100.000 "	I =	1,19
4) " 20 à 30.000 "	I =	1,14
5) " 30 à 40.000 "	I =	0,87
6) " 5 à 10.000 "	I =	0,54
7) " 40 à 50.000 "	I =	0,33

En analysant les diverses impulsions, nous constatons souvent que les villes de plus de 50.000 habitants creusent l'écart avec les autres.

Mais, une fois de plus, si nous notons que les villes de 40 à 50.000 font, comme partout ailleurs, un effort moindre que les autres, ayant une évolution ralentie par rapport à la moyenne, force nous est de constater que des villes moyennes malgré les difficultés que tout le monde connaît, font un très gros effort pour déclencher une animation culturelle.

Elles sentent que la nécessité d'intégration de l'animation soit culturelle dans le paysage urbain, et ceci parce que les conditions de l'habitat moderne commencent à conditionner sérieusement l'économie.

Cette faiblesse du dynamisme des bibliothèques nous conduit à examiner de plus près la part réservée aux bibliothèques dans le budget culturel communal.

En effet, il nous semble intéressant de donner dans le tableau suivant l'évolution entre 1963 et 1966:

- 1) du budget culturel général
- 2) du budget bibliothèques

que nous faisons figurer au tableau suivant :

	Evolution du budget général	Evolution du budget biblioth.	écart
de 5 à 10.000 habitants	+ 39 %	34,78	- 4,22
de 10 à 20.000	+ 56 %	77,80	+ 19,80
de 20 à 30.000	+ 78 %	72,63	- 5,37
de 30 à 40.000	+ 61 %	55,77	- 5,23
de 40 à 50.000	+ 31 %	21,42	- 9,58
de 50 à 100.000	+ 99 %	75,66	- 23,34
de + de 100.000	+ 91 %	88,62	- 2,38
	+ 91 %	71,66	- 19,34

Sauf pour la tranche de 10 à 20.000 habitants, la part réservée aux bibliothèques connaît un glissement par rapport au budget général.

Glissement particulièrement important pour la tranche de 50 à 100.000 habitants.

Afin de compléter la physionomie de cette évolution, nous pensons qu'il est bon de donner, ci-dessous, pour 1963 et 1966, l'importance de la part réservée dans chaque tranche de population aux bibliothèques.

Part réservée dans les budgets à l'action bibliothèque

	1963	1966	écarts
de 5 à 10.000 habitants	8,21	7,99	- 0,22
de 10 à 20.000	11,27	12,86	+ 0,59
de 20 à 30.000	19,12	18,85	- 0,27
de 30 à 40.000	18,67	18,05	- 0,62
de 40 à 50.000	18,46	17,14	- 1,32
de 50 à 100.000	15,85	14,07	- 1,78
de + de 100.000	9,16	8,91	- 0,25
	12,74	11,71	- 1,03

Sauf pour la tranche de 10 à 20.000 habitants, la part bibliothèque 1966 est partout inférieure à la part 1963.

Etude du budget réel bibliothèques

Nous avons donné, ci-dessus, le budget national moyen des bibliothèques en rapportant nos calculs à la population de chaque tranche.

Mais un certain nombre de villes ne signalent pas de budget bibliothèques il semble donc intéressant de calculer un budget réel par habitant dans chacune des tranches.

Nous avons donc le tableau suivant :

	Population ayant une bibliothèque	Budget bibliothèques	Budget par habitant
de 5 à 10.000 habitants	454.294	218.954	0,48
de 10 à 20.000	1.127.638	1.118.940	0,99
de 20 à 30.000	897.781	1.475.889	1,64
de 30 à 40.000	574.254	1.207.495	2,10
de 40 à 50.000	575.362	1.045.687	1,82
de 50 à 100.000	2.353.520	6.527.857	2,78
de + de 100.000	2.672.320	6.678.924	2,50
	8.652.969	19.182.238	2,22

ce qui nous permet de réaliser une comparaison au budget moyen par habitant :

	Budget moyen par habitant	Budget réel par habitant	écart	soit
de 5 à 10.000 habitants	0,31	0,48	+ 0,15	+ 48,00 %
de 10 à 20.000	0,80	0,99	+ 0,19	+ 24,00 %
de 20 à 30.000	1,64	1,65	+ 0,01	-
de 30 à 40.000	1,88	2,10	+ 0,22	+ 11,70 %
de 40 à 50.000	1,70	1,82	+ 0,12	+ 7,06 %
de 50 à 100.000	2,78	2,78	-	-
de + de 100.000	2,84	2,84	-	-
	2,06	2,21	+ 0,15	+ 7,28 %

En déplorant une fois de plus le ralentissement relatif des communes de 40 à 50.000 habitants, nous constatons :

- 1) que les grandes villes ont toutes des bibliothèques
- 2) que les écarts vont en diminuant en fonction de la population
- 3) que l'écart moyen entre budget moyen et budget réel est de 7,28 %
- 4) que budget moyen et budget réel obéissent à la règle générale. Ils croissent en fonction de la population.

Population n'ayant pas accès sur place aux bibliothèques

Le tableau, ci-dessous, fait ressortir l'importance des populations pour lesquelles l'action municipale ne prévoit pas de budget bibliothèques (municipales ou subventionnées).

(signalons que 268 villes sur 333, soit 80 % ont un budget relatif à cette action).

	Population totale	Population sans budget	soit $\frac{2}{1}$ %
de 5 à 10.000 hab.	717.838	263.544	36,71
de 10 à 20.000	1.406.813	287.873	20,41
de 20 à 30.000	897.855	-	-
de 30 à 40.000	640.017	65.673	10,21
de 40 à 50.000	616.252	40.890	6,63
de 50 à 100.000	2.353.520	-	-
de + de 100.000	2.672.320	-	-
	9.304.415	658.070	7,07

Nous pouvons dire en gros que : 7,07 % de la population n'ont sur place pas de possibilité d'accès à des bibliothèques financées par les municipalités.

Pour 15.000.000 d'habitants cela représente un chiffre global de : 1.060.500 personnes dans ce cas.

Notons la décroissance rapide du pourcentage des populations sans bibliothèques.

L'action bibliothèque est la plus répandue géographiquement puisque nous avons vu plus haut que 268 villes s'attachaient à financer l'accès au livre.

Efficacité :

Sur les 268 villes, 217 nous ont adressé des réponses permettant de dégager :

- 1) le stock de livres
- 2) le nombre de volumes sortis en 1966, d'où le tableau suivant :

	Nbre d'habitants	Stocks	Sorties
de 5 à 10.000 hab.	330.888	235.324	178.817
de 10 à 20.000	963.794	746.834	678.959
de 20 à 30.000	715.163	1.014.365	764.480
de 30 à 40.000	538.185	609.184	583.448
de 40 à 50.000	535.214	536.152	612.582
de 50 à 100.000	2.277.709	3.391.156	2.613.700
de + de 100.000	1.999.490	2.293.985	1.783.709
	7.360.443	8.847.000	7.215.705

Le tableau ci-dessus nous permet de déterminer :

1) le stock par habitant et par tranche

de 5 à 10.000 habitants	S = 0,71 livres par habitant
de 10 à 20.000 "	S = 0,77 "
de 20 à 30.000 "	S = 1,41 "
de 30 à 40.000 "	S = 1,13 "
de 40 à 50.000 "	S = 1,00 "
de 50 à 100.000 "	S = 1,48 "
de + de 100.000 "	S = 1,14 "
moyenne :	S = 1,20 "

L'ensemble des bibliothèques recensées en 1966 offraient à 7.360.443 habitants un stock s'élevant à 1,20 livre par habitant.

Les 15.000.000 d'habitants correspondant à cette étude auraient à leur disposition un stock global de : 18.000.000 de volumes.

Notons au passage que compte-tenu de la position des villes de 40 à 50.000 habitants, le stock va en croissant en fonction de la population, diminuant légèrement au-dessus de 100.000 habitants.

Cela peut s'expliquer par le fait que certaines bibliothèques dans les deux dernières tranches ont des stocks comparables, donc une diminution par habitant.

## 2) Sorties par habitant

de 5 à 10.000 habitants	Sor. =	0,54
de 10 à 20.000 "		0,70
de 20 à 30.000 "		1,07
de 30 à 40.000 "		1,08
de 40 à 50.000 "		1,14
de 50 à 100.000 "		1,15
de + de 100.000 "		0,89
moyenne		0,98

En moyenne, un habitant de chaque ville fait sortir des bibliothèques, 0,98 livre.

La consommation calculée sur le nombre de livres sortis croît en fonction de la population, pour atteindre le maximum de 1,15 dans la tranche des 50 à 100.000 habitants.

Nous notons une sérieuse régression dans la tranche des plus de 100.000 habitants, villes où les bibliothèques privées doivent être les plus nombreuses, où il existe des bibliothèques tournantes, etc ...

En fait, tous les habitants, loin de là, ne vont pas aux bibliothèques publiques, ou même ne fréquentent pas les bibliothèques d'entreprises.

On se rend compte de l'indigence du phénomène lecture, alors que c'est le plus facile et le moins onéreux de tous les phénomènes culturels.



Rotation du stock :

Livres sortis : livres en stock

de 5 à 10.000 habitants	R =	0,76
de 10 à 20.000 "		0,91
de 20 à 30.000 "		1,75
de 30 à 40.000 "		0,96
de 40 à 50.000 "		0,77
de 50 à 100.000 "		0,78
de + de 100.000 "		0,77
moyenne :		0,81

La rotation du stock est de 0,81, cela voudrait dire que si chaque livre ne sortait qu'une fois, 80 % du stock des bibliothèques sortirait une fois par an.

En fait, il n'en est rien, car le même livre peut sortir plusieurs fois dans l'année.

De même, que la même personne peut sortir plusieurs livres à la fois.

D'autre part, il existe dans de nombreuses bibliothèques de nombreux livres qui ne sortent pas et que dans certains cas on ne peut consulter sur place qu'avec des autorisations spéciales.

C'est le cas des manuscrits, livres rares, introuvables, richement reliés, possédant par leur origine ou leur dédicace un certain caractère de rareté ou possédant des illustrations de valeur.

Si nous tenons compte de cet aperçu du problème, la rotation des livres courant augmenterait dans les bibliothèques étudiées, mais légèrement.

Disons que la rotation annuelle est légèrement inférieure à 1.

Nous n'avons pas d'indication sur le nombre et la qualité des lecteurs.

Prix de revient de la lecture

Pour l'échantillon étudié nous proposons d'analyser par tranche de population :

- 1) le prix de revient d'un livre en stock
- 2) le prix de revient d'un livre sorti.

Pour une population totale de 7.360.443 habitants, qui constituent l'ensemble des réponses précises reçues (rappelons que la population totale étudiée en 1966 est de 9.304.415 habitants).

I) livres en stocks

	Importance du stock	Budget	Budget à l'unité en stock
de 5 à 10.000 habitants	235.324	199.502	0,85
de 10 à 20.000	746.834	930.831	1,25
de 20 à 30.000	1.014.365	1.311.416	1,29
de 30 à 40.000	609.189	1.199.658	1,97
de 40 à 50.000	536.152	954.247	1,78
de 50 à 100.000	3.391.156	6.450.024	1,90
de + de 100.000	2.293.985	5.015.837	2,17
	8.847.000	16.061.515	1,82

Le coût d'un volume en stock varie en fonction de la population de la tranche considérée.

En moyenne, le coût d'un volume pour les villes de plus de 5.000 habitants, relevant de l'enquête s'élève à : 1,82.

Nous pouvons considérer quatre niveaux :

- a) entre 5 et 10.000 habitants : 0,85, coût très faible et qui correspond à de petites bibliothèques administratives en grande partie par des bénévoles. Stock faible.
- b) entre 10 et 30.000 habitants : 1,25 et 1,29, le mouvement et l'importance du stock nécessitent un travail plus difficile.
- c) entre 30 et 100.000 habitants : 1,97-1,78-1,90  
le nombre des bibliothécaires augmente, le stock et certains livres nécessitent des précautions, les locaux deviennent plus importants.

d) au-dessus de 100.000 habitants : 2,17

Nous avons à faire à des stocks considérables, nécessitant un important travail de classement comme certaines bibliothèques de la tranche 50 à 100.000 ; l'entretien et la conservation des livres et particulièrement des ouvrages rares entraînent l'emploi d'un personnel très spécialisé.

2) Coût des ouvrages sortis

	Budget	ouvrages sortis	coût d'une sortie
de 5 à 10.000 habitants	199.502	178.817	1,12
de 10 à 20.000	930.831	678.959	1,37
de 20 à 30.000	1.311.416	764.480	1,71
de 30 à 40.000	1.199.658	583.448	2,05
de 40 à 50.000	954.247	612.592	1,56
de 50 à 100.000	6.450.024	2.613.700	2,47
de + de 100.000	5.015.837	1.783.709	2,81
	16.061.515	7.215.705	2,22

On s'aperçoit que le coût d'un livre sorti est très élevé, nettement supérieur à celui d'un livre en stock ; croissant avec les tranches de population.

Il faut, cependant, souligner qu'une augmentation du nombre des lecteurs conduirait à une diminution du prix de revient d'un volume sorti.

Il est difficile de connaître le seuil de saturation du personnel, c'est-à-dire de savoir à partir de combien de lecteurs, le personnel doit être augmenté d'une unité pour faire face à la demande.

Ce critère est intéressant parce qu'il souligne le problème de la fréquentation des bibliothèques municipales.

Il semble que pour bien comprendre le phénomène il faut non seulement tenir compte :

- 1) du budget par habitant
- 2) du nombre de livres en stocks
- 3) du nombre de livres sortis,

qui donnent déjà un bon aperçu des bibliothèques et de leur action, mais qu'il faudrait aller plus loin encore dans la recherche.

Offre : notons que pour les populations étudiées, l'offre de livre est considérable surtout dans les grandes villes.

Nous donnons, ci-dessous, le stock moyen par ville :

de 5 à 10.000 habitants	Sm =	5.350
de 10 à 20.000 "		10.893
de 20 à 30.000 "		33.812
de 30 à 40.000 "		38.075
de 40 à 50.000 "		46.346
de 50 à 100.000 "		102.762
+ de 100.000 "		120.736

La croissance du stock est considérable, mais chaque habitant des grandes villes possède un choix remarquable qui montre les possibilités (mal appréciées par le public) des bibliothèques municipales.

La connaissance de certaines expériences (SAINT-DIE, SARCELLES, etc ...) montre non seulement que des résultats peuvent être obtenus, mais tout le potentiel culturel des bibliothèques.

Ici aussi, le côté traditionnel de certaines bibliothèques qui est nécessaire (surtout pour les livres rares), commence à se modifier, les bibliothécaires recherchant les moyens de rendre de plus en plus agréable la fréquentation du livre.

Ce qui est important est de savoir qu'elle est faible et que l'on fait tout ce que l'on peut pour remédier à cet état de choses.

ESSAI DE RECHERCHE EXTRAPOLEE A LA NATION

Dans la deuxième partie de notre étude, nous avons cherché une répartition du budget culturel par actions spécifiques.

Nous avons, pour les bibliothèques, la répartition suivante :

- de 5.000 habitants .....	0,037
de 5 à 10.000 habitants .....	0,310
de 10 à 20.000 " .....	0,800
de 20 à 30.000 " .....	1,640
de 30 à 40.000 " .....	1,880
de 40 à 50.000 " .....	1,700
de 50 à 100.000 " .....	2,780
+ de 100.000 " .....	2,840
moyenne :	1,07

pour un budget global de 50.608.150 réparti entre 46.271.520 habitants.

Nous pouvons compléter cette notion par une recherche de la fréquentation totale des bibliothèques, c'est-à-dire en premier lieu de savoir à combien d'habitants le budget municipal bibliothèque permet d'accéder.

Nous avons trouvé que :

- dans la tranche de 5 à 10.000 : 36,70 % de la population n'avait pas de possibilité municipale
- d° 10 à 20.000 : 20,00 %
- d° 30 à 40.000 : 10,41 %

pour des populations moyennes de : 6.583  
12.177  
32.882

La population moyenne des villes de moins de 5.000 habitants étant de 588, la construction de la courbe nous donne 89 % de la population sans possibilité municipale de bibliothèques.

Ce qui nous donnerait le tableau suivant des non-possibilités de bibliothèques.



	Population totale	Coefficient	Population sans possibilité municipale	Population avec possibilités municipales
- de 5.000 habitants	21.198.346	89 %	18.866.527	2.331.819
de 5 à 10.000	3.943.710	36,70	1.447.341	2.496.369
de 10 à 20.000	3.976.550	20,41	811.205	3.165.345
de 20 à 30.000	2.759.919	0,10	275.942	2.483.477
de 30 à 50.000	3.022.866	8,40	253.920	2.768.946
de 50 à 100.000	3.229.593	-	-	3.229.593
+ de 100.000	8.389.787	-	-	8.389.787
	46.520.271		21.654.935	24.865.336

En soulignant les réserves qu'une telle extrapolation nécessite, nous remarquons que les budgets bibliothèques permettraient à 53,45 % de la population d'avoir accès à la lecture.

Nous allons rechercher une approche du nombre de livres sortis par habitant pour les villes de moins de 5.000 habitants:

de 5 à 10.000 .....	0,54
de 10 à 20.000 .....	0,70
de 20 à 30.000 .....	1,07

ce qui nous donne 0,06 par habitant.

La population avec bibliothèques consommerait donc :

villes de moins de 5.000 habitants	2.331.819 x 0,06	=	139.909
de 5 à 10.000 "	2.496.369 x 0,54	=	1.348.039
de 10 à 20.000 "	3.165.345 x 0,70	=	2.215.742
de 20 à 30.000 "	2.483.477 x 1,07	=	2.657.321
de 30 à 50.000 "	2.768.946 x 1,11	=	3.045.841
de 50 à 100.000 "	3.222.593 x 1,15	=	3.705.981
de + de 100.000 "	8.389.787 x 0,89	=	7.466.910

total : 20.574.743

La part des villes de moins de 5.000 habitants étant très faible, nous avons les consommations suivantes :

- pour les habitants ayant des bibliothèques financées par les municipalités ..... 0,83 livre par hab.
- pour la population entière ..... 0,44 d°
- pour la population des villes ayant plus de 5.000 habitants 0,79 d°

Nous pouvons en conclure que: un français sur deux au maximum emprunte un livre à la bibliothèque municipale.

Nous avons trouvé dans la première partie de notre étude que dans la population étudiée pour les villes de plus de 5.000 habitants, la consommation est, en moyenne de 0,98.

Elle est, en réalité, de 0,79 donc encore très faible.

#### RECHERCHE DU STOCK GENERAL

Avec les mêmes réserves, un calcul analogue nous donne pour les villes de moins de 5.000 habitants un coefficient de stock égal à 0,07.

Nous aurions dans les villes où les municipalités financent l'action bibliothèque les stocks suivants :

villes de moins de 5.000 habitants	2.331.819 x 0,07 =	163.227
de 5 à 10.000 "	2.496.369 x 0,71 =	1.772.422
de 10 à 20.000 "	3.165.345 x 0,77 =	2.437.316
de 20 à 30.000 "	2.483.477 x 1,41 =	3.501.706
de 30 à 50.000 "	2.768.946 x 1,06 =	2.935.083
de 50 à 100.000 "	3.229.593 x 1,42 =	4.586.220
de + de 100.000 "	8.387.787 x 1,14 =	9.562.077
	stock total estimé :	<u>24.958.051</u>

Ce stock serait de 1 livre par habitant pour la population des villes possédant des bibliothèques, et de 0,54 pour l'ensemble de la population.

En ce qui concerne les villes de plus de 5.000 habitants, le stock est de :

$$\frac{24.794.824}{25.321.925} = 0,96$$

pour les villes étudiées, il était de 1,20.



L'écart est relativement important.

Le budget global des bibliothèques que nous avons extrapolé s'élevait en 1966 à : 50.608.150 Francs soit 2,46 par livre sorti et 2,02 par livre en stock.

Nous avons trouvé que pour les villes de plus de 5.000 habitants, le prix d'un livre sorti était de : 2,22 celui d'un livre en stock de : 1,82.

Toutes ces données sont comparables.

Les résultats de l'extrapolation confirment ce que nous avons constaté dans l'étude sur l'échantillon à moins de 10 % près.

E/ CENTRES CULTURELS

Nous avons noté au passage l'importance qu'avaient pris, en l'espace de trois ans, les unités polyvalentes que nous avons classées sous le titre général de centres culturels.

Ces unités polyvalentes comprennent les maisons de la culture, les maisons des jeunes et de la culture, les foyers d'éducation populaire.

Certes, tous ne se livrent pas totalement à des activités culturelles, certaines maisons de jeunes ne les abordent que d'une façon tout à fait embryonnaire.

Mais, on en connaît qui possèdent bibliothèques, discothèques, des troupes de théâtre amateurs, des photo ciné-clubs, des groupes de peintres, voire de sculpteurs.

Certaines, principalement dans la région parisienne, organisent des déplacements de leurs adhérents en direction de salles de spectacles et amènent des jeunes aux manifestations théâtrales dans les localités où les équipements permettent de présenter les manifestations difficiles à réaliser dans des locaux moins bien adaptés.

On peut donc dire que, suivant les cas, ces maisons de jeunes, ces foyers d'éducation populaire sont tout à fait désignés pour :

- 1) organiser des manifestations à leur dimension
- 2) établir des relations rayonnantes entre elles et les institutions plus importantes, telles que les maisons de la culture
- 3) permettre la mise en contact d'un public potentiel avec les oeuvres du génie de l'homme.

En 1963, la part réservée à ces unités polyvalentes dans les budgets communaux était de : 3,14 %.

En 1966, elle passe à 11,77 %, soit 3,75 fois plus.

Cela montre l'intérêt que portent les municipalités à des créations nouvelles qui peuvent avoir sur la population (la jeunesse plus particulièrement pour les M.J.C. et toute entière en ce qui concerne les M.D.C.) des effets bénéfiques particulièrement dans :

- 1) la promotion des individus et des cités
- 2) la connaissance des oeuvres d'art
- 3) l'économie, parce que, lorsqu'elles sont bien administrées, elles prennent rang dans le paysage humain des villes où elles sont installées.

En 1963, le budget par habitant de ces unités polyvalentes était de 0,28, en 1966 il passe à 2,07 soit 7,90 fois plus.

Nous sommes donc en présence d'un phénomène nouveau que nous avons un peu négligé au cours du dépouillement 1963, étant donné la faiblesse du budget, mais prend maintenant de la valeur.

Bien que nous étant cantonnés à l'étude des budgets communaux, nous ne pouvons ignorer que ces unités sont financées par l'Etat par les communes.

Leur budget et leur efficacité seraient donc à étudier dans un cadre particulier, tout en soulignant que ces institutions, en étant à leur début, on ne peut encore tirer des leçons bien précises.

La masse globale des budgets communaux affectée à ces unités polyvalentes s'élève en 1966 à : 19.309.046 Francs pour 9.304.415 habitants.

En 1963, pour 11.781.260 habitants, elle s'élevait seulement à 3.336.655 Francs, soit près de six fois moins.

Dans le tableau, ci-dessous, nous donnons la répartition de cette masse et le budget des centres culturels par habitant :

	Masse budgétaire affectée	par habitant
de 5 à 10.000 habitants	1.247.086	1,74
de 10 à 20.000	1.825.526	1,30
de 20 à 30.000	1.625.104	1,81
de 30 à 40.000	1.321.374	2,07
de 40 à 50.000	923.206	1,50
de 50 à 100.000	6.435.857	2,74
de + de 100.000	6.678.924	2,50
TOTAL ET MOYENNE	19.309.046	2,07

Ce budget par habitant croît (malgré l'accident que nous rencontrons dans la tranche des 40 à 50.000 habitants) jusqu'à la tranche des 50 à 100.000 habitants.



Passé ce cap, il semble connaître une certaine stabilité.

En fait, au-dessus de 100.000 habitants, les budgets culturels classiques sont considérables, certaines villes dépassant les dix millions de francs, le fait d'ajouter à ce budget des unités polyvalentes y joue un rôle relativement faible.

D'autre part, il se passe un phénomène que nous avons constaté ailleurs c'est-à-dire qu'une unité polyvalente située dans une ville de 50 à 100.000 habitants nécessitera à peu de choses près les mêmes équipements et le même budget que pour une unité située dans une ville plus importante.

C'est le cas des maisons de la culture de BOURGES et d'AMIENS.

Ce prix des installations et leurs frais de fonctionnement va intervenir pour les mêmes raisons dans les budgets par habitant des tranches de 5 à 10.000 habitants, ces communes ayant l'air de vouloir se lancer dans cette direction.

Leur budget en est donc fortement influencé.

On peut penser, cependant, que (pour les 15.000.000 de communes dont nous avons dit au début de cette étude qu'elles pouvaient être créditées du budget calculé) le budget des centres culturels ou plutôt des unités polyvalentes s'élève à :

$$15.000.000 \times 2,07 = 31.050.000 \text{ francs}$$

chiffre assez remarquable.

Ainsi, nous constatons la place prise, en trois ans, par ces institutions et nous pensons qu'il y a le plus grand intérêt à en suivre l'évolution.



RECHERCHE NATIONALE

Je pense que nous devons nous limiter, faute d'informations suffisantes à rappeler la valeur du budget des unités polyvalentes par tranche d'habitants :

moins de 5.000 habitants .....	0,215
de 5 à 10.000 "	1,740
de 10 à 20.000 "	1,300
de 20 à 30.000 "	1,810
de 30 à 40.000 "	2,070
de 40 à 50.000 "	1,500
de 50 à 100.000 "	2,740
plus de 100.000 "	2,500

moyenne nationale : 1,16

Ces unités sont d'un caractère tout à fait nouveau, leur fonctionnement est souvent imparfaitement défini.

Des recherches, des travaux alliant sociologues, économistes, municipalités, ministères, etc ... sont entreprises pour confronter les expériences et rechercher une véritable politique d'animation de ces unités.

Dans certains cas, tout est à créer et les chiffres ne font que mettre en évidence l'importance du problème et son enjeu.

Nous vivons une époque de création, en ce qui concerne ces centres polyvalents, création de bâtiments en dur, avec murs, toits et installations largement et démocratiquement ouverts à tous, mais aussi création de véritables courants humains, vers la véritable richesse.

Il faut des hommes pour participer à ces courants et parmi ces hommes choisir, définir ceux qui seront capables de les aider à franchir le pas indispensable.

Si nous considérons les chiffres, ils montrent une certaine importance dans les petites communes.

En fait, un nombre restreint d'unités polyvalentes provoque d'entrer en jeu un budget important, qui vient perturber la série de calculs.

Mais on se trouve peut-être en face d'une des solutions de notre problème.

C'est pourquoi nous pensons qu'il y aurait un intérêt majeur à réaliser une première étude générale et détaillée de ces unités polyvalentes.





F/ ANNUITES

Le budget annuités par habitant est passé de 0,55 en 1963 à 1,08, soit une augmentation de 53 centimes représentant 91 %.

Cette augmentation coïncide exactement avec l'augmentation du budget culturel global par habitant.

Les opérations d'équipements réalisées par les municipalités ont abouti au fait que les budgets s'accroissent dans la même proportion.

Nous pensons que c'est un facteur heureux, montrant qu'en même temps qu'elles développent leurs budgets de fonctionnement, nos communes financent dans la même proportion les équipements nécessaires.

Le budget annuités évolue par tranche de population de la manière suivante :

de 5 à 10.000 habitants .....	0,23
de 10 à 20.000 " .....	0,76
de 20 à 30.000 " .....	0,55
de 30 à 40.000 " .....	0,53
de 40 à 50.000 " .....	1,07
de 50 à 100.000 " .....	0,94
de + de 100.000 " .....	1,90
moyenne .....	1,08

Ils sont faibles entre 5 et 10.000 habitants, et 20 et 40.000 habitants, contrairement à toutes les autres rubriques ou actions spécifiques, ils sont relativement élevés dans les communes de 40 à 50.000 habitants.

Cela est dû aux aménagements réalisés dans les dernières années et qui seront les supports matériels de l'action culturelle.

Nous avons constaté pour ces villes un certain retard dans l'impulsion vis-à-vis des autres communes, il se peut que la mise en place de nouveaux équipements entraîne dans les années à venir une augmentation des budgets de fonctionnement.

Curieusement aussi, les villes de la tranche de 50 à 100.000 habitants sont voisines et en dessous de celles de la tranche inférieure, alors qu'elles font un effort important en ce qui concerne le fonctionnement des unités polyvalentes.

Peut-être y a-t-il là un essai de meilleur usage d'installations existantes.

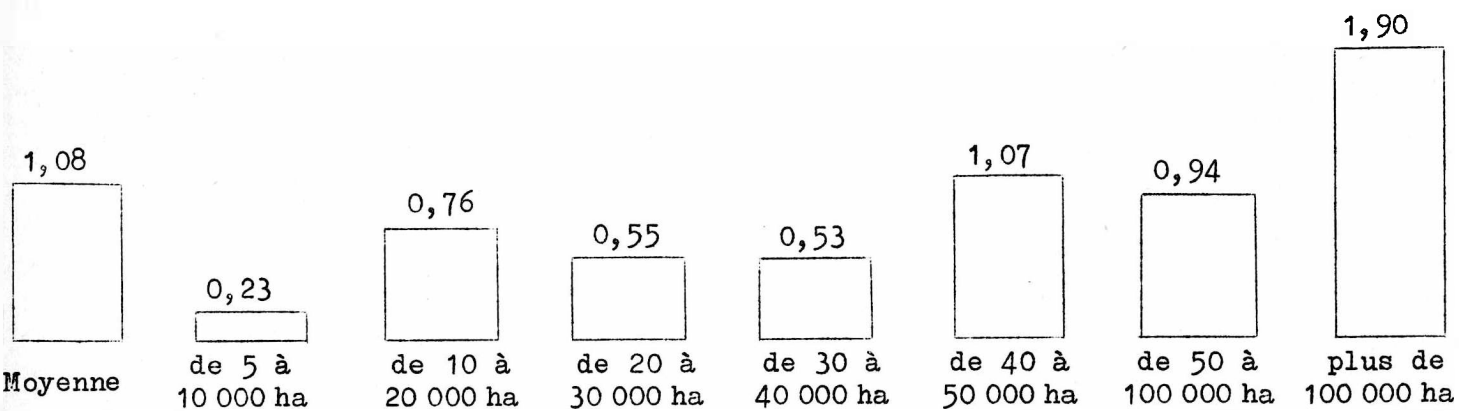
En 1963, les annuités représentaient 5,88 % du budget global ; elles représentent en 1966 6,14 % de ce budget.

GRAPHIQUE XLII

EVOLUTION PAR TRANCHE DEMOGRAPHIQUE EN 1966  
DU BUDGET ANNUITES PAR HABITANT

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

(en francs)



RECHERCHE NATIONALE

Il semble plus difficile de faire une extrapolation plus poussée que celle que nous avons faite à la fin de la deuxième partie.

Simplement, nous rappelons les chiffres par habitant qui semblent significatifs :

moins de 5.000 .....	0,028
de 5 à 10.000 .....	0,230
de 10 à 20.000 .....	0,760
de 20 à 30.000 .....	0,550
de 30 à 40.000 .....	0,530
de 40 à 50.000 .....	1,070
de 50 à 100.000 .....	0,940
plus de 100.000 .....	1,900
moyenne .....	0,57

ce qui représenterait pour la masse nationale de 50.000.000 de français :  
28.500.000 de francs pour un budget global de 468.000.000 de francs, soit : 6,09 %.

Nous avons trouvé pour l'échantillon étudié une part de : 6,14 %  
l'écart est de 0,05 donc inférieur à 1 %.

GRAPHIQUE XLIII

RECHERCHE NATIONALE

ACTION SPECIFIQUE

EVOLUTION DU BUDGET PAR HABITANT  
 EN FONCTION DE LA POPULATION

-----

ANNUITES

(en francs)

